

Juillet 2002

PUBLICATION DE
L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA
POLICE, DFJP

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DE LA SUISSE

LES THÈMES

Vue d'ensemble

Statistique policière de la criminalité

Terrorisme et extrémisme violent

Service de renseignements prohibé

Non-prolifération

Crime organisé et criminalité économique

Autres aspects relevant de la sécurité intérieure

SUMMARY

Swiss Internal Security Report 2001

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
DE LA SUISSE 2001

RAPPORT 2001

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DE LA SUISSE

Juillet 2002

PUBLICATION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE,
DFJP

SOMMAIRE

| | | |
|-----------|--|---------|
| | Avant-propos | 7 |
| 1. | Vue d'ensemble | |
| 1.1. | Introduction | 10 |
| 1.2. | Appréciation générale | 10 |
| 1.3. | Principaux événements de 2001 | 11 |
| 2. | Statistique policière de la criminalité | |
| 2.1. | Introduction générale | 16 |
| 2.2. | Statistiques 2001: évolutions | 16 |
| 3. | Terrorisme et extrémisme violent | |
| 3.1. | Vue d'ensemble | 22 |
| 3.2. | L'extrémisme de droite et de gauche en Suisse | 24 |
| 3.3. | Antimondialisation | 28 |
| 3.4. | Groupes de souche albanaise | 29 |
| 3.5. | Groupes kurdes | 31 |
| 3.6. | Extrémisme violent tamoul | 33 |
| 3.7. | Groupes islamistes | 34 |
| 4. | Service de renseignements prohibé | 42 – 44 |
| 5. | Non-prolifération | 46 – 49 |

| | | |
|-----------|--|----|
| 6. | Crime organisé et criminalité économique | |
| 6.1. | Vue d'ensemble | 52 |
| 6.2. | Groupes de l'Europe du Sud-Est | 54 |
| 6.3. | Groupes de la Communauté des Etats indépendants | 56 |
| 6.4. | Autres groupes | 58 |
| 6.5. | Stupéfiants | 59 |
| 6.6. | Trafic de migrants | 63 |
| 6.7. | Traite d'êtres humains | 66 |
| 6.8. | Blanchiment d'argent | 69 |
| 6.9. | Escroquerie | 71 |
| 6.10. | Trafics | 72 |
| 6.11. | Fausse monnaie | 74 |
| 7. | Autres aspects relevant de la sécurité intérieure | |
| 7.1. | Le phénomène de la violence | 78 |
| 7.2. | Armes, explosifs et pyrotechnie | 79 |
| 7.3. | Cybercriminalité et Information Assurance | 81 |
| 7.4. | Pédophilie | 84 |
| | Summary | |
| | Swiss Internal Security Report 2001 | 90 |
| | Impressum | 95 |



Jean-Luc Vez
Directeur de l'Office fédéral de la police

Tableau général des menaces auxquelles est exposée la sécurité intérieure

Le présent rapport consacré à la sécurité intérieure de la Suisse est le témoin des profondes mutations que l'Office fédéral de la police a connues ces dernières années. La réorganisation des services de police de la Confédération, qui s'est achevée le 31 décembre 2000, et l'attribution à la Confédération, au 1er janvier 2002, de compétences d'enquête dans les domaines du crime organisé, de la criminalité

économique, du blanchiment d'argent et de la corruption ont été les deux étapes marquantes de ce processus. L'Office fédéral de la police est aujourd'hui une organisation moderne et performante qui, avec l'aide de ses partenaires au sein de la Confédération, dans les cantons et à l'étranger, est à même de faire front aux dangers compromettant la sécurité intérieure de la Suisse.

Le Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2001 remplace deux publications, le Rapport sur la protection de l'Etat et celui intitulé «Situation Suisse». C'est le premier du genre à brosser un tableau général des menaces auxquelles est exposée la sécurité intérieure de notre pays. Il présente nos conclusions et met en lumière les points où l'analyse n'a pas encore fourni de résultats satisfaisants. Déterminés à poursuivre dans la direction que nous avons prise avec l'aide de nos partenaires cantonaux, sans qui le rapport que vous avez sous les yeux n'existerait point, nous voulons, ces prochaines années, approfondir notre connaissance des menaces évoquées plus haut et y trouver des parades solides.

Les attentats du 11 septembre, qui ont endeuillé New York et Washington, nous ont rappelé que ce n'est qu'au prix d'une lutte menée à l'échelle internationale qu'il sera possible de faire échec au terrorisme. La même remarque s'applique à la lutte contre le crime organisé et à d'autres formes de grande criminalité, plus sournoises et moins connues du grand public.

Je tiens ici à adresser mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'Office fédéral de la police, mais également à nos partenaires, pour les efforts qu'ils ont consentis en faveur de la sécurité intérieure. Les tâches qui nous sont confiées sont à la fois importantes et complexes. Soyons tous animés de l'énergie nécessaire pour y faire face.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Luc Vez'.

1. Vue d'ensemble

Bien que, pour la première fois depuis 1997, la criminalité dans son ensemble a légèrement augmenté en 2001, et malgré une violence accrue, la Suisse demeure l'un des pays les plus sûrs d'Europe. Quoi qu'il en soit, la sécurité intérieure de notre pays n'est pas à l'abri des répercussions de la violence extrémiste et terroriste, du crime organisé et de la criminalité économique.

| | | |
|------|-------------------------------|----|
| 1.1. | Introduction | 10 |
| 1.2. | Appréciation générale | 10 |
| 1.3. | Principaux événements de 2001 | 11 |

1.1. Introduction

Le Rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse 2001 est une nouvelle publication de l'Office fédéral de la police (OFP). L'OFP réunit toutes

Nouvelle publication recouvrant l'ensemble des domaines relevant de la sécurité intérieure de la Suisse.

les fonctions de police de la Confédération, dont celle d'analyse, qui est assumée au sein de son Service d'analyse et de prévention. Le nouveau rapport, successeur du Rap-

port sur la protection de l'Etat et du Rapport Situation Suisse réunit donc l'intégralité des problématiques relatives à la sécurité intérieure de la Suisse.

Le présent rapport ne sera vraisemblablement pas totalement à la hauteur de son titre prometteur, du moins provisoirement. L'essentiel des compétences dans le secteur policier appartient en effet toujours aux cantons, les structures et les outils nationaux tels que le Centre fédéral de

situation et la statistique supracantonale de la criminalité étant en cours de constitution.

Nouvelles compétences de la Confédération

La Confédération ne dispose de ses nouvelles compétences en matière de lutte contre le crime organisé, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption (art. 340bis CP; Projet d'efficacité) que depuis le 1er janvier 2002. Elle n'en était par conséquent

pas encore titulaire pendant la période couverte par le présent rapport. Grâce aux nouvelles compétences qui lui sont conférées par l'art. 340bis CP, la Confédération disposera de plus d'informations propres qui lui permettront de dresser un meilleur tableau de la sécurité intérieure de la Suisse. *Un tableau encore incomplet.*

1.2. Appréciation générale

La Suisse demeure l'un des pays les plus sûrs d'Europe. Selon la Statistique policière de la criminalité, la criminalité dans son ensemble a, pour la première fois depuis 1997, légèrement augmenté en 2001 (+1,8%). Néanmoins, on est encore loin des 359'201 délits enregistrés en 1991, les infractions contre le patrimoine et en particulier les vols ayant beaucoup diminué dans l'intervalle.

De plus en plus de délits contre la vie et l'intégrité corporelle

La violence augmente en Suisse. Depuis l'introduction de la Statistique policière de la criminalité en 1982, les délits contre la vie et l'intégrité

Augmentation régulière des délits violents, sauf pour les homicides.

corporelle ne cessent d'augmenter, sauf pour le nombre d'homicides, qui lui reste stable depuis le début des années 90. En 2001, le nombre de

lésions corporelles a augmenté de 6,7%, la violence ou la menace contre les autorités de 11,4%.

Certains cantons ont enregistré une augmentation des menaces et des attaques contre les autorités après les attentats du 11 septembre aux

Etats-Unis et à la suite de la tuerie de Zoug. Entre septembre et novembre, le nombre de menaces à la bombe a également augmenté.

Le phénomène de la violence touche aussi bien des étrangers que des citoyens suisses. Ainsi, la proportion des étrangers impliqués dans les délits résolus de lésions corporelles est, avec 48,6%, plus faible que pour l'ensemble de la criminalité (49,7%). Par rapport aux autres pays européens, le nombre des actes de violence reste, en Suisse, relativement faible, notre pays se plaçant, d'après une étude menée en 1999 par le Conseil de l'Europe, dans le dernier tiers.

La Suisse, base arrière et terrain de propagande

Bien que le niveau de sécurité de notre pays soit élevé, la sécurité intérieure de la Suisse souffre des répercussions de la violence d'origine terroriste ou extrémiste, du crime organisé et de la criminalité économique. En effet, les membres des organisations criminelles et extrémistes in-

La Suisse comme base arrière, terrain de propagande et lieu de financement.

ternationales utilisent la Suisse comme base arrière et comme terrain de propagande. Par ailleurs, les fonds rassemblés en Suisse servent à soutenir les luttes des groupes violents et des organisations extrémistes dans d'autres Etats. Cela est notamment le cas dans les zones de conflit des Balkans et au Sri Lanka.

Une place financière attractive

Les protagonistes du crime organisé et de la criminalité économique utilisent la Suisse comme lieu de séjour et comme base logistique. Les prestations de qualité offertes par la place financière suisse expliquent cet engouement. Cette assertion est valable non seulement pour les collectes de fonds mais aussi pour le blanchiment d'argent et le placement de fonds d'origine délictueuse. Par exemple, les criminels qui pratiquent la soustraction de l'impôt ou commettent d'autres délits fiscaux aux dépens de l'Union européenne utilisent la Suisse comme zone de repli dans la mesure où, en règle générale, le droit suisse ne reconnaît pas les délits fiscaux comme étant susceptibles de donner lieu à une entraide administrative ou judiciaire.

Surtout les effets secondaires

Ce sont donc principalement les manifestations secondaires du crime organisé, de la crimi-

nalité économique et des activités terroristes et extrémistes qui menacent la sécurité intérieure de la Suisse. Sur le plan national, le Projet d'efficacité, entré en vigueur le 1er janvier 2002, permet à la Suisse, entre autres moyens, de lutter contre ces menaces. Le Projet d'efficacité attribue en effet aux autorités de poursuite pénale de la Confédération de nouvelles compétences en matière de lutte contre le crime organisé, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption.

La Suisse travaille en collaboration étroite avec les Etats voisins et a signé avec chacun d'eux des accords bilatéraux de coopération policière. Dans le domaine du renseignement, la Suisse participe à un réseau auquel appartiennent les services de renseignements de nombre de pays d'Europe occidentale. Elle entretient également des contacts réguliers avec les services de renseignements de l'Europe centrale, de l'Europe de l'Est et des Etats-Unis. Enfin, la Suisse a signé, et en partie déjà ratifié, les principaux accords multilatéraux sur la lutte contre le crime organisé et le terrorisme émanant d'organisations internationales telles que l'ONU et le Conseil de l'Europe.

Les nouvelles compétences fédérales en réponse aux menaces qui pèsent sur la nation.

Une collaboration étroite des services de police et des services de renseignements.

1.3. Principaux événements de 2001

Les attentats dont ont été victimes les Etats-Unis le 11 septembre constituent l'événement principal de 2001. Ils ont démontré que les actes terroristes continuent de représenter une menace sérieuse pour les Etats, pris tant isolément qu'au sein de la communauté internationale. Ces attaques montrent à quel point nos sociétés industrielles modernes sont vulnérables et démontrent que seule une coopération internationale intense permettra de lutter efficacement contre les groupes terroristes agissant sur une base planétaire.

Les auteurs des attentats ont utilisé la Suisse comme pays de transit

En l'état actuel des connaissances, il semblerait que la Suisse n'ait pas servi de base logisti-

que ni de lieu de formation pour préparer les attentats. Par contre, les auteurs des attentats ont transité par la Suisse avant de se rendre dans d'autres pays européens et aux Etats-Unis. Aucune structure apparentée à l'organisation terroriste d'Oussama Ben Laden, Al Qaïda, n'a pour l'instant été découverte en Suisse. Le 7 novembre 2001, le Conseil fédéral a interdit aussi bien le groupe Al Qaïda que les organisations qui en émanent ou qui le soutiennent.

En 2001, des Suisses résidant à l'étranger et des installations étrangères en Suisse ont été les cibles d'attaques terroristes. Même s'il ne faut pas pour autant considérer la Suisse comme l'une des cibles premières du terrorisme, on peut s'attendre

La Suisse n'a pas été utilisée comme base logistique ni comme lieu de formation.

à tout moment à des attaques sur des installations étrangères en Suisse, de même que des attaques à l'étranger dans des lieux spécifiques ou sur des moyens de transport, qui pourraient mettre en péril la vie de Suisses.

Moins d'incidents motivés par des thèses d'extrême droite

En 2001, on a constaté une diminution du nombre des incidents motivés par des thèses d'extrême droite. Néanmoins, dans certains cantons, le nombre des sympathisants de l'extrémisme de droite a considérablement augmenté. De même, le nombre de spectateurs aux concerts skinheads ne cesse de s'accroître: jusqu'à 800 personnes y ont pris part et beaucoup même ont fait le déplacement depuis l'étranger. En 2001, on n'a relevé aucune attaque contre un centre de requérants d'asile. Par contre, il y a eu de nombreuses altercations entre skinheads et jeunes étrangers. Le meurtre de sang froid, motivé par des idées d'extrême droite, d'un jeune membre d'un certain «Ordre des chevaliers aryens» à Unterseen (BE) est demeuré un cas unique. Dans l'ensemble, on constate dans les milieux de l'extrême droite un recul des actions provocatrices visant à attirer l'attention. Nombreux sont les groupes qui veulent former un courant politique.

L'importante fréquentation des concerts skinheads: signe que le milieu tend à s'élargir.

En 2001, on a constaté une diminution du nombre des incidents motivés par des thèses d'extrême droite. Néanmoins, dans certains cantons, le nombre des sympathisants de l'extrémisme de droite a considérablement augmenté. De même, le nombre de spectateurs aux concerts skinheads ne cesse de s'accroître: jusqu'à 800 personnes y ont pris part et beaucoup même ont fait le déplacement depuis l'étranger. En 2001, on n'a relevé aucune attaque contre un centre de requérants d'asile. Par contre, il y a eu de nombreuses altercations entre skinheads et jeunes étrangers. Le meurtre de sang froid, motivé par des idées d'extrême droite, d'un jeune membre d'un certain «Ordre des chevaliers aryens» à Unterseen (BE) est demeuré un cas unique. Dans l'ensemble, on constate dans les milieux de l'extrême droite un recul des actions provocatrices visant à attirer l'attention. Nombreux sont les groupes qui veulent former un courant politique.

Pas de changements dans le noyau dur de l'extrême gauche

Les incidents impliquant le milieu de l'extrême gauche se sont multipliés, tant dans le contexte du mouvement antimondialisation que dans le cadre de manifestations contre le fascisme. Le noyau dur, constitué de quelques centaines de personnes, a pu mobiliser plus d'un millier de manifestants à certaines occasions. Les épisodes de violence en marge du World Economic Forum (WEF) de Davos, fin janvier 2001, montrent le potentiel du milieu de l'extrême gauche. A travers le monde, les manifestations contre la mondialisation ont pris un tournant encore plus dramatique. Par ailleurs, des membres de la Reconstruction révolutionnaire de Zurich (Revolutionärer Aufbau Zürich – RAZ) ont effectué plusieurs attaques contre des installations étrangères à

Refus du dialogue et agressions par les extrémistes de gauche violents.

Les incidents impliquant le milieu de l'extrême gauche se sont multipliés, tant dans le contexte du mouvement antimondialisation que dans le cadre de manifestations contre le fascisme. Le noyau dur, constitué de quelques centaines de personnes, a pu mobiliser plus d'un millier de manifestants à certaines occasions. Les épisodes de violence en marge du World Economic Forum (WEF) de Davos, fin janvier 2001, montrent le potentiel du milieu de l'extrême gauche. A travers le monde, les manifestations contre la mondialisation ont pris un tournant encore plus dramatique. Par ailleurs, des membres de la Reconstruction révolutionnaire de Zurich (Revolutionärer Aufbau Zürich – RAZ) ont effectué plusieurs attaques contre des installations étrangères à

l'aide de feux d'artifice. Les milieux violents de l'extrême gauche refusent le dialogue avec les forces de l'ordre et sont très agressifs envers elles.

A court terme, les actions de protestation contre la mondialisation devraient continuer de mobiliser de grandes foules de personnes. La mobilisation devrait même s'accroître, avec des répercussions violentes. Par ailleurs, on constate dans les milieux de l'extrême gauche une tendance à créer de nouveaux réseaux qui s'engagent en particulier contre la répression étatique et la répression d'autres autorités.

Tendance à la création de nouveaux réseaux dans les milieux de l'extrême gauche.

Mesures prises contre les représentants de groupes de souche albanaise

La Suisse sert à divers groupes politiques albanophones de base logistique, de lieu de financement et de propagande et de réservoir de recrutement. Les conflits qui continuent de couvrir dans les Balkans touchent aussi la Suisse par le biais du trafic d'armes. Le Conseil fédéral a pris diverses mesures contre les représentants de groupes de souche albanaise, ce afin d'éviter qu'ils ne mettent leur présence en Suisse à profit pour soutenir leurs activités dans leur pays d'origine. Ces actions de soutien pourraient à nouveau se multiplier si la situation se durcissait en Macédoine et dans le sud de la Serbie.

Empêcher le soutien aux activités violentes de groupes étrangers.

Interdiction des collectes des Tigres de libération de l'Eelam tamoul

En 2001, les groupes tamouls ont fait parler d'eux par le biais de leurs collectes et de leurs activités de propagande. Afin d'éviter le soutien, matériel ou idéologique, à partir de la Suisse, des affrontements entre le gouvernement sri lankais et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (Liberation Tigers of Tamil Eelam – LTTE), le Conseil fédéral a interdit sur sol helvétique toute collecte d'argent ou propagande incitant à la violence pendant la fête du «Heroes Day» début décembre 2001.

La Suisse n'est pas infiltrée

Etant donné son caractère transnational, le crime organisé représente une menace pour toute

la communauté internationale et, partant, pour la Suisse. Par tradition, la Suisse ne dispose pas de groupes actifs dans le crime organisé. Néanmoins, sa position centrale, son secteur financier développé et ses moyens de communication modernes

Le caractère transnational du crime organisé constitue une réelle menace.

la rendent attrayante pour les groupes du crime organisé transnational. Aujourd'hui, ni les institutions politiques ni l'économie légale de la Suisse ne sont infiltrées par les organisations criminelles internationales. Plusieurs affaires apparues récemment et notamment la condamnation de l'ancien président de la Cour pénale du Tessin pour corruption passive, violation du secret de fonction et pour plusieurs affaires de blanchiment d'argent montrent néanmoins l'étendue de la menace.

La coopération internationale, parfois difficile

Le risque de voir des organisations criminelles utiliser à mauvais escient les services de haute qualité de la place financière suisse demeure élevé, comme le montrent les affaires des dirigeants présumés du trafic international de cigarettes qui séjournent en Suisse, profitant de la situation juridique particulière qui y prévaut en matière de délits fiscaux.

Risque d'utilisation de la place financière suisse.

La coopération internationale avec les autorités de poursuite pénale s'avère encore lourde à mettre en œuvre et parfois problématique. Par exemple, les enquêtes en matière de crime organisé mettant en cause des criminels de la CEI et en particulier de la Russie devraient à l'avenir encore demeurer compliquées en raison du comportement des autorités russes chargées de l'instruction.

Des améliorations grâce au Projet d'efficacité

Avec l'entrée en vigueur du Projet d'efficacité au 1er janvier 2002, les autorités de poursuite pénale ont obtenu de nouvelles compétences en matière de lutte contre le crime organisé, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption. La concentration des activités d'enquête et l'intensification de la coopération internationale doivent permettre d'élucider plus facilement les affaires complexes.

Stupéfiants: les tendances se confirment

Dans le domaine du trafic de stupéfiants, les tendances de l'an 2000 se sont confirmées en 2001. Ainsi, le trafic et la consommation d'héroïne sont en recul. Dans le domaine du trafic d'héroïne et de cocaïne, ce sont des bandes étrangères qui tirent les ficelles. La majorité des délinquants sont des étrangers dont la situation de séjour n'est pas réglée ou des requérants d'asile. Les groupes des Balkans et plus particulièrement du Kosovo, de l'Albanie et de la Macédoine contrôlent l'essentiel du marché de l'héroïne et gagnent des parts du marché de la cocaïne, dans lequel sont impliqués de nombreux groupes d'Afrique occidentale.

Chiffres stables pour l'héroïne, en hausse pour le cannabis.

La propension à la violence des consommateurs et des trafiquants de drogue s'accroît. Cette violence s'exerce tant à l'endroit de la concurrence qu'à l'égard de la police. La production, le trafic et la consommation de dérivés du cannabis continuent d'augmenter. On constate en outre que les consommateurs de drogue frontaliers de la Suisse sont de plus en plus nombreux à venir dans notre pays pour s'y procurer leurs stupéfiants. Ainsi, les autorités douanières ont saisi en 2001 près de trois fois plus de marijuana qu'en l'an 2000.

Une propension à la violence accrue.

Le marché des drogues de synthèse, et notamment celui des pilules thaïes provenant d'Asie et celui de l'ecstasy, largement répandue dans les milieux techno, disposent d'un important potentiel de développement.

Le niveau de sécurité demeure élevé

L'année 2001 a été marquée surtout par les attentats terroristes aux Etats-Unis et par la tuerie de Zoug. Néanmoins, le niveau de sécurité de la Suisse demeure élevé, même en comparaison européenne.

La Suisse, l'un des pays les plus sûrs d'Europe.

Les nouvelles compétences dont dispose la Confédération depuis le début 2002 permettent une poursuite pénale encore plus efficace dans des domaines de la criminalité où les enquêtes s'avèrent complexes. ■

2. Statistique policière de la criminalité

Une analyse sur plusieurs années de la Statistique policière de la criminalité permet de tirer des conclusions sur les tendances relatives aux infractions dénoncées. Alors que depuis 1997, le nombre total des délits ne cessait de diminuer, 2001 a vu la tendance s'inverser. Si l'on exclut les vols, qui constituent la plus grande part des délits recensés dans la Statistique policière de la criminalité, on constate néanmoins que le nombre d'infractions n'a jamais été aussi élevé depuis 1982, date de la création de la Statistique policière de la criminalité.

| | | |
|------|-------------------------------|----|
| 2.1. | Introduction générale | 16 |
| 2.2. | Statistiques 2001: évolutions | 16 |

2.1. Introduction générale

La Suisse tient une statistique policière de la criminalité depuis 1982. Mais contrairement à celle de bon nombre d'autres pays, cette statistique n'est pas un relevé exhaustif de toutes les infractions réprimées par le code pénal. Elle représente uniquement une partie des infractions poursuivies par la police, puisqu'elle se concentre sur les délits contre la personne, contre la liberté et contre l'intégrité sexuelle, ainsi que sur les infractions contre le patrimoine. Qui plus est, les données ne sont pas enregistrées selon les mêmes critères dans tous les cantons.

La statistique ne fait état que des délits poursuivis par la police.

La Statistique policière de la criminalité fait actuellement l'objet d'un remaniement. Les données de la nouvelle statistique seront de meilleure qualité car elles seront puisées directement dans les systèmes informatiques des polices cantonales. La nouvelle statistique réunira tous les délits figurant dans le code pénal et comprendra également des données liées aux législations sur les étrangers et sur les stupéfiants. Son introduction, prévue entre 2004 et 2006, dépendra en fait de l'avancement des travaux visant l'harmonisation et l'adaptation des systèmes informatiques cantonaux.

Une statistique globale et détaillée est en préparation.

Outre les problèmes spécifiques évoqués ci-dessus, cette statistique policière qui est basée sur les dénonciations peut, par définition, donner une image tronquée de la réalité criminelle. Nombreuses en effet sont les infractions qui ne parviennent pas à la connaissance de la police du simple fait qu'elle ne sont pas signalées par les victimes.

Intérêt d'une comparaison sur plusieurs années

En dépit de ses imperfections, la Statistique policière de la criminalité permet d'émettre des commentaires sur certaines tendances, en comparant l'évolution des chiffres sur plusieurs années. Il s'agit, par l'analyse détaillée des tendances observées, de déterminer si une augmentation ou une diminution du nombre des dénonciations reflète effectivement une mutation des comportements criminels ou si ces variations sont le résultat d'une modification des attitudes face aux dénonciations (on le suppose parfois pour les délits à caractère violent), ou si encore elles sont la conséquence d'un changement de stratégie policière (p. ex. anticipation de la dépénalisation de la consommation du cannabis).

L'attitude face aux dénonciations joue un rôle majeur.

2.2. Statistiques 2001: évolutions

LA SITUATION

Légère baisse de la criminalité

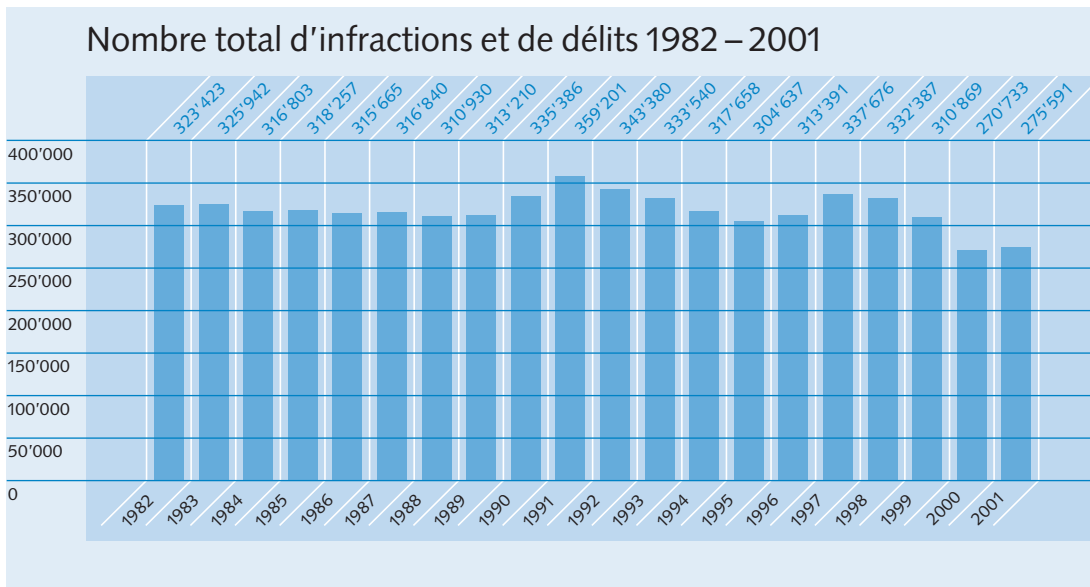
Les résultats de la Statistique policière de la criminalité 2001 sont présentés dans les lignes qui suivent et comparés à ceux des années antérieures. Vous pouvez consulter les chiffres mensuels détaillés sur Internet (www.bap.admin.ch).

Alors que le nombre total des infractions baissait régulièrement depuis 1997, la courbe s'est à nouveau inversée en 2001. Ce nombre total est passé de 270'733 à 275'591, ce qui équivaut à une légère augmentation de 1,8 %. Cela dit, ces résultats sont loin de s'approcher du pic enregistré en 1991 (359'201 infractions).

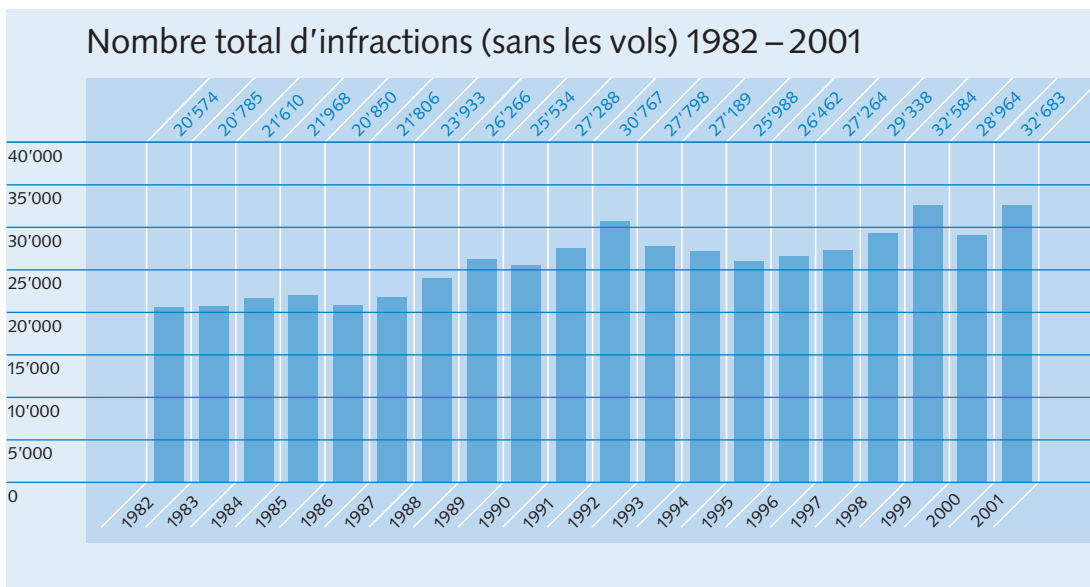
Le nombre de vols (242'908) demeure presque aussi important que l'année dernière, à la différence près que les vols de voiture (y compris les vols d'usage) ont diminué de 7,4% et que les autres vols ont augmenté de 8,4%. La courbe des vols à l'arraché a peu varié, mais les cambriolages ont augmenté de 5%. En d'autres termes, le nombre des vols se retrouve, de même que l'année dernière, à un plancher historique depuis l'introduction de la Statistique policière de la criminalité en 1982.

Le nombre d'infractions le plus élevé depuis 1982, vols exclus.

Toutefois, si l'on fait abstraction des vols – qui constituent la très grande majorité des délits



Tous les chiffres. Nombre total des infractions et des délits (y compris les vols) selon la Statistique policière de la criminalité pour les années 1998 à 2001. GRAPHIQUE OFP



Sans les vols. Infractions selon la Statistique policière de la criminalité pour les années 1982 à 2001 après déduction des vols. GRAPHIQUE OFP

recensés dans la Statistique policière de la criminalité – le tableau n'est plus du tout le même: les 32'683 infractions de 2001 sont le nombre le plus important jamais enregistré depuis la création de la statistique policière. A signaler notamment la forte recrudescence des délits violents, des infractions contre le patrimoine et des délits contre la liberté.

Infractions contre le patrimoine: escroqueries en hausse

Pour ce qui est des infractions contre le patrimoine, les abus de confiance étaient en léger recul (moins 4,1%) et les cas d'escroquerie ont par contre explosé (plus 35,2%). Cette aggravation est due en premier lieu à quelques grandes affaires

qui ont lésé bon nombre de personnes: au mois de mai par exemple, dans le seul canton de Zurich, plus de 1200 infractions ont été enregistrées dans le cadre de deux grandes affaires d'escroquerie. Mais, comme au début des années 90, cette situation pourrait également découler d'un certain marasme économique.

Beaucoup plus d'escroqueries dénoncées.

Toujours plus de violence

L'évolution inquiétante des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, et contre la liberté, observée ces dernières années s'est confirmée. La courbe qui représente les violences verbales et physiques n'a fait que grimper. A l'exception des homicides (tentatives y compris), dont la tendance est relativement stable depuis le début des années 90, tous les autres chiffres ont pris l'ascenseur. En 2001, 13 homicides de plus que l'année précédente ont été commis, mais cette hausse est liée au massacre de Zoug, qui a fait 14 victimes.

Forte augmentation de la violence et de la menace contre les autorités et les fonctionnaires.

En 2001, les lésions corporelles signalées ont augmenté de 6,7%, les menaces de 8,6%, les contraintes de 2,5%, les extorsions et chantages de 2% et les enlèvements de 13,2%. Enfin, les affaires de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires ont encore grimpé (plus 11,4%).

Après le fort recul de près de 25% de 2000, les actes punissables contre l'intégrité sexuelle (viols non compris) ont repris une tendance légèrement ascendante (2%). Parmi les victimes de ces actes, il y avait 2'535 femmes et 586 hommes, dont 1'606 (51,4%) personnes en dessous de seize ans. Le nombre des affaires de viols s'est fortement accru (12,4%) en 2001. La police a enregistré 454 viols, un triste record depuis l'introduction de la statistique policière en 1982.

Nombre de viols accru.

Moins de délinquants étrangers

La part de la délinquance masculine dans les affaires élucidées recensées dans la statistique policière demeure stable. Cette proportion, qui oscille en moyenne entre 83 et 86%, s'élevait à 84,9% en 2001. Le constat est le même pour la délinquance juvénile qui, depuis le début des années 90, se situe entre 20 et 23% (22,2% en 2001). Le taux d'étrangers, comptabilisé sur la base des

affaires élucidées, est tombé de 54,9% en 1988 à 49,7% trois ans plus tard. Ainsi, pour la première fois depuis 1996, les délinquants suisses étaient plus nombreux que les délinquants étrangers. Le taux d'élucidation pour les délinquants non domiciliés en Suisse n'a, depuis 1997, jamais été aussi bas qu'aujourd'hui (17,9% de tous les délinquants étrangers). Cela pourrait provenir du fait que le tourisme à but criminel est en baisse, évolution qui semble d'ailleurs également se vérifier depuis 1997 au travers des chiffres des cambriolages et des vols. Néanmoins, ce taux d'élucidation dépend également d'autres facteurs, par exemple celui de la présence policière dans la rue.

La part des délinquants juvéniles reste stable.

L'APPRECIATION

Influence des vols sur la Statistique policière de la criminalité

La Suisse demeure l'un des pays les plus sûrs d'Europe, la criminalité y étant stable depuis la fin des années 90. C'est principalement la baisse des vols qui détermine ce résultat puisqu'ils forment à eux seuls la grande majorité des délits de la Statistique policière de la criminalité. Les records atteints dans les années 90 par les chiffres des vols et des cambriolages font partie du passé, du moins pour un certain temps. Il faut peut-être aller chercher la raison de cette amélioration dans la chute du nombre des délits «d'exportation», car les biens dérobés n'ont plus autant de débouchés en Europe de l'Est et du Sud-Est en raison de la lente amélioration du niveau de vie. Il est aussi possible que la fermeture des scènes ouvertes de la drogue dans la seconde moitié des années 90 ou bien encore les différentes mesures prises par les polices cantonales pour lutter contre les cambriolages aient exercé des effets positifs dans ce type de délinquance.

Cambriolages et vols: baisse du tourisme à but criminel.

Plus de menaces à la suite du 11 septembre

La hausse constante des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle depuis l'introduction de la Statistique policière de la criminalité en 1982 demeure source d'inquiétudes. Par ailleurs, on a enregistré dans plusieurs cantons une nouvelle augmentation des menaces et des agressions

contre les fonctionnaires, à la suite des attentats du 11 septembre aux Etats-Unis et à la suite de la tuerie de Zoug. Cette tendance s'est vérifiée à l'échelle de la Suisse entière, toutefois unique-

Un taux de criminalité faible en comparaison européenne.

ment pour les menaces. Le nombre des menaces, qui oscillait ces dernières années entre 350 et 400 par mois, est en effet passé à 465 en octobre et à 479 en novembre. Le constat est le même pour les menaces à la bombe, pour lesquelles la tendance est encore plus marquée. Cette situation tendrait à démontrer que les attaques aux Etats-Unis et le massacre de Zoug auraient suscité des effets d'entraînement et provoqué une galvanisation des comportements violents.

Les chiffres enregistrés en Suisse, comparés à ceux relevés en Europe, demeurent assez bas. Une étude du Conseil de l'Europe parue en 1999 place notre pays parmi ceux du continent les moins touchés par les crimes violents.

L'ÉVOLUTION

Des conclusions difficiles à tirer

Notre actuelle Statistique policière de la criminalité présente des lacunes. Il serait donc vain de vouloir en tirer des conclusions directes sur l'évolution de la criminalité. La nouvelle statistique policière apportera certaines améliorations qui permettront en particulier d'analyser plus précisément les modi operandi des criminels (p. ex. utilisation d'Internet dans certaines formes de criminalité ou types d'armes employés dans les délits violents). En attendant, la statistique actuelle permet tout de même de définir des tendances par comparaison des chiffres sur plusieurs années. Ainsi, il est probable que la courbe des délits violents continue de grimper ces prochaines années. ■

La nouvelle Statistique policière de la criminalité permettra de tirer des conclusions plus précises.

3. Terrorisme et extrémisme violent

Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis ont montré que certains pays, voire même toute la communauté internationale, continuent d'être menacés par les actes de violence terroristes. Les auteurs présumés des attentats du 11 septembre ont transité par la Suisse. Rien n'indique néanmoins que la Suisse pourrait devenir une cible privilégiée des terroristes.

| | | |
|------|---|----|
| 3.1. | Vue d'ensemble | 22 |
| 3.2. | L'extrémisme de droite et de gauche en Suisse | 24 |
| 3.3. | Antimondialisation | 28 |
| 3.4. | Groupes de souche albanaise | 29 |
| 3.5. | Groupes kurdes | 31 |
| 3.6. | Extrémisme violent tamoul | 33 |
| 3.7. | Groupes islamistes | 34 |

3.1. Vue d'ensemble



Les décombres. Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre le World Trade Center de New York ont fait des milliers de victimes. PHOTO KEYSTONE

Les attentats perpétrés contre le World Trade Center de New York et contre le Pentagone à Washington, ainsi que le crash d'un avion détourné en Pennsylvanie au matin du 11 septembre ont révélé de manière dramatique que les actes de violence à caractère terroriste représentaient une réelle menace, tant pour les pays pris isolément que pour la communauté internationale tout entière. Deux des 3000 personnes qui ont trouvé la mort dans ces attentats terroristes étaient des ressortissants suisses résidant aux Etats-Unis.

Le terrorisme continue de représenter une menace sérieuse.

Terrorisme: plusieurs définitions en fonction du contexte

L'usage et la signification du terme terrorisme ont glissé à maintes reprises au fil du temps pour s'adapter à la situation politique de chaque époque. Dans certains cas, on voit dans le phénomène de la violence issue de la clandestinité et dirigée contre un système politique la lutte d'un mouvement de libération ou d'autodéfense, ou bien une forme de représailles légitimes, voire une guerre menée par une armée régulière. Ce n'est qu'au début du mois de décembre 2001, sous la pression des événements survenus le 11 septembre aux Etats-Unis, que les pays membres de l'Union européenne ont réussi à s'accorder sur une définition unique du terme terrorisme; cette constata-

En Suisse, le phénomène du terrorisme est décrit à l'aide de trois éléments.

tion est bien la preuve qu'il est difficile de trouver une définition unique de ce terme.

Actuellement, les autorités suisses décrivent le phénomène du terrorisme en se fondant sur trois éléments:

- il existe une menace de violence systématique ou un recours systématique à la violence;
- les auteurs sont organisés et agissent selon un plan;
- ils poursuivent des objectifs d'ordre politique, religieux, ou idéologique, voire matériel.

Une forme de criminalité à motivation politique

Les actes terroristes sont souvent inscrits dans un contexte de guerres de libération ou de guérillas, d'extrémisme et de crime organisé. En outre, le terrorisme est fréquemment révélateur de problèmes politiques, économiques et sociaux non résolus, ou manifeste une forme de violence de la part de personnes qui ne détiennent pas le pouvoir contre les gouvernants. Cette violence peut être dirigée contre des personnes ou contre des choses et son intensité peut beaucoup varier. On remarque que les victimes sont, dans de nombreux cas et de manière accrue, non seulement la cible directe des terroristes, mais sont aussi utilisées comme moyen pour perpétrer un acte terroriste. Ce faisant, les acteurs de la terreur cherchent à provoquer un choc qui touche l'opinion publique le plus largement possible; ils impliquent donc aussi souvent les médias dans leurs actions.

En général, il s'agit d'objectifs stratégiques comme l'obtention de l'indépendance politique ou un changement dans l'ordre économique et social. Ce type de criminalité se distingue, de par ses objectifs politiques, de la criminalité organisée ou de la criminalité ordinaire, dont la motivation est d'ordre matériel. Le but premier des activités terroristes n'est pas de s'enrichir illégalement et les terroristes considèrent la constitution de ressources financières comme moyen pour perpétrer des actes terroristes en eux-mêmes ou atteindre un objectif politique.

Les terroristes visent en général des cibles stratégiques.

Les cibles symboliques sont particulièrement menacées.

Interdiction d'organisations terroristes

La lutte contre le terrorisme s'est progressivement renforcée au niveau international par la signature de conventions régionales et multilatérales et par l'adoption progressive de législations

La Grande-Bretagne interdit 21 organisations.

nationales plus strictes dans certains pays. Ainsi, en mars 2001, la Grande-Bretagne, se fondant sur la Terrorism Act 2000 (loi sur le terrorisme), a interdit 21 organisations. Avant les attentats du 11 septembre, le gouvernement allemand avait déjà prévu une modification de la loi afin d'interdire sur son territoire les associations islamistes radicales. Fin novembre 2001, le Bundesrat allemand (la chambre haute du Parlement où sont représentés les seize Etats fédérés) s'est exprimé en faveur d'une refonte de la législation sur les associations et de l'abolition du privilège de religion pour les associations. Ce changement de législation a permis d'interdire l'«Association des communes et des communautés islamiques» (ICCB). Le droit suisse des associations ne permet pas de restreindre le champ d'action de tels réseaux de propagande et de collecte de fonds, à moins que les intérêts publics ne priment réellement dans cette restriction d'activités les intérêts privés des personnes concernées. De plus, les mesures prises devraient être reconnues comme proportionnelles.

Une législation consacrée spécifiquement au terrorisme est en préparation. La Suisse possède déjà un arsenal juridique efficace pour mener une lutte active contre le terrorisme. Mis à part le code pénal (CP), la loi sur le matériel de guerre (LFMG) et la loi sur le contrôle des biens (LCB) contiennent des normes réprimant le transfert de technologie, et dans la loi sur le blanchiment d'argent (LCB) figurent des dispositions visant le financement d'activités terroristes. La législation suisse relative à l'entraide judiciaire internationale en matière pénale permet également de collaborer efficacement avec les autres Etats. Enfin, la Suisse a signé plusieurs conventions de l'ONU sur la répression du terrorisme. En mai 2001, le Conseil fédéral a décidé de signer sans retard et de ratifier la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme.

La Suisse ne dispose pas d'une législation spécifique au terrorisme.

Rien ne laisse présumer que la Suisse soit une cible privilégiée d'attentats terroristes. Comme divers incidents l'ont cependant montré, des per-

sonnes et des installations situées tant dans notre pays qu'à l'étranger peuvent être menacées par des actes terroristes qui ne visent pas directement la Suisse. Ces actes peuvent ainsi toucher des ressortissants étrangers, des représentations étrangères et les filiales suisses de multinationales. Le terrorisme vise essentiellement des symboles, comme les sièges de gouvernements, les ambassades, les consulats ou les conférences internationales. Par ailleurs, des Suisses sont régulièrement les victimes «accidentelles» d'attentats terroristes qui ne sont pas dirigés contre notre pays, comme ce fut le cas le 17 novembre 1997 à Louxor.

Actes terroristes à caractère violent en rapport avec la Suisse

Les cas suivants font état d'actes terroristes violents qui ont touché, en 2001, des citoyens suisses à l'étranger ainsi que des installations étrangères sur notre territoire:

- Le 22 avril 2001, des militants pro-tchéchènes prennent en otage 120 personnes dont une douzaine de Suisses dans l'hôtel de luxe «Swissôtel» à Istanbul. Ces militants voulaient avant tout attirer l'attention de la communauté internationale sur le conflit du Caucase. Ils ont relâché tous les otages au bout de douze heures et se sont rendus. L'Office fédéral de la police a ordonné, en mai 2001, une interdiction d'entrée de durée indéterminée contre Muhammet Emin Tokcan, meneur du groupe rebelle qui avait détourné en 1996 un ferry sur la Mer Noire.

Interdiction d'entrée contre les dirigeants d'un groupe de preneurs d'otages.

- Un Suisse enlevé en Colombie a été libéré le 10 août 2001 après trois semaines de discrètes négociations, sans que notre pays n'ait eu à verser de rançon. En 2001, il ne s'est pas passé une journée en Colombie sans que des personnes ne soient prises en otage et des milliers sont actuellement retenues. Les attentats terroristes, les assassinats, les trafics, les prises d'otages et les demandes de rançons continuent d'être monnaie courante en Colombie, malgré les négociations de paix auxquelles la Suisse participe. La plupart des criminels appartiennent à des milieux de rebelles marxistes tels que l'Armée de libération nationale (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia, FARC) et aux Forces armées

Otage suisse en Colombie: libéré après trois semaines de négociations.

révolutionnaires de Colombie (Ejército de Liberación, ELN), ainsi qu'aux groupements paramilitaires, tels que les Autodéfenses unies de Colombie (AUC).

- En 2001, des adversaires de la politique menée par les Israéliens et les Américains au Proche-Orient s'en sont pris, en Suisse, à des intérêts privés de ces Etats au moyen de charges explosives. Les dégâts n'ont été que d'ordre matériel.

Lien étroit avec l'extrémisme politique

La lutte préventive contre le terrorisme est étroitement liée à celle menée contre l'extré-

misme politique à caractère violent. En Suisse, les groupes qualifiés à l'étranger de groupes terroristes dans le cadre d'une définition large du terme terrorisme, seront considérés, en fonction des infractions commises sur notre territoire, soit comme faisant preuve d'une certaine propension à la violence, soit comme des extrémistes violents.

Le potentiel de violence généré par l'extrémisme de droite ou de gauche ainsi que par les groupes violents du mouvement antimondialisation présents dans notre pays ne peut, à l'heure actuelle, être qualifié de terroriste.

Le potentiel de violence de l'extrémisme de gauche et de droite en Suisse ne relève pour l'instant pas du terrorisme.

3.2. L'extrémisme de droite et de gauche en Suisse

LA SITUATION

Moins d'incidents liés à l'extrême droite

Bien qu'on ait enregistré, en 2001, moins d'incidents inspirés par des motivations d'extrême droite qu'en 2000, le nombre de personnes appartenant au milieu de l'extrême droite a terriblement augmenté dans certains cantons. Dans le canton d'Argovie, par exemple, le nombre de personnes reconnues d'extrême droite, essentiel-

lement des skinheads, a pratiquement doublé d'une année à l'autre (2000 – 2001). Dans d'autres cantons, comme ceux de Berne et de Thurgovie, le nombre de personnes reconnues d'extrême droite n'a pas évolué. Cette constatation est tant le fruit d'une observation plus intense du milieu de l'extrême droite de la part des autorités compétentes que d'une plus grande attention de l'opinion publique pour les questions liées à cette forme d'extrémisme.

Nous n'avons enregistré aucune attaque dirigée contre des foyers de requérants d'asile en 2001. A plusieurs reprises cependant, des confrontations entre des skinheads et de jeunes étrangers se sont produites.

Le nombre des extrémistes de droite reconnus varie grandement d'un canton à l'autre.

La fréquentation des concerts de skinheads montre clairement que, dans notre pays, le milieu tend dans son ensemble à s'élargir. Plusieurs concerts ayant eu lieu dans différentes régions de Suisse alémanique ont rassemblé à chaque fois 600 à 800 personnes: citons par exemple le concert du 3 février 2001 à Mels (SG) et celui du 8 septembre 2001 à Dürrenroth (BE). Nombre des personnes ayant assisté aux concerts venaient de l'étranger, et en particulier d'Allemagne. On constate ainsi que de telles manifestations sont de plus en plus souvent déplacées vers la Suisse.

Les concerts de skinheads rassemblent des centaines de spectateurs.

Les manifestations sont organisées dans le plus grand secret et l'on constate que ce milieu fait preuve d'une énorme capacité de mobilisation et d'organisation à court terme (changements de lieu et de date) aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger.

Les manifestations sont organisées dans le plus grand secret et l'on constate que ce milieu fait preuve d'une énorme capacité de mobilisation et d'organisation à court terme (changements de lieu et de date) aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger.

Cas marquants liés à l'extrême droite

Les faits mentionnés ci-après impliquant le milieu de l'extrême droite ont été particulièrement marquants en 2001:

- Le 27 janvier 2001, Marcel von Allmen a été assassiné à Unterseen (BE). L'homme assassiné et les coupables reconnus étaient membres de «l'Ordre des chevaliers aryens», ordre d'extrême droite qu'ils avaient eux-mêmes fondé.

Le meurtre de l'Oberland bernois reste un cas isolé.

La thèse d'une loi du silence rompue par la victime expliquerait le mobile du crime, qui a été minutieusement préparé.

La victime a été exécutée avec froideur. Les agresseurs étaient issus d'un environnement social discret. Il est tout particulièrement inquiétant de constater que les activités du groupuscule, qui n'entretenait apparemment pas de relations avec d'autres groupes de l'extrême droite, n'aient été découvertes ni par les proches voisins ni par les autorités. Il est tout aussi étonnant de constater que la violence employée était dirigée contre un membre de l'ordre, et non pas contre ce qu'ils considéraient comme ennemi. En outre, le cas montre l'influence que peuvent exercer les propos d'extrême droite diffusés sur Internet, notamment, dans le cas présent, sur des sites hébergés aux Etats-Unis. Ceux-ci ont certainement influé sur l'idéologie du groupuscule suisse. Ce meurtre fut le seul pour l'année 2001.

- Bien que, le 1er août 2001, plusieurs douzaines de skinheads se soient installés dès 4 heures du matin sur le Rütli, sous d'immenses drapeaux suisses, la manifestation organisée à l'occasion

La célébration de la fête nationale sur le Rütli se déroule sans incidents.

de la fête nationale, s'est déroulée, dans l'ensemble, sans incidents, grâce à des mesures de sécurité renforcées. A cet effet, la police était clairement présente sur le lieu de la manifestation et l'accès y était soumis à des contrôles rigoureux. Le même jour, des skinheads se sont aussi manifestés, toutefois sans grand succès, lors du discours du Président de la Confédération à Interlaken ainsi qu'au monument du Grauholz à Schönbühl (BE).

Un noyau dur comptant plusieurs centaines de personnes d'extrême gauche a été en mesure

Extrémisme de gauche: un noyau dur de plusieurs centaines de personnes.

de mobiliser, pour une manifestation précise, plus d'un millier de manifestants issus de milieux sympathisants. Des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, sont venus se greffer au noyau dur des partisans qui, souvent, se mobilisaient déjà dans les années 70 ou



De nombreux dommages à la propriété. Jets de sacs de peinture lors de la «promenade antifasciste nocturne» dans la vieille ville de Berne en juin 2001.

PHOTO KEYSTONE

80. Cette jeune génération ne suit généralement pas une idéologie unique, mais participe à diverses manifestations, comme celles du 1er mai, celles dirigées contre la mondialisation ou contre des conflits. Les personnes appartenant au noyau dur ont élargi le cercle de leurs préoccupations des premiers temps, comme la lutte contre le capitalisme, à de nouveaux thèmes, tels que l'antimondialisation et parviennent ainsi à rallier plus de personnes à leurs actions.

Extrémisme de gauche: les événements les plus significatifs

- Le Forum économique mondial (WEF), qui s'est tenu fin janvier 2001 à Davos, a été le point culminant des activités de l'extrémisme de gauche en Suisse. Bien que la police ait réussi à empêcher le déplacement à Davos d'environ 1'500 activistes, près d'un millier de manifestants ont commis à Zurich des actes

Escalade de la violence à Zurich pendant le WEF 2001.

de vandalisme et causé des dégâts matériels d'une valeur avoisinant les 700'000 francs. Au niveau international, les manifestations contre la mondialisation, auxquelles des Suisses ont aussi participé, ont pris une tournure bien plus dramatique: les forces de l'ordre ont blessé trois manifestants par balles lors du sommet de l'Union européenne de Göteborg, tandis qu'un autre manifestant a trouvé la mort lors du sommet du G8 de Gênes.

- Suite à la manifestation du 1er mai, la police a isolé à Zurich un groupe de plus de 200 personnes appartenant au «Bloc noir», prêtes à faire usage de la violence. Parmi elles se trouvaient aussi des manifestants venus d'Allemagne. Bien que les forces de l'ordre aient mis en oeuvre avec succès, dans ce cas, le concept de l'affaiblissement progressif, elles n'ont pas réussi à empêcher les dommages à la propriété causés par la suite par 300 jeunes dans le milieu de la prostitution du 4e arrondissement de Zurich. Quatre policiers ont également été légèrement blessés.

Les extrémistes de gauche responsables de plusieurs attentats avec des fusées pyrotechniques.

- Des personnes issues de la RAZ (Reconstruction révolutionnaire Zurich) ont commis à Zurich plusieurs attentats avec des fusées pyrotechniques, à savoir le 3 janvier et le 12 novembre 2001 contre les bureaux de la

compagnie aérienne israélienne, le 3 janvier contre le consulat de Turquie, le 21 juillet contre un office de tourisme italien et le 12 novembre contre le Swiss-American-Centre.

Les dégâts causés n'ont été que d'ordre matériel et jusqu'à présent, aucune personne n'a été prise comme cible.

- Le milieu de l'extrême gauche a régulièrement appelé à des «manifestations antifascistes», comme les promenades antifascistes nocturnes du 10 mars 2001 à Berne et du 13 octobre 2001 à Bâle. Des dommages à la propriété ont été commis lors de ces manifestations ou d'autres similaires, notamment par le biais de graffitis et de jets de sacs de peinture.

Affrontements entre extrémistes de gauche et de droite.

- On a en outre observé des confrontations avec des extrémistes de droite; les instigateurs de ces actions n'ont que très rarement pu être identifiés.

L'APPRECIATION

Politisation du milieu de l'extrême droite

On constate que l'extrémisme de droite utilise moins qu'auparavant la provocation pour se faire connaître. Ce phénomène est vraisemblablement dû au fait que certains groupuscules, comme le Partei

Moins de provocation.

National Orientierter Schweizer (PNOS), aspirent à se positionner sur l'échiquier politique. L'image d'un groupe violent, agressif et faisant acte de vandalisme ne serait pas compatible avec cette nouvelle orientation politique. Bien que l'augmentation du nombre de concerts attirant de nombreux extrémistes de droite, en partie étrangers, n'ait pas posé de problèmes de sécurité publique, on a pu observer une radicalisation des textes racistes chantés lors de réunions privées.

La tentative visant à regrouper divers groupuscules dans une organisation faïtière, par le biais de l'Organisation de promotion nationale (Nationale Aufbauorganisation = NAO) a échoué, du moins provisoirement. Les figures-clés de la NAO sont entrées dans la clandestinité. Les personnes jouissant d'une grande influence au niveau local et engagées souvent de longue date dans le milieu de l'extrême droite déterminent les activités au niveau régional. Seuls les concerts, qui rassemblent plusieurs centaines de personnes, ont généralement une influence suprarégionale, nationale, voire internationale.

Les affrontements les plus violents sont ceux où les extrémistes de droite rencontrent ceux de gauche, sans oublier ceux entre des skinheads et de jeunes étrangers.

Les personnes influentes sur le plan local déterminent les activités au niveau régional.

Apparition de réseaux d'extrême gauche

On constate une nouvelle tendance dans le milieu de l'extrême gauche: la mise en place de réseaux, particulièrement sous la forme de lobbies engagés contre la prétendue répression de la part de l'Etat et des autorités. Ainsi, on trouve parmi les plus notables des alliances ad hoc agissant de concert avec les manifestations antimondialisation à l'étranger.

Des réseaux pour lutter contre la répression de l'Etat et des autorités.

Les milieux extrémistes de gauche portés à la violence refusent toujours catégoriquement toute discussion et continuent de faire preuve d'une forte agressivité envers les forces de l'ordre.

Les mesures préventives déployées par les autorités et des organismes privés

Au cours des derniers mois, diverses mesures de prévention en vue de lutter contre l'extré-

misme de droite ont été engagées tant de la part des autorités que par des initiatives privées. Certains corps de police cantonale s'adressent directement aux extrémistes de droite en vue de

Le matériel de propagande à caractère raciste doit pouvoir être séquestré.

les inciter, ainsi que leur entourage, à quitter ce milieu. De vastes campagnes d'information sont en outre prévues afin de rendre le grand public attentif au problème. Notons aussi le nombre élevé de manifestations de protestation qui ont eu lieu en 2001 contre l'extrémisme de droite et la violence.

L'ÉVOLUTION

L'extrême droite flexible et bien organisée

Les changements enregistrés dans le milieu de l'extrémisme de droite dépendent de divers facteurs nationaux et internationaux. L'énorme capacité de mobilisation et d'organisation de l'extrémisme de droite, en Suisse comme à l'étranger, peut avoir une incidence sur les développements futurs et devra être observée dans le cas d'un éventuel changement d'objectifs du milieu.

Les éléments suivants jouent un rôle particulier pour la situation en Suisse:

- La majorité des skinheads étant jeunes, les milieux révisionnistes pourraient essayer d'exercer une influence sur eux. Certains groupes, comme la Nationale Aufbauorganisation (NAO) ou la Nationale Initiative Schweiz (NIS), exercent une influence dissimulée sur le style et l'orientation des skinheads. Une manipulation des groupes de skinheads par les révisionnistes pourrait conduire à un regain des activités politiques, voire racistes.

Certains milieux tentent d'exercer une influence sur les groupes de skinheads.

- Les évolutions actuelles indiquent que le milieu de l'extrémisme de droite continuera d'être divisé au niveau régional. Les différents groupes se rassemblent à l'occasion de concerts et n'ont le reste du temps que des contacts ponctuels. Rien ne donne actuellement à penser qu'une personne influente et acceptée de tous rassemble et dirige le milieu de l'extrême droite au niveau suprarégional.



Présence de la droite. Skinheads à la rencontre internationale de football entre la Suisse et la Yougoslavie en septembre 2001, à Bâle.

PHOTO ANDREAS MEIER

- Lorsque les mesures préventives introduites s'avèrent efficaces et réussissent à encourager les dirigeants à sortir du milieu de l'extrême droite, les groupes concernés organisés au niveau régional finissent généralement par devenir insignifiants.
- Le déroulement et le résultat du processus en cours en Allemagne visant à interdire le parti national-démocratique allemand (NPD) pourraient avoir des répercussions sur la Suisse. Une fois interdit en Allemagne, le NPD pourrait déplacer ses activités vers la Suisse, ce qui augmenterait le risque d'une radicalisation du milieu de l'extrême droite dans notre pays.

L'interdiction du NPD en Allemagne pourrait avoir des répercussions sur la Suisse.

Extrémistes de gauche: un réseau de contacts internationaux en pleine expansion

La création de réseaux, tendance observée dans le milieu de l'extrême gauche, devrait se maintenir. Les nombreux contacts internationaux, résultat de l'internationalisation du mouvement antimondialisation, pourraient ainsi jouer un rôle à l'avenir. Cependant, aucune de ces alliances ad hoc n'est parvenue jusqu'à présent à s'affirmer comme organisation faïtière stable jouissant d'une certaine influence. Pour l'heure, nous ne pouvons pas dire si ces réseaux mèneront à une «renaissance» de l'ancienne organisation «Rote Hilfe» (Aide Rouge) ou des réseaux de soutien du terrorisme lui ayant succédé.

La possible renaissance d'anciennes organisations.

3.3. Antimondialisation

LA SITUATION

De nombreuses personnes critiquent la mondialisation pacifiquement

Actuellement, ce sont essentiellement les opposants au néolibéralisme et au système capitaliste qui utilisent l'antimondialisation comme base théorique de leurs critiques. L'antimondialisation est également une des problématiques développées par les conservateurs. Pour un

Le mouvement antimondialisation et l'extrémisme de gauche se recoupent partiellement.

troisième groupe, en soi apolitique, la mondialisation est le reflet de peurs, de sentiments d'insécurité personnels et d'une perception généralement négative de la vie.

Nombreuses sont les voix critiques à la mondialisation qui s'élèvent et se font entendre pacifiquement lors de manifestations. Cependant, le mouvement antimondialisation et l'extrémisme de gauche sont, du moins sur certains points, indissociables. Certaines personnes clés sont actives dans les deux camps, tandis que d'autres, opposants à la mondialisation, ne se distancient pas, du moins pas clairement, des manifestants portés à la violence.

Le mouvement antimondialisation se caractérise par la grande mobilité de ses adeptes. De plus, les «antimondialisation» utilisent régulièrement les possibilités offertes par les moyens de télécommunication modernes, tels qu'Internet, qui est employé tant comme moyen de communication

Une utilisation intensive d'Internet.

entre les groupes et leurs membres que comme moyen de diffusion d'informations sur les manifestations prévues

et d'appel à la participation. Début 2001, un groupe de pirates informatiques s'est introduit, via Internet, dans le système du Forum économique mondial (WEF) de Davos. Les pirates ont réussi à accéder à des données confidentielles, telles que des adresses privées, des numéros de téléphone, des adresses électroniques, des numéros de cartes de crédit et des mots de passe de personnes qui participaient au WEF. Cette opération a été relativement facile à mener car les mesures de sécurité élémentaires n'avaient pas été totalement appliquées. Le site des organisateurs a été attaqué et bloqué pendant l'édition 2002 du WEF.

Au cours du WEF 2001, aucun incident notable n'a été enregistré à Davos, alors que la situation s'est envenimée à Zurich. Près de 1'000 manifestants y ont mené des actes de vandalisme et les dégâts matériels ont été estimés à environ 700 000 francs. Les conséquences des manifestations antimondialisation qui ont accompagné les rencontres au sommet de Göteborg et de Gênes sont avérées bien plus graves.

Manifestations pacifiques contre le WEF 2002

Pendant le WEF 2002 à New York, les opposants à la mondialisation ont organisé des actions dans différentes villes de Suisse. Le 31 janvier 2002, une vingtaine de personnes ont occupé à Berne les locaux d'une société de conseil en économie d'entreprise,

Actions d'occupation et manifestations.

membre du WEF. La police a réussi à mettre fin à l'occupation au bout d'une heure. Le même jour, près de 70 personnes ont manifesté contre le WEF à Lausanne devant le bâtiment d'une grande banque suisse, tandis qu'elles étaient environ 80 à manifester pacifiquement à Lugano.

L'APPRECIATION

Alliances ad hoc ne fonctionnant pas comme organisations faitières

Les alliances ad hoc d'opposants à la mondialisation à l'étranger servent aussi de modèles au milieu de l'extrême gauche pour la création de réseaux. Ces regroupements doivent être perçus en premier lieu comme des lobbies agissant contre la prétendue répression de l'Etat et des autorités. Les alliances n'existent d'une certaine manière que virtuellement, ce qui explique pourquoi elles ne deviennent que rarement des organisations faitières durables pouvant exercer une certaine influence.

Alliances ad hoc aux structures flexibles.

L'EVOLUTION

Actes de violence toujours probables

Les actions dirigées contre la mondialisation sont amenées à attirer et à mobiliser de plus en



Train stoppé. Militants antimondialisation sur le trajet en direction de Davos, avant Landquart, fin janvier 2001.

PHOTO KEYSTONE

plus de personnes d'horizons divers. Outre la grande majorité des manifestants pacifiques, des personnes et des groupes extrêmement violents pourraient, à l'avenir et de plus en plus souvent, utiliser ces manifestations à mauvais escient pour servir leurs causes. Par conséquent, le risque que les prochaines manifestations contre la mondialisation soient aussi accompagnées de violence semble élevé.

L'effet de mobilisation continuera vraisemblablement de gagner en ampleur.

3.4. Groupes de souche albanaise

LA SITUATION

Antennes des partis extrémistes albanais

La Suisse sert toujours de lieu de logistique et de financement ainsi que de base de recrutement et de propagande à divers groupements politiques de souche albanaise. Tous les grands partis politiques et grands groupements albanais, qu'ils agissent au niveau parlementaire ou qu'ils soient extrémistes, disposent d'antennes en Suisse. En juin 2001, l'UCK macédonienne a rendu publique la nomination de représentants politiques étrangers dans différents pays européens; deux d'entre eux, Fazli Veliu et Musa Dzaferi, vivent en Suisse. L'Armée nationale albanaise de libération (Armata Kombëtare Shqiptar, AKSh), nouvellement active, qui représente la branche extrémiste de l'UCK a un lien direct avec la diaspora albanaise. Le parti républicain albanaise, parti d'extrême gauche fondé en Suisse, soutiendrait l'AKSh.

Les collectes de fonds pour le Kosovo se poursuivent en Suisse. Théoriquement, les fonds doivent servir des causes humanitaires. Nous disposons cependant de renseignements indiquant qu'au moins une partie de ces fonds servent au financement des mouvements de résistance albanais dans les Balkans. Fin mai 2001, le fonds «Zëri i Atdheut» a cessé ses activités, tandis que le fonds «Liria Kombëtare» en a développé d'autres de grande ampleur. Les

Des dirigeants de l'UCK vivent en Suisse.

Les fonds récoltés sont versés à des groupes de résistance.

sommes récoltées par ce fonds sont exclusivement destinées au financement de l'UCK en Macédoine. En outre, un nouveau fonds, le «Fonds Kombëtar Shqiptar» (FKSH), a été créé au cours de l'été 2001. Certaines informations laissent entendre que le conseil central de ce fonds entretient des relations avec l'AKSh et que le conseil de ce fonds dispose d'un intermédiaire en Suisse.

Des sommes pouvant atteindre des millions sont aussi transférées, par le biais d'agences de voyage albanaises en Suisse, vers l'Albanie, la Macédoine et le Kosovo. Il a cependant été découvert que cet argent provenait en grande partie du trafic de drogue.

Trafic d'armes dans les Balkans

Les conflits dans les Balkans touchent régulièrement notre pays, y compris en ce qui concerne le trafic illicite d'armes:

- Le 15 mai 2001, un petit camion en provenance de Suisse a été contrôlé à Durres, ville portuaire d'Albanie. A son bord se trouvaient, entre autres, des armes. Le chauffeur, un Croate, résidait en Suisse depuis quelques années. Il est fort probable que ce matériel de guerre ait été destiné à la Macédoine.
- On a enregistré au cours de l'été 2001 un autre cas de trafic d'armes destinées à la région en conflit de Macédoine en provenance de Suisse, organisé de façon similaire aux trafics qui

Saisie de matériel de guerre destiné à la Macédoine.

s'étaient déroulés à la fin des années 90. L'instigateur principal est un homme connu, sympathisant de l'UCK macédonienne résidant en Suisse, déjà condamné, par le passé, à une peine d'emprisonnement de dix mois pour trafic d'armes. L'argent destiné au financement de la livraison d'armes provenait, comme dans les cas précédents, d'un fonds de collecte albanais. Les enquêtes sont toujours en cours.

Autres incidents survenus en 2001

En 2001, les cas suivants en relation avec la diaspora de souche albanaise ont aussi revêtu une grande importance en Suisse:

- Fin mars 2001, une plainte pénale a été déposée auprès du Ministère public du canton de Zurich contre les responsables du quotidien albanais publié en Suisse «Bota Sot» (monde aujourd'hui) pour violation de l'interdiction de discrimination raciale telle que mentionnée à l'art. 261 CP. Fin 2001, la procédure était toujours pendante.
- Entre décembre 2000 et février 2001, on a dénombré trois attentats à l'explosif contre la discothèque «Scala», située à Küsnacht (SZ). Les dégâts causés étaient à chaque fois d'ordre matériel; personne n'a été blessé. Les gérants de la discothèque sont originaires de l'ex-Yougoslavie.
- Mi-février 2001, une grenade à main, provenant des stocks de l'ancienne armée yougoslave, a explosé près de la discothèque «Pink» à Zoug. Dans cet incident, comme dans les précédents, aucune personne n'a été blessée, mais des dégâts matériels ont été causés. Un lien entre cet incident et les trois autres attentats commis à l'explosif est fort probable.

Attentats contre des discothèques en Suisse.

Au Kosovo ainsi qu'en Albanie et dans d'autres pays de l'Europe du Sud-Est, le milieu de l'économie, mais aussi de la politique est grandement infiltré par la criminalité organisée. Pour le trafic d'armes du moins, on suppose que les organisateurs et les protagonistes de la criminalité

organisée se trouvent tant parmi les politiciens actifs que parmi les dirigeants des groupes extrémistes. En outre, des cas isolés prouvent l'existence

de relations personnelles plus étroites entre ces groupes extrémistes et le milieu de la criminalité de souche albanaise.

Dans les Balkans, le crime organisé a infiltré la sphère politique et économique.



Deux dénonciations pénales. Le quotidien albanais publié en Suisse «Bota Sot» (monde aujourd'hui) a été critiqué plus d'une fois en 2001 pour ses articles à caractère discriminatoire et incitant à la guerre.

PHOTO OFP

L'APPRECIATION

L'extrémisme albanais présente-t-il un risque pour les missions de paix?

Contrairement à la situation lors du conflit du Kosovo en 1999, la communauté internationale s'efforce actuellement de maintenir la pression exercée sur les groupes extrémistes albanais. C'est particulièrement en raison de son caractère militaire que l'extrémisme albanais présente un risque pour les citoyens suisses engagés dans des missions visant à assurer la paix au Kosovo et en Macédoine. De surcroît, les organisations criminelles et clans n'ont de manière générale aucun intérêt à ce que la situation se stabilise durablement dans la région en crise.

Les organisations criminelles n'ont aucun intérêt à ce que la situation se stabilise.

La Suisse, qui abrite l'une des plus importantes communautés albanaises d'Europe et qui accueille le siège de nombreuses organisations internationales, reste, pour différents partis et groupements albanais, un pays très prisé pour la collecte de fonds et le travail de propagande.

Situation toujours instable en Macédoine

Certains individus de souche albanaise vivant en Suisse, qui ne se cachent pas d'appartenir à l'UCK ou lui étant proches, ont été remarqués parce qu'ils participaient aussi à des activités criminelles. Il est probable que certaines personnes

proches de partis et groupements politiques albanais entretiennent, en Suisse, les mêmes types de liens avec des réseaux criminels que ceux qu'elles entretiennent au Kosovo (voir chap. 6.2.).

La position qu'adoptera l'AKSh jouera aussi un rôle déterminant dans l'évolution à venir de la situation en Macédoine. L'AKSh refuse l'accord de paix en Macédoine et poursuit ses combats dans l'objectif de la création d'une grande Albanie. En novembre 2001, l'AKSh a commis pour la première fois un attentat contre un bureau de l'Union européenne à Tetovo (Macédoine). Cet acte a marqué un changement de cap de la part de l'AKSh, car elle avait auparavant coutume de n'attaquer que des établissements, des forces de police et des groupes de la population d'origine macédonienne. Les attentats sont la preuve du potentiel de conflit toujours existant dans la région. Gafurr Adili, connu en Suisse pour son rôle de dirigeant et de porte-parole du PRSh, serait, entre autres, impliqué dans le commandement de l'état-major général de l'AKSh.

Des liens présumés entre la politique et les groupes criminels.

Mesures à l'encontre de représentants de l'UCK

Au cours de l'été 2001, le Conseil fédéral a pris différentes mesures contre des représentants de l'UCK séjournant en Suisse. Notre pays ne tolérera et ne soutiendra en aucun cas des activités émanant de ces groupements:

- Fazli Veliu, Musa Dzaferi, Ali Ahmeti et Xhavit Haliti se sont vu interdire le droit de fonder, de représenter ou de soutenir des organisations qui participent, en usant de la violence, au conflit en Macédoine ou de soutenir, matériellement, financièrement ou par le biais de propagande les partis

Interdiction du soutien aux organisations extrémistes faisant usage de la violence.

faisant usage de la violence dans ce conflit. L'interdiction inclut aussi tout acte visant à déléguer de telles activités à un tiers. Veliu, macédonien, est le représentant politique de l'UCK en Suisse, Dzaferi est coordinateur de la diaspora en Europe. Ahmeti agit en tant que responsable politique de l'état-major général de l'UCK en Macédoine. Le cas Haliti n'est pas directement lié au conflit en Macédoine; Haliti est cependant largement impliqué dans les structures de la criminalité organisée de souche albanaise.

- Veliu et Dzaferi, tous deux résidant en Suisse, ont été menacés d'expulsion s'ils enfreignaient cette interdiction.
- Ahmeti et Haliti ont été frappés d'une interdiction d'entrée, sur la base de l'art. 184, al. 3, de la Constitution fédérale. Il leur est interdit, pour une durée indéterminée, d'entrer sur le territoire suisse sans autorisation formelle.

L'ÉVOLUTION

Risque d'un décapement des activités en cas d'aggravation de la situation

A l'heure actuelle, il est peu probable que des actions à caractère violent émanent des milieux de l'émigration serbe et albanaise en Suisse. Cependant, si la situation venait à nouveau à s'aggraver en Macédoine et dans le sud de la Serbie, il est possible que les ressortissants de ces communautés résidant dans notre pays renouent leurs actions de soutien. La diaspora de souche albanaise en Suisse, qui compte quelque 180'000 personnes, reste forte. Le soutien pourrait s'opérer sous forme de campagnes de propagande, de collectes d'argent ainsi que de trafic d'armes.

Risque de propagande, de collectes de fonds et de trafic d'armes.

3.5. Groupes kurdes

LA SITUATION

La question kurde est toujours controversée

La Cour européenne des droits de l'homme n'a pas encore prononcé sa décision de princi-

pe sur la condamnation à mort par la Turquie d'Abdullah Öcalan, leader du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). La décision ne sera vraisemblablement pas prise avant 2003.

La position de la Turquie face à la question kurde est toujours controversée. Elle est marquée

par la fermeté de la Turquie, d'une part, et par les demandes de réformes formulées par l'Union européenne, d'autre part. Le gouvernement turc sait pertinemment que l'exécution d'Öcalan pourrait ensevelir l'espoir d'une adhésion à l'Union européenne et relancer la guerre civile dans les régions kurdes.

Le PKK a décidé, début 2002, de changer sa dénomination. En optant pour un nouveau nom, à savoir KADEK (Congrès pour la liberté et la démocratisation du Kurdistan), le parti a déclaré que la résistance armée prenait fin et qu'il voulait agir par la voie politique. Cette décision est le reflet de la volonté du parti de poursuivre l'initiative de paix promulguée par Öcalan et de mener la lutte pour l'indépendance au niveau politique.

A l'instar d'autres organisations extrémistes, le PKK s'efforce de plus en plus d'élargir ses modes de financement et de se cantonner à des activités d'affaires. A cet effet, une association internationale des employeurs kurdes, du nom de Karsaz, a été créée. L'organisation veut mettre en place et gérer un système financier et économique kurde indépendant en Europe. Le siège de Karsaz doit être installé à Francfort/Main, où le PKK a déjà fait l'acquisition d'un immeuble commercial.

Manifestations de solidarité durant les révoltes dans les prisons

Des extrémistes kurdes ainsi, et surtout, que des groupements turcs de gauche ont été, dès le début, solidaires des prisonniers politiques qui ont mené en octobre 2000 dans les prisons turques des mouvements de protestation et des grèves de la faim. De même, différents groupements turcs d'extrême gauche actifs en Suisse ont mené des manifestations de solidarité, qui se déroulaient généralement pacifiquement. Quelques jours après la fin des révoltes dans les prisons, onze personnes, proches du PKK et se faisant passer pour des visiteurs, ont, conjointement avec des membres de groupements turcs, occupé une antichambre du Conseil des Etats au Palais fédéral, tandis que plusieurs dizaines de personnes manifestaient devant le bâtiment du Parlement. En outre, des partisans turcs ont voulu attirer l'attention sur leurs préoccupations en menant une action au

Secrétariat général du parti socialiste suisse. D'autres manifestations ont eu lieu dans d'autres grandes villes suisses.

L'APPRECIATION

Une capacité de mobilisation toujours forte

Les événements du 11 septembre et les mesures qui ont été prises en vue de lutter contre le terrorisme réduisent la marge de manœuvre politique des organisations extrémistes telles que le PKK.

Les structures du PKK en Europe sont restées intactes, et la capacité de mobilisation de l'organisation est toujours de taille. Bien qu'elle suive actuellement un cours pacifique, l'organisation serait en mesure, à tout moment et si besoin était, de mener des actions extrémistes et violentes tant en Turquie que dans des pays d'Europe.

Un événement, tel que le décès subit d'Abdullah Öcalan, pourrait vraisemblablement déclencher de nouveaux incidents accompagnés d'actes de violence, comme l'occupation de représentations étrangères en 1999.

En Suisse, le PKK n'est pas interdit comme en Allemagne. Le travail de relations publiques est, dans notre pays, l'une des activités les plus importantes de l'organisation. S'y ajoutent la formation politique des cadres

et l'obtention de fonds au moyen de collectes ou de dons. Certains renseignements donnent à penser que certaines sommes d'argent proviennent de relations avec le milieu du trafic de la drogue. Cependant, il n'a pas été possible de prouver, à ce jour, que ces relations constituaient un moyen de financement systématique du PKK en Europe.

Les quelques rassemblements organisés, en Suisse, au cours de l'année 2001 par le PKK et ses groupes alliés n'ont pas été le théâtre d'incidents violents, bien que ceux-ci aient parfois rassemblé plusieurs centaines de personnes.

L'EVOLUTION

Des actions à caractère violent sont toujours possibles

Si la position de la Turquie face à la question kurde ne se durcit pas, les manifestations de pro-

Turquie: la fermeté s'oppose aux demandes de réformes.

Le PKK devient le KADEK et se fixe un nouveau programme.

Des sympathisants du PKK occupent le Palais fédéral.

Une marge de manœuvre réduite pour les organisations extrémistes.

Des manifestations isolées sans escalade de la violence.



Toujours actif. Manifestation du PKK lors du jour anniversaire de la condamnation à mort d'Abdullah Öcalan fin juin 2001. PHOTO MEDYA TV, INTERNET

testation et de solidarité se déroulant en Suisse demeureront pacifiques. Il est probable que les partisans essaient d'y impliquer fortement les médias.

La collecte de fonds se poursuit comme à l'accoutumée. Au moins trois millions de francs sont ainsi toujours escomptés en Suisse.

Dans le cas d'une aggravation de la situation, la capacité de mobilisation (toujours existante) de l'organisation pourrait aussi être utilisée pour mener des actions de type violent.

Les collectes de fonds se poursuivent.

3.6. Extrémisme violent tamoul

LA SITUATION

Conflit non résolu au Sri Lanka

Le conflit ethnique opposant les Tamouls aux Cinghalais dans le nord est du Sri Lanka, région essentiellement habitée par des Tamouls, n'est toujours pas résolu. Les combats opposant les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) aux troupes gouvernementales ont cessé juste avant la fin de l'année 2001. La violence avait de nouveau éclaté après que les LTTE ont eux-mêmes enfreint, en mars 2001, le cessez-le-feu autoproclamé en coulant un navire de guerre.

L'attaque par les LTTE d'une base de l'armée de l'air et de l'aéroport international de Colombo en juillet 2001 a donné une nouvelle dimension au conflit. Un attentat suicide comprenant plus de 20 combattants a tout d'abord fait exploser des installations de la base de l'armée de l'air avant de détruire deux appareils de la Srilankan Airlines ainsi que huit avions militaires. En outre, ils ont endommagé un autre avion de ligne et une partie de l'infrastructure aéroportuaire. Non contents d'avoir porté un lourd préjudice au secteur du transport maritime de passagers vers le Sri Lanka, les LTTE ont aussi menacé la seule voie aérienne du pays. Les LTTE ne s'en sont jamais pris à des touristes, même lors de l'attaque du 24 juillet 2001.

Nouvelle escalade de la violence.

Aucune victime étrangère.

Redoublement d'efforts pour une solution durable

Fin novembre 2001, le dirigeant des LTTE, Velupillai Prabhakaran, a, pour la première fois, déclaré publiquement qu'il ne poursuivait plus l'idée d'un Etat tamoul indépendant du Sri Lanka. En décembre, les rebelles tamouls ont, à leur tour, appelé à un cessez-le-feu. Le gouvernement sri lankais, au pouvoir seulement depuis décembre 2001, a réagi favorablement à la proposition des Tamouls et redouble d'efforts pour trouver une solution durable au conflit. Ainsi, le gouvernement et les LTTE ont signé un accord de cessez-le-feu fin février 2002. Les parties en conflit sont cependant encore à des lieues de réelles négociations de paix. Les LTTE se sont toujours servis des précédents accords de cessez-le-feu pour rassembler leurs forces et pour se réorganiser.

Les LTTE figurent parmi les 21 organisations qui ont été interdites en Grande-Bretagne en mars 2001 sur la base du Terrorism Act 2000. En réaction à cette décision, les LTTE ont déclaré qu'ils fermaient d'eux-mêmes leurs bureaux en Grande-Bretagne et qu'ils soutenaient les négociations de médiation menées par la Norvège en vue d'apporter une solution au conflit du Sri Lanka.

L'Allemagne, où les partisans des LTTE collecteraient chaque année plusieurs millions de

Les parties en conflit s'accordent sur un cessez-le-feu.



Manifestation de Tamouls. Quelque 5'000 Tamouls ont manifesté devant le Palais des Nations à Genève à l'occasion de la session ordinaire de la Commission des droits de l'homme en avril 2001.

PHOTO KEYSTONE

L'Allemagne examine la possibilité d'interdire les LTTE.

marks destinés aux combats au Sri Lanka, examine aussi une interdiction de l'organisation. Il n'est pas exclu que les

LTTE introduisent volontairement des Tamouls en Allemagne pour ensuite pourvoir leur réclamer des dons.

L'APPRECIATION

Mesures contre les collectes de fonds et la propagande

La communauté tamoule de notre pays est de plus en plus visée en raison des actions de collecte de fonds et de propagande qu'elle mène lors de grandes manifestations. En 1999 et 2000, en marge des festivités du «Heroes Day», les LTTE ont mené des actions afin de faire connaître le combat qu'ils mènent au Sri Lanka. Les dons collectés à ces occasions ont été considérables. Lors d'une

manifestation comptant plus de 4'000 visiteurs fin juillet 2001, l'attaque de l'aéroport de Colombo a été projetée sur grand écran et commenté.

Afin qu'aucune action d'ordre financier ou idéologique destinée à soutenir les affrontements au Sri Lanka n'ait lieu en Suisse, le Conseil fédéral, à la demande du Département fédéral de justice et police (DFJP), a interdit aux LTTE de collecter des fonds et de mener des actions de propagande incitant à la violence à l'occasion du «Heroes Day» du 2 décembre 2001 se déroulant à Granges-Paccot (FR).

Interdiction des collectes de fonds et de la propagande lors du «Heroes Day» 2001.

L'EVOLUTION

D'autres interdictions de collectes possibles

Les Tigres de libération disposent toujours en Suisse d'un réseau de relations bien organisé, par lequel ils continuent de cibler leurs activités sur la propagande, la collecte de fonds et quelques manifestations. Les manifestations culturelles sont accompagnées d'images de combat des régions en conflit et de

Toujours un solide réseau de relations en Suisse.

présentations d'attaques. En ce qui concerne la question des collectes de fonds, il conviendra d'examiner à l'avenir dans quels cas des interdictions de propagande et de collecte s'imposent, à l'instar de celle décrétée pour la commémoration du «Heroes Day» de 2001. La poursuite ou non des activités des partisans des LTTE en Suisse dépendra aussi et surtout de l'évolution des négociations de paix au Sri Lanka. Enfin, les autorités sri lankaises insisteront certainement aussi auprès des pays étrangers pour que les activités des LTTE en exil y soient interdites.

3.7. Groupes islamistes

LA SITUATION

L'intégrisme islamiste: foyer de groupes violents?

Il existe depuis toujours certains groupes terroristes qui appuient leurs objectifs à l'aide d'ar-

guments religieux. Néanmoins, pour ces groupes aussi, la conviction politique l'emporte généralement sur la conviction religieuse. Les raisons de ce phénomène sont diverses: elles comptent notamment la révolution islamique en Iran en 1979, la perte d'attrait des idéologies communistes suite à

la chute de l'Union soviétique en 1991 ainsi que les facteurs de société tels que la croissance démographique, la pauvreté et le manque de perspectives d'avenir.

Depuis une vingtaine d'années, l'intégrisme islamique sert, dans le monde islamique, de foyer commun aux groupes violents pour recruter des activistes et des sympathisants. Vers la fin des années 80, des centres de formation paramilitaires pour le djihad («guerre sainte»), ouverts à tous les musulmans du monde islamique, ont été installés

Des centres de formation en Afghanistan depuis les années 80.

en Afghanistan. Le nombre de confrontations entre groupes islamistes et le pouvoir en place dans leurs pays d'origine a augmenté, bien que les pays concernés aient renforcé leurs mesures de répression. Qui plus est, l'envenimement des relations israélo-palestiniennes a mis de l'huile sur le feu. La violence terroriste s'est manifestée jusqu'ici sous des formes très diverses d'une région à l'autre.

Après le 11 septembre: Oussama Ben Laden dans le point de mire

Dans les années 80, pendant la période de résistance contre l'occupation soviétique en Afghanistan (1979 – 1989), Oussama Ben Laden a fait partie des figures de proue du recrutement d'islamistes arabes et asiatiques. De retour dans leur pays d'origine après le retrait des troupes soviétiques, la plupart de ces soldats ont continué de diffuser

Ben Laden, déjà actif pendant l'occupation soviétique en Afghanistan.

auprès de leurs coreligionnaires l'idée de la «guerre sainte» et leur ont fait partager les expériences acquises en matière de combat. Oussama Ben Laden s'est rendu au Soudan où il a établi des contacts étroits avec le régime islamiste soudanais. A son retour en Afghanistan en 1996, il s'est allié au mollah Omar, chef des taliban, et a accélééré la création de camps d'entraînement.

Ben Laden a sans cesse développé son influence sur les groupements islamistes, surtout dans le cadre d'Al Qaïda, l'organisation qu'il avait lui-même fondée, avec d'autres islamistes, à la fin des années 80. Ben Laden est l'instigateur présumé et le principal responsable des attentats perpétrés contre les deux ambassades américaines de Dar es-Salaam (Tanzanie) et de Nairobi (Kenya) en août 1998, ainsi que de l'attaque contre le navire militaire américain USS Cole, le



Manifestation de solidarité. En octobre 2001, des sympathisants d'Oussama Ben Laden ont manifesté en signe de soutien après le début de l'opération «Enduring Freedom» de l'OTAN.

PHOTO KEYSTONE

12 octobre, dans le port d'Aden au Yémen. De plus, ce serait Al Qaïda qui aurait fomenté les attaques prévues contre des établissements touristiques en Jordanie ainsi que contre d'autres cibles à Strasbourg. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a aussi décrété des sanctions contre les chefs taliban afin d'obtenir l'extradition de Ben Laden. Oussama Ben Laden et Al Qaïda ont été très rapidement considérés comme les auteurs présumés des attentats du 11 septembre. L'engagement militaire de l'alliance contre le terrorisme, placée sous l'égide des Etats-Unis, a conduit à la chute du régime des taliban en Afghanistan.

Instigateur et responsable présumé de divers attentats.

Le rôle du Pakistan

Le Pakistan, pays voisin de l'Afghanistan, est confronté depuis la guerre d'Afghanistan contre l'Union soviétique à l'influence grandissante de groupes islamiques intégristes. Le régime en place s'est distancié jusqu'à présent de tous les mouvements islamiques qui ne se démarquent pas eux-mêmes clairement des groupes islamistes. Les islamistes contrôlent cependant de nombreuses écoles coraniques, dont certaines servent aussi de centres de formation pour la «guerre sainte». L'Inde reproche régulièrement au Pakistan de soutenir des groupes islamistes qui participent aux luttes partisans dans le conflit du Cachemire.

Les islamistes contrôlent de nombreuses écoles coraniques.

La grande majorité des organisations islamistes ont à leur tête des personnes qui ont suivi leur formation théorique et ont pour certains aussi pratiqué dans la zone pakistano-afghane.

Des groupes islamistes formés par des vétérans de la guerre d'Afghanistan contre l'occupation soviétique sont actifs aux Philippines, en Malaisie et en Indonésie. Le groupe islamiste philippin Abou Sayyaf, qui a à plusieurs reprises fait parler de lui au cours des dernières années dans le contexte de prises d'otage, ainsi que le Moro Islamic Liberation Front (MILF) sont soupçonnés d'entretenir des relations avec le réseau Al Qaïda d'Oussama Ben Laden. Abou Sayyaf a abrité pendant plusieurs années Ramzi Youssef, l'instigateur de l'attentat à la bombe contre le World Trade Center en 1993. Youssef appartiendrait à l'organisation Al Qaïda.

Des vétérans de la guerre d'Afghanistan présents au sein de groupes islamistes.

Groupes islamistes arabes en Suisse

Les groupes islamistes arabes d'origine algérienne, tunisienne et égyptienne n'ont pas jusqu'ici développé en Suisse d'activités terroristes à proprement parler. Toutefois, des membres de ces groupes utilisent notre pays comme lieu de séjour. Divers fonds d'aide humanitaire liés à ces organisations sont implantés en Suisse et mènent des collectes de fonds auprès de leurs compatriotes et auprès du grand public.

Des liens présumés entre des fonds d'aide humanitaire et des groupes islamistes.

Ces fonds d'aide humanitaire, actifs aussi dans notre pays, sont ouvertement soupçonnés par les Etats-Unis depuis les attentats du 11 septembre d'entretenir des liens avec des cellules islamistes arabes ou d'être directement impliqués dans des conflits armés. L'une de ces organisations d'aide humanitaire, dont le siège était à Bâle jusqu'en avril 2001, depuis à Genève, aurait, par l'intermédiaire de ses filiales à l'étranger, aussi entretenu des relations avec des volontaires islamistes engagés dans le conflit du Kosovo. D'autres organisations sont rattachées à de grandes corporations internationales réputées, dont certaines sont soupçonnées de soutenir des activités terroristes. L'une d'entre elles serait, par exemple, proche de l'organisation islamiste palestinienne du Hamas. Il n'existe cependant aucune preuve à ce jour que des fonds de ces organisations implantées en Suisse aient servi à financer des actes terroristes.

En avril 2001, des cassettes audio et vidéo ayant trait à la propagande islamiste en faveur de la lutte armée internationale ont été retrouvées dans l'appartement d'un ressortissant tunisien résidant en Suisse. Cet homme avait attiré l'attention des autorités d'enquête en décembre 2000 parce qu'il avait effectué deux transferts de fonds vers deux organisations en Italie. Celles-ci sont soupçonnées d'être liées à la mouvance du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat – Algérie (GSPC). Il avait en outre des relations avec des réfugiés politiques de Tunisie se disant membres de l'organisation En Nahdha. Le Tunisien, qui séjournait illégalement sur le territoire suisse, a été extradé vers l'Italie et l'Office fédéral de la police a prononcé une interdiction d'entrée à son encontre.

Saisie de cassettes audio et vidéo de propagande islamiste.

Conséquences pour la Suisse des activités terroristes en Algérie

Si les groupes terroristes sévissant en Algérie présentent toujours un danger important, leurs objectifs semblent être de moins en moins politiques et leur légitimité populaire paraît être en déclin.

En 2001, l'Algérie aura non seulement été marquée par la reprise des attentats dans la capitale pour la première fois depuis 1996, mais aussi par l'assassinat d'étrangers. Parallèlement, l'année 2001 a été marquée par un recul du nombre de victimes d'actes de violence par rapport à l'année précédente.

Algérie: des étrangers victimes des actes terroristes.

Le conflit entre les autorités algériennes et les islamistes s'est exprimé en Suisse à travers deux campagnes d'affichage à Genève. La première prenait pour cible plusieurs officiels algériens et la seconde dénonçait les exactions présumées de sept islamistes proches du Front Islamique du Salut (FIS) installés dans notre pays. De plus, un homme a été dénoncé pour son appartenance présumée au Groupe Islamique Armé (GIA); il fait l'objet, depuis juillet 2001, d'une procédure judiciaire. En outre, toujours en 2001, la Suisse a extradé un Algérien vers la France; la justice française a condamné celui-ci à une peine de six ans de prison ferme pour appartenance à une organisation terroriste. Dans le cadre de mesures de prévention à la veille de la

Deux campagnes d'affichage en Suisse.

Coupe du monde de football en France, l'homme a été appréhendé, au cours de l'été 1998, en Suisse, lors d'une intervention commune internationale, pour détention illégale d'armes. Suite à son arrestation, il a été condamné à cinq ans de réclusion pour vol à main armée, délit qu'il avait commis avant son arrestation, et a dû purger sa peine, réduite à trois années, en Suisse, avant son extradition.

La nouvelle aggravation du conflit israélo-palestinien a donné lieu, ces derniers mois, à de nombreuses manifestations de solidarité dans le monde arabo-musulman, en Europe et aux Etats-

Les intérêts juifs, épargnés par les actes de vandalisme.

Unis. Dans ce contexte, des adversaires de la politique menée par les Israéliens et les Américains au Proche-Orient s'en sont pris à trois reprises à des intérêts privés de ces Etats au moyen de charges explosives. La responsabilité de ces attentats a été revendiquée par des groupes d'extrême gauche suisses. En Suisse, contrairement aux pays voisins, les intérêts juifs, comme les synagogues, n'ont pas été la cible d'actes de vandalisme.

L'APPRECIATION

Potentiel de croissance des groupes islamistes

Les groupes islamistes agissent de manière plus discrète que d'autres organisations et se montrent plus adaptables et plus prudents. Fortement ancrés dans le tissu social et religieux musulman du monde entier, ces groupes disposent d'un potentiel de croissance plus important. Les difficultés sociales, économiques et politiques considérables que connaissent le Maroc, la Tunisie et l'Egypte pourraient favoriser un nouvel essor des mouvements extrémistes, ce qui n'implique pas forcément des actes de violence, tels qu'en Algérie. Suivant l'évolution de la situation politique, les mouvements d'opposition présents dans ces pays pourraient à tout moment se radicaliser; ceux-ci entretiennent des contacts jusqu'en Suisse.

Risque de radicalisation des mouvements d'opposition.

L'année 2001 a été marquée par une augmentation des actes de terrorisme d'origine islamiste arabe, avec, comme point culminant de la terreur, les attentats aux Etats-Unis. D'autres incidents, comme la reprise des attentats en ville d'Alger, l'attaque contre le

Propension à la violence accrue des groupes terroristes islamistes.

Parlement indien à New Delhi ou les tirs échangés devant un bâtiment officiel à Tel-Aviv, montrent que les groupes terroristes islamistes s'en prennent de plus en plus violemment à des intérêts très symboliques.

Les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis ont révélé les points suivants:

- La grande vulnérabilité des sociétés industrielles modernes et l'importance de la protection des infrastructures sensibles et symboliques sont une fois de plus incontestables.
- Les modèles d'action actuels relevant de la politique de sécurité sont remis en question avec, au cœur de cette réflexion, l'influence des acteurs non étatiques, l'importance accrue de la conduite de la guerre asymétrique et de la recherche d'informations effectuée à titre préventif par les services de renseignements.
- La présence de réseaux internationaux de groupes terroristes requiert un renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme et des mesures de prévention similaires dans tous les pays.
- La traque menée contre l'organisation Al Qaïda a montré comment des organisations terroristes pouvaient construire un réseau d'envergure internationale principalement dans le cadre des mouvements migratoires et des mouvements de réfugiés en provenance de régions en crise.
- Enfin, les attentats confirment le fait que les sociétés industrialisées modernes continuent d'être confrontées à une large palette de menaces, dont le terrorisme classique fait partie.

Les possibilités d'action dans le monde entier exigent une coopération internationale accrue.

Al Qaïda coresponsable des attentats aux Etats-Unis

L'organisation Al Qaïda est considérée comme coresponsable des attentats terroristes perpétrés contre le World Trade Center de New York et contre le Pentagone à Washington, ainsi que du crash de l'avion en Pennsylvanie. Plusieurs arrestations ont eu lieu dans le cadre des enquêtes dans de nombreux pays, y compris en Europe occiden-

Des arrestations dans plusieurs pays d'Europe occidentale.

tale. Certaines personnes, soupçonnées d'avoir des liens avec Al Qaïda, avaient déjà été arrêtées avant le 11 septembre:

- En décembre 2000, quatre personnes ont été arrêtées à Francfort/Main, soupçonnées d'avoir planifié un attentat à Strasbourg. Le dirigeant du groupe de Francfort a été arrêté en Espagne.
- En février 2001, les autorités britanniques ont arrêté cinq islamistes soupçonnés d'avoir planifié des actes terroristes.
- En avril 2001, cinq islamistes ont été arrêtés en Italie.

Ces arrestations montrent que le réseau d'Oussama Ben Laden s'étend jusqu'en Europe occidentale. Les arrestations qui se sont déroulées en Italie ont révélé que des organisations terroristes islamistes entretiennent des relations avec la Suisse. Trois ressortissants tunisiens, séjournant sur notre territoire, avaient des contacts avec les inculpés par le biais de l'Institut Culturel Islamique de Milan. En outre, un des inculpés entretenait des contacts téléphoniques avec un Tunisien vivant en Suisse.

Des relations avec la Suisse.

La Suisse utilisée comme zone de transit

En l'état actuel des connaissances, notre pays n'a pas été utilisé par les auteurs présumés des attentats du 11 septembre comme une base logistique ou d'entraînement. La Suisse n'aurait servi que de zone de transit vers d'autres pays européens. Ainsi, un des principaux protagonistes des attentats, Mohamed Atta, a transité à Zurich-Kloten le 8 juillet 2001 lors de son voyage Miami – Madrid.

La Suisse n'a pas servi de base logistique ou d'entraînement.

Les soupçons concernant d'éventuels contacts entre Oussama Ben Laden et son demi-frère résidant en Suisse ne se sont jusqu'ici pas vérifiés. Le procureur général de Paris a toutefois ouvert au printemps 2002 une procédure contre Yeslam Binladen pour blanchiment d'argent. De même, depuis des années, l'entreprise Al Taqwa/Nada Management, avec siège aux Bahamas et des filiales à Lugano et dans la principauté du Liechtenstein, est soupçonnée d'entretenir des liens

avec des groupes terroristes islamistes. Les recherches effectuées par l'ancienne Police fédérale sur cette affaire n'ont donné aucun résultat; de même, une investigation de la Commission fédérale des banques en 2000 n'a pu mettre en évidence aucune activité illégale. En novembre 2001, la Police judiciaire fédérale a mené, sous la direction du Ministère public de la Confédération, des perquisitions dans les locaux de la société Al Taqwa/Nada Management à Lugano et à Muri, près de Berne. Une grande quantité de dossiers ont été saisis et plusieurs comptes bancaires ont été bloqués. Les enquêtes sont encore en cours.

Des enquêtes en cours portant sur des liens présumés avec des groupes terroristes.

Interdiction préventive d'Al Qaïda

Jusqu'ici, la présence de structures ou de personnes directement apparentées à Al Qaïda, l'organisation d'Oussama Ben Laden, n'a pas été constatée en Suisse. Se fondant sur les art. 184 et 185 de la Constitution fédérale, le Conseil fédéral a, le 7 décembre 2001, interdit, à titre préventif, l'organisation terroriste Al Qaïda, ainsi que toutes les organisations qui en émanent ou lui apportent leur aide. Cette interdiction s'applique aussi aux groupes qui lui servent de couverture et à ceux qui se réclament d'elle, de même qu'aux organisations et groupes dont les dirigeants, les buts et les moyens sont identiques à ceux d'Al Qaïda, ou qui agissent sous son ordre. Elle n'est valable que jusqu'au 31 décembre 2003. En outre, depuis quelques années, certains islamistes reconnus sont interdits d'entrée.

Des interdictions d'entrée contre des islamistes reconnus.

La Suisse a, de surcroît, renforcé la protection des représentations étrangères et des organisations internationales. Les dispositifs de sécurité aux frontières, notamment dans les aéroports internationaux, ont aussi été durcis. En outre, les autorités suisses maintiennent des contacts réguliers avec les représentants de la communauté musulmane.

Le cas Al Qaïda: une exception en Suisse

La Suisse a déjà signé plusieurs conventions des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme. En outre, le Conseil fédéral a décidé, en mai 2001, de procéder rapidement à la signature et à la ratification de la Convention internatio-

nale pour la répression du financement du terrorisme. Bien que l'organisation Al Qaïda soit, sur décision du Conseil fédéral, interdite, du moins pour une période limitée, sur le sol helvétique, l'interdiction d'organisations ou de partis n'est pas, en Suisse, un moyen habituel utilisé dans la lutte contre le terrorisme. En pareil cas, il est en effet

Le risque de voir les organisations plonger dans la clandestinité.

bien plus probable que ces organisations plongent dans la clandestinité. Toutefois, la Suisse a décidé d'agir différemment dans le cas d'Al Qaïda, car cette organisation est faïtière et que, par définition, elle regroupe plusieurs groupes terroristes islamistes dont les activités sont déjà condamnées par la législation suisse.

Cas d'anthrax aux Etats-Unis

Suite aux cas d'anthrax relevés aux Etats-Unis, la question de savoir si Oussama Ben Laden et l'organisation Al Qaïda étaient ou non impliqués dans cette affaire s'est posée. Lors d'interviews, Ben Laden a certes exprimé son vif intérêt pour les armes de destruction massive et pour les substances radioactives. Nous ne disposons néanmoins à ce jour d'aucun indice fiable laissant présumer qu'Al Qaïda détient réellement des armes chimiques ou nucléaires. Les experts estiment que l'organisation d'Oussama Ben Laden possède de faibles quantités d'agents chimiques toxiques et de toxines biologiques et qu'elle dispose des connaissances nécessaires à leur utilisation. Ces substances pourraient, dans un premier temps, être utilisées dans des attaques improvisées contre des individus ou des petits groupes, mais pas dans le cadre d'un attentat de grande ampleur.

Aucun indice fiable ne permet d'affirmer qu'Al Qaïda dispose bien d'armes chimiques ou nucléaires.

part, ont renforcé cette évolution. L'influence et la légitimité des groupes islamistes et dissidents de la région pourraient ainsi se voir renforcées et bien que les dirigeants de ces groupes poursuivent toujours des objectifs politiques, ils n'abandonnent pas pour autant l'arme de la violence pour imposer leurs revendications.

Influence accrue des groupes islamistes.

A court terme, les démantèlements de cellules terroristes pourraient provoquer des actions violentes. A moyen terme, les organisations terroristes islamistes pourraient développer de nouvelles stratégies afin d'échapper aux mesures de répression accrue. A cet égard, les camps d'entraînement, les établissements servant des fins de propagande, voire certaines organisations humanitaires qui entretiennent des contacts avec des groupes islamistes peuvent jouer un rôle. Les organisations terroristes peuvent aussi construire un réseau d'envergure internationale principalement dans le cadre des mouvements migratoires et des mouvements de réfugiés en provenance de régions en crise. L'arrestation des militants d'Al Qaïda ou même la capture de Ben Laden ne suffiraient pas à mettre un terme au terrorisme islamiste, qui est, en partie, conditionné par une situation politique, sociale et économique difficile dans de nombreux pays arabes et musulmans, ainsi que par de nombreux conflits, et tout particulièrement celui du Proche-Orient.

Probablement de nouvelles stratégies pour échapper aux mesures de répression.

Un risque d'actes terroristes persistant

Bien que rien n'indique que la Suisse puisse devenir une cible première des attentats terroristes, il est cependant toujours possible, compte tenu du potentiel et des intentions des organisations terroristes, que notre pays ou ses habitants soient touchés par des actes terroristes:

- La Suisse, qui dispose d'un dense réseau de contacts à l'étranger, abrite des représentations officielles et des entreprises étrangères qui pourraient faire l'objet d'actes terroristes.
- Le nombre relativement élevé de Suisses qui voyagent à l'étranger augmente le risque qu'ils

De nombreux intérêts en Suisse pourraient être les cibles d'actes terroristes.

L'ÉVOLUTION

Le terrorisme islamiste toujours présent

Le nombre de confrontations entre les groupes islamistes et le pouvoir en place dans leurs pays d'origine pourrait continuer d'augmenter, bien que les pays concernés aient renforcé leurs mesures de répression. Qui plus est, l'attitude de plus en plus intolérante dont font preuve certains Etats du monde arabe, d'une part, et l'envenimement des relations israélo-palestiniennes, d'autre

puissent être les victimes d'un attentat qui ne les visait pas directement en tant que citoyens suisses.

- La Suisse, en tant que pays industrialisé, présente des infrastructures de base qui non seulement sont vulnérables, mais qui peuvent également subir des dommages impor-

Des infrastructures de base vulnérables.

tants au cas où elles seraient touchées par un attentat terroriste.

Enfin, les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis ont eu dans le monde entier de grandes conséquences sur les communautés musulmanes. En Suisse, aucune manifestation raciste ou violente à l'encontre de la communauté musulmane ou des intérêts islamiques n'a été enregistrée. ■

4. Service de renseignements prohibé

Aujourd'hui, les services de renseignements concentrent essentiellement leurs activités sur l'économie, les sciences et la technique, voire sur l'espionnage des émigrés appartenant à leur opposition. Les services de renseignements russes et irakiens sont à nouveau plus actifs.

LA SITUATION

Actualité du contre-espionnage

Aujourd'hui comme hier, des activités d'espionnage sont déployées aux quatre coins du monde. A l'heure actuelle, les services de renseignements

Economie, sciences et technique au cœur des préoccupations.

concentrent essentiellement leurs efforts sur l'économie, les sciences et la technique. Les Etats répressifs ou abritant des mouve-

ments de résistance locaux continuent également d'espionner les émigrés appartenant à leur opposition.

Les services de renseignements de la Russie et des républiques issues de la dissolution de l'Union soviétique ont accru leurs activités après la crise traversée à la suite des bouleversements politiques du début des années 90. Fortement ancrés dans le système de sécurité de l'Etat, les services de renseignements russes ont retrouvé une meilleure image et voient s'accroître leur puissance et leur influence. Tout récemment, le président russe a nommé d'anciens membres des services de renseignements extérieurs russes KGB/SVR à des postes clés du gouvernement, consolidant ainsi sa position à la tête de l'Etat, mais aussi celle des services de renseignements.

Au milieu des années 90, les services de renseignements de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ont tissé des relations et signé des conventions entre eux. La Russie et la Biélorus-

Les services russes retrouvent une meilleure image.

sie en particulier travaillent en étroite collaboration. Une coopération s'est également établie avec des services de renseignements de pays occidentaux. Elle se limite néanmoins à des domaines d'intérêt commun tels que la lutte contre le crime organisé et contre la prolifération des armes de destruction massive.

Les services de sécurité et agences de détectives privés abondent en Russie. L'une de ces entreprises est le Service russe pour la sécurité de l'économie, qui opère à l'échelle nationale. Cet

Augmentation du nombre des services de sécurité privés.

important service a été créé en 1992 par un ancien chef du KGB, responsable du renseignement extérieur. Celui-ci prétend employer l'élite des espions de l'ancienne URSS. Il offre à des hommes d'affaires occidentaux une palette de services qui va de la recherche d'informations aux activités d'enquête en passant par des fonctions d'intermédiaire. Depuis sa cré-

ation, cette entreprise a probablement procédé à de l'espionnage économique à l'étranger au profit de l'Etat russe.

L'espionnage économique

Les moyens dont disposent certains Etats occidentaux pour intercepter les télécommunications, y compris celles de pays amis, ont suscité de vives réactions au sein de l'opinion publique. Ces pays sont ainsi en mesure

de poursuivre non seulement les objectifs légitimes que sont par exemple la lutte contre le crime organisé ou

Confirmation de l'existence de systèmes d'interception à l'échelle mondiale.

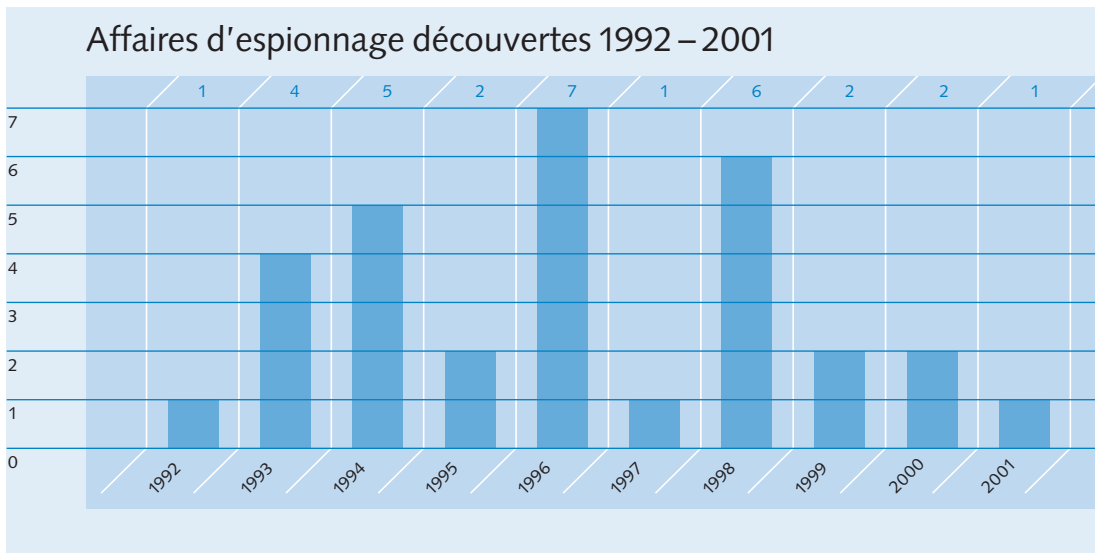
contre la prolifération des armes de destruction massive, mais aussi d'avoir recours, au besoin, à de l'espionnage économique. L'existence du fameux système d'interception «Echelon», chapeauté par les Etats-Unis, a été confirmée pour la première fois officiellement en janvier 2000 par des documents déclassifiés de la National Security Agency (NSA), l'agence de sécurité américaine. En juillet de la même année, les députés au Parlement européen ont approuvé la constitution d'une commission temporaire pour faire la lumière sur les accusations d'espionnage industriel mené en Europe au moyen du système Echelon. Dans le rapport qu'elle a présenté en juillet 2001, cette commission parvient à la conclusion que l'existence d'un système mondial d'interception ne fait aucun doute et qu'il est utilisé pour capter des communications militaires, mais aussi des communications privées et économiques. Elle doute cependant que la puissance de ce système puisse être aussi grande que ce que l'opinion publique ou certains médias supposent.

Le rapport de la commission précise que les Etats membres de l'alliance dans le cadre de laquelle fonctionne le système Echelon ne peuvent

Les autorités suisses recommandent le cryptage des informations confidentielles.

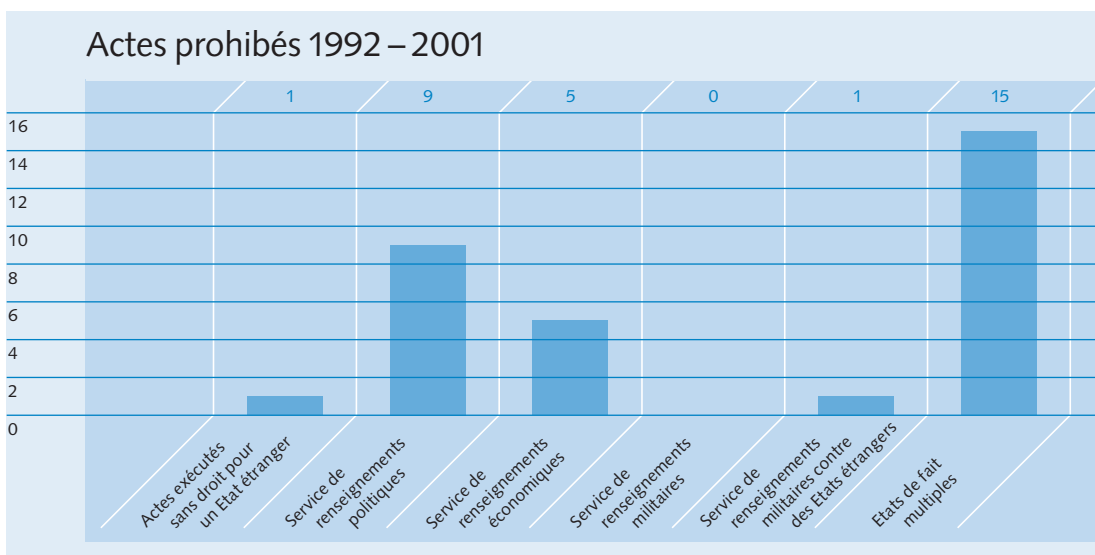
analyser qu'une faible partie des communications interceptées, en raison de l'important effectif que cette opération exigerait. Par ailleurs, étant donné que la majeure partie

des communications téléphoniques s'effectuent par câble au sol, le système Echelon, qui repose sur l'interception de communications par satellite, ne pourrait avoir accès qu'à une partie très restreinte des communications. Aussi, la commission temporaire recommande aux entreprises européennes de protéger tous les moyens de communication servant à transmettre des don-



31 affaires d'espionnage. Au cours de la dernière décennie, 31 affaires de service de renseignements prohibé ont été mises au jour en Suisse.

GRAPHIQUE OFP



Plusieurs types d'infractions. 58 personnes de nationalités différentes étaient impliquées dans ces 31 affaires d'espionnage; dont seize Suisses, douze diplomates et fonctionnaires d'organisations internationales et treize fonctionnaires étrangers.

GRAPHIQUE OFP

nées sensibles. Elle estime que les particuliers devraient eux aussi crypter leurs téléphones, fax et courrier électronique. Questionné à ce sujet le 18 juin 2001 au Conseil national, le Conseil fédéral a donné une réponse allant dans le même sens. Il a recommandé aux acteurs de l'économie d'employer des techniques de cryptage, en précisant que des démarches avaient été entreprises au sein de l'administration fédérale pour sécuriser l'échange d'informations confidentielles.

Les mesures préventives prises en Suisse en 2001 en rapport au service de renseignements prohibé sont les suivantes:

- En août, le visa a été refusé à un ressortissant russe, lequel a également été frappé d'une interdiction d'entrée.
- Un ressortissant irakien s'est vu opposer un refus à sa demande d'entrée en fonction auprès de la mission permanente irakienne à Genève; il faisait l'objet d'une interdiction d'entrée émise en décembre 2001.
- Au début de l'été, une maison d'édition moscovite a publié le rapport de Richard Tomlinson, un ancien officier du MI6 (aujourd'hui,

SIS), le service de renseignements britannique, qui dénonce les méthodes de travail de son ancien employeur. Tomlinson avait séjourné à la fin des années 90 en France et en

Interdictions d'entrée prononcées en raison d'activités de renseignements présumées.

Suisse, d'où il avait menacé à diverses reprises le gouvernement britannique de faire paraître un livre sur les opérations menées par le SIS, ainsi que sur ses sources et ses méthodes. L'intéressé avait été prié de quitter le territoire suisse. Après son départ, la Police fédérale suisse avait, en juin 1999, émis une interdiction d'entrée à son encontre.

31 affaires mises au jour entre 1992 et 2001

Ces dix dernières années, 31 affaires de service de renseignements prohibé, au sens défini aux articles 271 à 274 et 301 CP, ont été constatées en Suisse.

Parmi les 58 personnes de différentes nationalités impliquées dans ces affaires figuraient seize citoyens suisses, treize agents publics étrangers et douze diplomates ou fonctionnaires d'organisations internationales.

58 personnes de différentes nationalités impliquées dans des affaires d'espionnage.

Sur les douze diplomates incriminés, six ont été déclarés persona non grata et cinq ont quitté la Suisse avant que des mesures n'aient été prises à

20 affaires liées à l'économie.

leur endroit. Quant au dernier diplomate concerné, ses activités d'espionnage n'ont été découvertes qu'après son départ, intervenu du fait du système de rotation des postes diplomatiques. Ces diplomates ont tous été frappés d'une interdiction d'entrée.

Ces dix dernières années, cinq affaires de service de renseignements économiques prohibé, impliquant cinq différents pays, ont été mises au jour en Suisse. On a par ailleurs constaté une part d'activités relevant du renseignement économique dans quinze autres affaires d'espionnage.

L'APPRECIATION

Regain d'activité des services de renseignements irakiens en Europe

Les pays européens constatent que les membres du renseignement irakien ont accru leurs

activités sur le continent. Plusieurs indices ont permis d'étayer les soupçons donnant à penser que l'Irak s'intéresse particulièrement à l'identification et à la neutralisation des opposants au régime vivant à l'étranger. On soupçonne les services secrets de Bagdad de chercher à infiltrer des agents en Europe en les faisant passer pour des requérants d'asile. L'espionnage économique et la recherche de produits utilisables à des fins militaires et soumis aux contrôles à l'exportation sont les missions principales confiées aux services de renseignements irakiens. A ce jour néanmoins, aucun élément n'a pu être mis en relation avec la Suisse dans ce contexte.

Des agents se faisant passer pour des requérants d'asile s'introduisent en Europe.

On a constaté que le service de renseignements extérieurs russe avait renforcé ses activités dans notre pays. Outre les informations sur l'économie, les sciences et la technique, les agents du SVR s'intéressent aux organisations internationales, mais aussi à l'évolution politique de la Suisse et aux contacts qu'elle entretient avec d'autres Etats. Le SVR porte un intérêt particulier aux domaines ayant trait au contrôle des habitants, aux passeports et aux enregistrements de la police des étrangers. Il a une prédilection pour les informations concernant les organismes internationaux, surtout ceux dont le siège est à Genève.

L'EVOLUTION

Des services de renseignements plus actifs que jamais

L'économie, l'industrie, les sciences, la recherche et la technique, mais aussi la politique, demeurent les cibles privilégiées de l'espionnage. Les activités déployées par le service de renseignements extérieurs russe sous de nouvelles fonctions officielles ainsi que l'émergence des services de sécurité et agences de détectives privés témoignent de la volonté des Russes de ne pas abandonner l'espionnage.

L'espionnage économique est un domaine d'activité important.

Par ailleurs, les Etats qui consacrent des efforts dans l'ombre pour acquérir des armes de destruction massive ne manifestent aucun signe de renoncement. Il apparaît enfin, à la lumière de plusieurs affaires récentes, que les Etats occidentaux ont aussi recours à l'espionnage économique. ■

5. Non-prolifération

On a enregistré, en 2001, une série de dénonciations en rapport à la législation sur le contrôle des biens. Il s'agissait en général d'exportations ne présentant pas de problèmes; quelques procédures d'enquête de police judiciaire ont cependant été ouvertes.

LA SITUATION

Participation de la Suisse à tous les traités importants

La Suisse a signé et ratifié tous les accords multilatéraux sur le désarmement et le contrôle des armements qui lui sont ouverts. Elle est également partie à toutes les conventions multilatérales visant la non-prolifération des armes de destruction massive. Notre pays participe notamment à l'Arrangement de Wassenaar (biens à double usage), au régime de contrôle de la technologie des missiles, au Groupe d'Australie (armes biologiques et chimiques) et au groupe des pays fournisseurs d'énergie nucléaire. La Suisse contribue à la mise en oeuvre de l'accord sur les armes chimiques avec le Laboratoire AC de Spiez et participe à la formation des inspecteurs. Elle s'est en outre portée candidate pour accueillir à Genève une nouvelle organisation de surveillance de l'accord sur les armes biologiques. Les normes juridiques internationales en la matière ont été introduites dans la législation nationale et adaptées aux exigences pratiques par voie d'ordonnances.

Les négociations sur le protocole instituant un système de contrôle de l'interdiction des armes biologiques (armes B), qui se tiennent à Genève, ont frôlé le naufrage en 2001; la conférence a été reportée à septembre 2002. Les négociations étaient chancelantes à fin juillet déjà, lorsque les Américains ont déclaré qu'ils jugeaient un tel accord inacceptable parce qu'il compromettrait la sécurité nationale des Etats-Unis. Au début de la conférence de Genève de 2001, les Etats-Unis ont accusé l'Irak, la Libye, la Corée du Nord, la Syrie, et le Soudan de violer la convention de 1972 sur les armes biologiques.

Ces négociations portent sur la conclusion d'un protocole additionnel concernant l'introduction d'un système de contrôle contraignant pour les Etats signataires. Il s'agit, à l'instar de ce qui s'est fait pour les armes chimiques, de mettre en place un système de vérification basé sur une déclaration, associée à des inspections portant d'une part sur les programmes et les sites militaires et, de l'autre, sur les activités et les sites de production liés aux armes B civiles. La Suisse, qui participe activement à la création d'un organisme de surveillance depuis le début des négociations, s'est portée candidate, avec Genève, pour accueillir le futur siège de cette organisation.

Genève, candidate pour accueillir le siège d'une nouvelle organisation.

Négociations reportées à septembre 2002.

Huit procédures liées à la loi sur le contrôle des biens

En 2001, le Ministère public de la Confédération et la Police judiciaire fédérale, cette dernière étant chargée des investigations, ont été saisis d'une nouvelle série de dénonciations du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) en rapport à la législation sur le contrôle des biens. Celles-ci visaient essentiellement des constructeurs de machines qui, depuis le 1er octobre 1997, date de l'entrée en vigueur de la loi sur le contrôle des biens (LCB), doivent demander un permis pour exporter leurs produits. La majorité des exportations, à destination pour la plupart d'Europe occidentale, ne présentaient cependant pas de problèmes. Il a fallu ouvrir huit procédures de police judiciaire dans ce domaine en 2001; il y en avait eu treize l'année précédente.

On a également enregistré en Suisse de nouvelles tentatives de transit illégal de matériel de guerre. Plusieurs envois transitant sans autorisation par notre pays ont été bloqués. Parmi les destinataires, il y avait des pays impliqués dans des conflits interétatiques ou des guerres civiles. Cela dit, la grande majorité des envois en transit n'ont pas engendré de problèmes en ce qui concerne le type d'armes ou le pays de destination. Il s'agissait d'armes légères (pistolets), de pièces de balistique et d'éléments moteurs. Six procédures d'enquête de police judiciaire ont été ouvertes en 2001. Une enquête relative au transit par la Suisse de composants d'avions en provenance de Biélorussie et à destination de la Chine était encore pendante l'année dernière.

Le 22 juin 2001, le Parlement a adopté la loi fédérale relative à la coordination de la législation sur les armes, sur le matériel de guerre, sur les explosifs et sur le contrôle des biens et, le 8 novembre, les ordonnances d'exécution s'y rapportant ont été mises en vigueur par le Conseil fédéral. En ce qui concerne la LCB, les compétences liées aux autorisations d'exporter ont été réglées de manière plus logique et adaptées aux dispositions légales internationales (Règlement de l'Union européenne instituant un régime communautaire de contrôle des exportations de biens et technologies à double usage). Ainsi, l'exportation de biens issus du domaine nucléaire relèvera désormais de la LCB et non plus de la loi sur l'énergie atomique.

Interception de plusieurs envois de matériel de guerre transitant sans autorisation par notre pays.

Les compétences liées aux autorisations d'exporter réglées de manière plus claire.

Convergence des menaces

Craintes quant à la détention d'armes de destruction massive par des groupes terroristes.

Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis ont avivé les craintes au sujet de l'utilisation possible d'armes de destruction massive par des mouvements terroristes. Qui plus est, les affaires d'anthrax qui ont défrayé la chronique dans le sillage immédiat de ces heures dramatiques ont largement contribué à amplifier cette peur.

Les armes de destruction massive se composent de substances chimiques, biologiques ou radioactives. Plusieurs affaires survenues ces trente dernières années témoignent des efforts déployés par des mouvements terroristes pour se procurer ce genre de substances. Rappelons notamment l'affaire des oranges contaminées au mercure par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1979, les attentats au gaz Sarin perpétrés en 1995 par la secte japonaise Aum Shinrikyo, qui ont fait douze morts et plus de 5'500 blessés, ou encore, cette même année, l'affaire du césium 137 enterré dans une valise par des rebelles tchéchènes et déposé dans un parc de Moscou. Le mouvement Al Qaïda est lui aussi soupçonné de vouloir se procurer de telles substances. Les groupes terroristes tentent parfois de se procurer ces substances en coopérant avec des organes d'Etats qui soutiennent les actes de terrorisme. La technologie des vecteurs qui est associée à ces armes tient également une place essentielle. Ainsi, les menaces telles que le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et les activités des services de renseignements qui touchent à la protection de l'Etat, tendent à présenter des points de convergence. Or ce problème avait déjà été soulevé dans les années 70. Après l'effondrement de l'Union soviétique, on redoutait également que des groupes terroristes ne puissent s'affranchir et avoir accès, par exemple, aux armes nucléaires.

Des armes d'une trop grande complexité pour les terroristes

Les analyses de la menace engendrée par le terrorisme nucléaire évoquent principalement l'hypothèse de l'utilisation d'un engin explosif de type nucléaire dont la production nécessite une technologie très simple. De nos jours, tout un chacun peut en effet accéder aux procédés de fabrication de cette technologie en consultant des ouvrages spécialisés. Cela dit, le travail de mise au



Alerte à l'anthrax. Centre de traitement du courrier aux Etats-Unis début octobre 2001 suite aux expéditions répétées de lettres contaminées à l'anthrax.

PHOTO KEYSTONE

point d'explosifs nucléaires par des ingénieurs nécessite des équipements spécifiques, soumis à un contrôle au niveau international, qui dépasseraient les capacités des groupes terroristes; c'est du moins ce que pensent les experts. Dans un tel projet, la plus grande difficulté serait de se procurer suffisamment de matériel pour fabriquer les armes (plutonium).

Il est difficile de se procurer le matériel pour fabriquer les armes.

S'agissant des armes chimiques, l'utilisation d'une substance de combat ou d'un agent chimique toxique est de l'ordre du possible. La production de substances de base et de technologie liée aux armes chimiques dépend des connaissances spécifiques et des moyens à disposition. Il est très difficile par exemple de se procurer les substances de base servant à la production du gaz moutarde ou de la neurotoxine, car leur commerce est contrôlé. En outre, pour qu'un attentat puisse provoquer des dégâts relevant de la destruction massive, il faudrait utiliser de grandes quantités de substances de combat ou d'agents chimiques toxiques.

Nécessité d'utiliser de grandes quantités de substances de combat pour perpétrer des attentats.

Les affaires d'anthrax ont mobilisé les Etats-Unis dès les premiers jours d'octobre 2001. Elles ont débuté par la découverte d'au moins quatre lettres renfermant de l'anthrax sous forme de spores. Le bilan final était alarmant: onze personnes ont souffert de maladie des poumons, sept de maladie de la peau et cinq sont décédées d'un œdème pulmonaire; ces cas se sont

Les menaces liées aux attaques à l'anthrax ne représentent pas un tournant.

produits en Floride, à New York, dans le New Jersey, à Washington DC et dans le Connecticut. Les lettres contaminées par des spores d'anthrax visaient des personnalités des médias et des hommes politiques. Toutes les victimes sans exception n'étaient pas les destinataires des lettres, mais des personnes que le hasard avait placées sur leur chemin. Les circonstances de la mort d'une collaboratrice d'une clinique new-yorkaise n'ont pas encore été clarifiées. Il faut préciser que les menaces d'attentats à l'anthrax ne datent pas d'aujourd'hui aux Etats-Unis. Dans la seule année 2000, les autorités américaines ont enregistré 35 menaces de ce type qui, pour la plupart, visaient des cliniques pratiquant des avortements. En fin de compte, seule une personne sur le nombre était réellement en possession de la bactérie.

Contrôles sévères de l'anthrax en Suisse

La nouveauté réside aujourd'hui dans le fait que l'anthrax a été transmis pour la première fois par courrier. Les spores d'anthrax contenues dans les lettres provenaient d'une préparation de haute qualité et d'une souche dotée d'un fort pouvoir de contamination. Or cette souche est seulement utilisée par une poignée de laboratoires américains, canadiens et britanniques. Les autorités d'enquête pensent que le ou les auteurs pourraient provenir de l'équipe scientifique qui a participé à l'ancien programme américain sur les armes biologiques, ou bien d'un laboratoire militaire américain poursuivant ses recherches en la matière. Dans notre pays, l'utilisation de la bactérie est sévèrement réglementée et contrôlée.

En Suisse, au lendemain du 11 septembre, quelque 200 soupçons sérieux et une multitude d'autres indices concernant l'anthrax ont été enregistrés. Ces communications ont été traitées par une commission spécialisée dans les substances biologiques. Les tests qu'il a fallu, dans certains cas, effectuer en laboratoire se sont tous révélés négatifs.

200 communications de soupçons à prendre au sérieux en Suisse.

L'APPRECIATION

Des bases juridiques éprouvées

Notre pays constitue un pôle d'attraction pour les Etats souhaitant se procurer des biens à double usage. Cela tient d'une part au haut niveau

technologique de l'industrie suisse, notamment dans les domaines de la machine-outil, de la chimie et de la biotechnologie et, de l'autre, à son site financier international placé au cœur de l'Europe. Les produits liés à la technique de mesure et de régulation, émanant de l'industrie chimique et de la biotechnologie, restent très convoités. Les bases juridiques instituant les contrôles destinés à empêcher la dissémination des armes de destruction massive et de leur technologie ont prouvé leur utilité en 2001. Au stade préventif, le Service d'analyse et de prévention concentre ses efforts sur les pays sensibles en la matière, comme la Corée du Nord, l'Iran et l'Irak.

Les efforts en matière de prévention se concentrent sur les pays sensibles.

L'utilisation d'armes de destruction massive semblait jusqu'ici aller à l'encontre de la logique terroriste, à savoir qu'un acte ne doit pas faire de victimes au hasard, mais doit faire passer un message concernant le but politique, idéologique ou religieux concret poursuivi. L'attentat au gaz Sarin de mars 1995, commis par la secte Aum Shinrikyo dans le métro de Tokyo, qui a coûté la vie à douze personnes et qui en a blessé plus de 5500 autres, ainsi que les attentats aux Etats-Unis laissent entrevoir l'émergence d'une nouvelle forme de terrorisme d'une violence sans précédent.

Des actes comme le vol d'armes nucléaires, la soustraction de matériel radioactif ou une attaque contre une installation nucléaire sont au cœur des préoccupations lorsqu'il s'agit de procéder à une estimation des risques. Jusqu'à présent, rien ne laisse supposer que des têtes nucléaires en provenance, par exemple, de l'ancien arsenal militaire soviétique, aient disparu. Un acte terroriste commis au moyen d'armes nucléaires ne ferait certes pas forcément de nombreuses victimes dans le moment, mais provoquerait une contamination radioactive sur une vaste zone.

Pas d'informations quant à la disparition de têtes nucléaires.

Des armes biologiques insuffisamment contrôlées

S'agissant des armes chimiques et biologiques (armes C et B), la présence de stocks énormes d'armes C dans l'ex-Union soviétique, parfois entreposées dans des conditions de sécurité insuffisantes, constitue un risque majeur. De surcroît, l'évolution constante de la biotechnologie et le transfert de savoir qui s'opère dans ce domaine à l'échelle de la planète laissent supposer qu'un

large cercle de personnes a accès aux connaissances liées à cette technologie. S'il s'avère relativement simple de se procurer les substances ou produits de base nécessaires à la fabrication d'une

Par le biais du transfert de savoir qui s'opère au niveau planétaire, plus de personnes ont accès au savoir-faire nécessaire.

arme biologique, les criminels à la recherche de ces substances sont confrontés à des difficultés similaires à celles rencontrées dans le domaine des armes chimiques. L'absence d'un régime

de surveillance rend les contrôles des armes biologiques beaucoup plus difficiles que pour d'autres armes de destruction massive. Enfin, la plupart des marchandises nécessaires à la production des armes biologiques sont des biens dits «à double usage», qui sont également employés par les chercheurs dans le domaine civil.

L'ÉVOLUTION

Faible risque d'attentat impliquant des armes de destruction massive

Selon nos estimations, la probabilité de voir perpétrer aujourd'hui dans le monde un important attentat au moyen d'armes de destruction massive est plutôt faible. Avec sa technologie de pointe et son importante industrie chimique, la Suisse est un pays intéressant pour les Etats et les organisations qui cherchent à acquérir des armes de ce genre.

Les autorités fédérales suivent avec une grande attention l'évolution de la situation nationale et internationale dans le domaine des armes atomiques, biologiques et chimiques. Toutes les mesures nécessaires ont été prises au niveau de la Confédération dans les trois secteurs concernés afin qu'un événement qui surviendrait à la suite de l'utilisation d'armes ABC puisse être géré efficacement.

La Suisse est un pays intéressant pour l'acquisition de certains produits.

ment. Diverses commissions spécialisées sont chargées d'examiner et de prendre, au besoin, les mesures utiles pour protéger la population.

Face à l'aggravation de la menace liée aux armes biologiques, les autorités ont par exemple mis sur pied une commission spécialisée composée de personnalités de la Confédération et des cantonaux, ainsi que d'experts suisses. Sous la houlette de ces spécialistes, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le

Suffisamment de vaccins.

Laboratoire AC de Spiez rédigent et diffusent, en collaboration avec l'Association des médecins cantonaux suisses et l'Office fédéral de la police, un bulletin d'information pour la population et diverses recommandations pour les cantons. Le Conseil fédéral a chargé cette commission de veiller à disposer de vaccins en suffisance; celle-ci examine en outre régulièrement la question des vaccins pour le personnel très exposé ou pour la population dans son ensemble. Dans les cantons également, des spécialistes conseillent les autorités politiques compétentes et les cellules de crise prévues à cet effet, en préconisant par exemple des mesures relatives à la prévention, à l'information et à l'intervention.

En matière de non-prolifération, l'Office fédéral de la police collabore avec toutes les autorités fédérales et instances cantonales compétentes, ainsi qu'avec les organes responsables à l'étranger. Il accorde l'entraide administrative sur mandat du Ministère public de la Confédération, collabore à l'exécution des affaires d'entraide judiciaire de ce dernier et coordonne, sur le plan policier, le flux des informations entre la Suisse et l'étranger. Les mesures préventives destinées à identifier les menaces émanant du commerce illégal d'armes et de substances radioactives ainsi que du transfert illégal de technologie font également partie de ses attributions. ■

Coopération aux niveaux national et international.

6. Crime organisé et criminalité économique

Le crime organisé, qui se caractérise par ses liens transnationaux, représente une menace pour la communauté internationale tout entière, et donc pour la Suisse. La place financière suisse risque tout particulièrement d'être utilisée pour des activités criminelles.

| | | |
|-------|---|----|
| 6.1. | Vue d'ensemble | 52 |
| 6.2. | Groupes de l'Europe du Sud-Est | 54 |
| 6.3. | Groupes de la Communauté des Etats indépendants | 56 |
| 6.4. | Autres groupes | 58 |
| 6.5. | Stupéfiants | 59 |
| 6.6. | Trafic de migrants | 63 |
| 6.7. | Traite d'êtres humains | 66 |
| 6.8. | Blanchiment d'argent | 69 |
| 6.9. | Escroquerie | 71 |
| 6.10. | Trafics | 72 |
| 6.11. | Fausse monnaie | 74 |

6.1. Vue d'ensemble

De nombreuses interconnexions au niveau international

Selon les estimations des spécialistes, chaque année, 1'200 à 3'000 milliards de francs issus de délits sont blanchis à travers le monde, soit 2 à 4 % du produit intérieur brut international. Le trafic de drogue à lui seul est estimé à 600 milliards de francs dans le monde. Les groupes et les organisations criminelles jouent un rôle décisif dans les affaires de commerce et de trafic de drogue, de trafic d'armes, de traite d'êtres humains et de blanchiment d'argent. Les activités criminelles se caractérisent par de nombreuses interconnexions au niveau mondial. Cela est particulièrement sensible dans le domaine de l'entraide judiciaire; dans les affaires internationales importantes, les autorités de poursuite pénale étrangères envoient régulièrement des demandes d'entraide judiciaire à la Suisse.

Organisations criminelles d'envergure.

Différents groupes étrangers appartenant au crime organisé sont présents en Suisse. Il s'est notamment avéré que des groupes de souche albanaise étaient impliqués dans des activités relevant du crime organisé. Les bandes d'escrocs nigériens ou d'escrocs provenant d'autres pays d'Afrique occidentale sont particulièrement actives sur le territoire suisse. Par ailleurs, de nombreux dirigeants présumés du trafic international de cigarettes sont domiciliés en Suisse. Ils utilisent les différences existant sur le plan légal entre la Suisse et les pays de l'Union européenne quant à la punissabilité des délits fiscaux. Il semble qu'il y ait eu des tentatives de dépôt des fonds issus du trafic de cigarettes ou d'autres biens sur des comptes de banques suisses.

La situation particulière de la Suisse en Europe est mise à profit.

Les organisations et groupes criminels de Russie et de la CEI n'ont pour ainsi dire pas d'activités criminelles de base en Suisse. Par contre, ils utilisent souvent la place financière suisse pour blanchir leurs fonds. En 2001, une analyse préventive de la menace a montré que la Suisse n'hébergeait pas de groupes criminels issus de Chine.

La place financière est particulièrement menacée.

Ainsi, même si la Suisse ne semble pas directement être en proie aux groupes du crime or-

ganisé, si ce n'est pour les bandes de souche albanaise, le risque de voir utiliser la place financière suisse à des fins criminelles demeure.

Les conséquences de la criminalité économique se chiffrent en milliards

Le terme de criminalité économique désigne l'abus par des groupes ou des individus isolés de la confiance qui caractérise toute relation économique, sans recours à la violence. Généralement, les auteurs des délits ont des connaissances spécialisées très poussées. Les conséquences économiques de leurs agissements sont souvent lourdes. La législation suisse ne fait pour l'instant pas mention d'une définition claire et uniforme de l'infraction de criminalité économique et des relevés détaillés de statistiques font également défaut. Selon des estimations de l'Office fédéral de la police basées sur des enquêtes auprès des cantons, la criminalité économique coûte 1,5 à 5,5 milliards de francs par an à la Suisse.

Plusieurs milliards de francs de dommages en Suisse.

L'analyse des soupçons de blanchiment d'argent transmis à l'Office fédéral de la police, et plus précisément à son Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (Money Laundering Reporting Office Switzerland, MROS) indique que les délits initiaux ayant conduit au blanchiment d'argent sont principalement des délits relevant de la criminalité économique, tels que l'escroquerie, la corruption, l'abus de confiance, la gestion déloyale, les faux dans les titres et autres délits patrimoniaux.

A la recherche des sources de financement des actes de terrorisme

Après les événements survenus le 11 septembre aux Etats-Unis, la recherche des fonds ayant servi au financement du terrorisme est devenue un sujet d'enquête prioritaire. Les autorités d'enquête ont d'importants défis à relever, tant dans le contexte du terrorisme que dans le contexte de la lutte contre le crime organisé. Les fonds servant au financement d'activités

Les fonds destinés au financement du terrorisme proviennent aussi de sources légales.

terroristes ne proviennent pas nécessairement de sources criminelles, comme c'est le cas pour le blanchiment d'argent. Ils peuvent également provenir de sources légales.

Ainsi, des fonds récoltés légalement peuvent servir au financement du terrorisme. L'art. 260ter CP est la base légale qui permet d'incriminer les

Possibilité de saisir les fonds.

organisations et les groupes terroristes et, partant, de confisquer les fonds présumés devoir servir à financer des actes de terrorisme. En Suisse, la confiscation de valeurs patrimoniales d'une organisation criminelle est possible sur la base de l'art. 260ter CP. Il n'est pas nécessaire que des éléments constitutifs d'infraction concrets soient réunis.

Les organisations terroristes et le crime organisé ont non seulement des points communs (structures semblables, actions isolées et soigneusement préméditées), mais aussi des liens. Dans plusieurs affaires, certains éléments indiquent

Le crime organisé et le terrorisme sont liés.

que les activités terroristes sont financées grâce aux profits du crime organisé. Ainsi, début mars 2001, un Maltais recherché par les autorités italiennes à cause de ses liens avec le trafic international de cigarettes a été arrêté dans son pays. L'enquête a révélé des liens avec l'Irlande et les autorités italiennes supposent qu'une partie des profits retirés du trafic de cigarettes servaient à financer des actions terroristes en Irlande du Nord. Le séquestre d'une grande quantité d'armes en juillet 2000 en Croatie a également montré que les groupes terroristes irlandais ont des contacts dans le sud et l'est du bassin méditerranéen. Les mitrailleuses lourdes, les lance-roquettes, les munitions, les explosifs plastiques et les mèches étaient destinés aux dissidents de l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

Des liens entre des groupes terroristes et le crime organisé existent également ailleurs en Europe, que ce soit pour le mouvement indépendantiste basque (Euskadi Ta Askatasuna, ETA), pour le Front de Libération Nationale Corse (FLNC) ou pour le mouvement séparatiste du Kosovo albanais UCPMB.

Le crime organisé: une menace à l'échelon international

Le crime organisé, qui se caractérise par ses liens transnationaux, représente une menace pour la communauté internationale tout entière,

et donc pour la Suisse. Les organisations criminelles internationales n'ont certes pas encore infiltré les institutions politiques et l'économie légale de la Suisse, mais ces derniers temps, différentes affaires, dont la condamnation de l'ex-président de la Cour pénale du Tessin pour corruption passive, violation du secret de fonction et différentes affaires de blanchiment d'argent, ont montré quels étaient les risques encourus.

Des fonds provenant d'activités illégales risquent d'être déposés en Suisse.

Les criminels tentent régulièrement de déposer en Suisse le fruit de leurs activités illégales. De même, des dirigeants étrangers virent des fonds pouvant provenir de la corruption sur des comptes en Suisse. Les autorités suisses compétentes et les instituts financiers directement concernés essaient de contrecarrer de tels agissements en mettant en œuvre des mécanismes de contrôle adaptés.

Etant donné le caractère international du crime organisé, une collaboration étroite et rapide entre les autorités de police des divers pays concernés s'avère nécessaire. La Suisse a déjà conclu des accords bilatéraux de coopération avec l'ensemble de ses voisins. La prochaine étape consistera à intégrer la structure de police européenne

La Suisse signe la Convention des Nations Unies.

Europol. Par ailleurs, le 12 décembre 2000, la cheffe du Département fédéral de justice et police a signé la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La législation suisse répond aujourd'hui déjà en grande partie aux exigences de cette convention.

Le 30 janvier 2002, le Conseil fédéral a approuvé deux protocoles additionnels, l'un contre la traite des personnes et l'autre contre le trafic de migrants, et en a autorisé la signature.

La coopération internationale dans les procédures d'enquête sur le crime organisé est souvent très compliquée et prend beaucoup de temps. Avec l'entrée en vigueur du Projet d'efficacité le 1er janvier 2002, les autorités fédérales se sont vu attribuer de nouvelles compétences d'enquête en matière de lutte contre le crime organisé transfrontalier, la criminalité économique, le blanchiment d'argent et la corruption. Il devrait en résulter de nettes améliorations pour les enquêtes portant sur des affaires complexes.

Des améliorations attendues en matière d'enquêtes.

6.2. Groupes de l'Europe du Sud-Est

LA SITUATION

L'Europe de l'Est et du Sud-Est, bouillons de culture de la criminalité

Les pays anciennement sous influence communiste d'Europe de l'Est et d'Europe du Sud-Est gagnent en stabilité politique et prennent le chemin de l'intégration européenne. Néanmoins, les conséquences de l'effondrement du système communiste et du vide politique qui s'en est suivi sont encore sensibles aujourd'hui, notamment au regard des activités bien implantées de crime organisé transnational. Marquées par ce développement de la société, par les dépendances historiques et par les conflits actuels, l'Europe de l'Est et l'Europe du Sud-Est sont devenues les points d'ancrage de la criminalité.

Les organisations criminelles transnationales sont très actives.

Dans ces Etats où les acteurs politiques sont nombreux, où les structures sont complexes et parfois très hétéroclites, le crime organisé se manifeste sous plusieurs formes. Dans les Balkans, c'est avant tout l'appartenance à une ethnie ou à un clan qui joue un rôle. Cela est le cas surtout en Albanie, en Yougoslavie, en Macédoine, au Kosovo et au Monténégro, où la population de souche albanaise est relativement importante. En Bulgarie, en Pologne, en Hongrie ou en République Tchèque, les groupes criminels ont des caractères moins homogènes. En Turquie, les organisations criminelles tournent beaucoup autour de la famille-clan.

L'appartenance à une ethnie ou à un clan est déterminante.

Influence marquée des groupes criminels

Le crime organisé joue un rôle conséquent dans presque tous les pays en transition. Cela dit, en Albanie, au Kosovo, en Macédoine et en République fédérale de Yougoslavie, l'influence des groupes criminels, et tout spécialement des groupes criminels de souche albanaise, est particulièrement importante dans la vie économique, politique et sociale. Les groupes de souche albanaise ont aujourd'hui des structures qui leur permettent d'opérer dans toute l'Europe. Ils ont des liens avec

Existence de liens avec d'autres groupements criminels.

la mafia italienne, mais aussi avec des groupes criminels serbes et bulgares. Les groupes dominés par des représentants de l'ethnie albanaise sont actifs dans différents domaines.

Les groupes albanais sont actifs essentiellement dans le trafic et le commerce illégal.

Etant donné que ces groupes criminels ont la possibilité de se replier sur des parents ou des proches qui ont quitté leur pays d'origine pour s'installer dans d'autres Etats, notamment d'Europe occidentale, le trafic international et le commerce illégal, caractérisés par de hautes exigences logistiques, comptent parmi leurs domaines d'action favoris. Il s'agit notamment de trafic de drogue, de trafic de migrants, de traite des femmes, de trafic de cigarettes, d'infractions contre le patrimoine comportant la vente de biens volés à l'étranger, ainsi que le blanchiment d'argent.

Le trafic d'armes, surtout dans les zones de conflit, constitue également une des activités privilégiées du crime organisé transnational originaire de l'Europe de l'Est et de l'Europe du Sud-Est. Différentes enquêtes indiquent par ailleurs que la drogue est échangée contre des armes. Les organisations criminelles de souche albanaise utilisent les réseaux qu'ils ont établis en Europe pour transférer de grosses sommes d'argent qui servent à financer l'armement des armées de libération. On suppose ainsi que l'UCK, l'armée de libération du Kosovo albanaise officiellement dissoute, entretient des liens avec des réseaux du crime organisé. Différents dirigeants de l'ex-UCK ont été arrêtés par l'administration internationale au Kosovo.

Echange de drogue contre des armes.

L'APPRECIATION

Structures pour l'heure inconnues

Le phénomène du crime organisé des Balkans n'a pour l'instant pas été suffisamment étudié en Suisse. On dispose certes d'informations isolées, mais aucune analyse décrivant précisément les structures des groupes n'est disponible. Par ailleurs, les données relatives aux domaines de la criminalité dans lesquels les groupes sont actifs, à leur champ d'influence

Structures du crime organisé.

national et ethnique et à leur degré d'organisation font défaut. En outre, les groupes du crime organisé des Balkans posent le problème suivant: leurs caractéristiques ne correspondent que rarement à celles fixées dans l'art. 260ter CP pour décrire une organisation criminelle. Il s'agit souvent de bandes aux structures de direction souples ou d'alliances criminelles. Pour les grands groupes, on peut néanmoins parler d'une structure du crime organisé de niveau moyen.

Au nombre de 350'000, les ressortissants de l'ex-Yougoslavie constituent le groupe de migrants le plus important de Suisse. Le fait d'entretenir des liens familiaux et sociaux avec les émigrés résidant en Suisse permet aux prochains

Lien probable entre l'immigration et la mise en place de groupes criminels.

émigrants d'avoir un réseau social et des perspectives dans le pays hôte. Ainsi, les structures familiales et sociales des clans et des grandes familles sont également importées en

Suisse. Cela étant, il est probable que les groupes criminels de souche albanaise se multiplient et s'agrandissent.

Entre 1991 et 1998, le nombre de délits commis par les étrangers a augmenté. En Suisse, le taux de condamnation pour les ressortissants de la République fédérale de Yougoslavie et de l'Albanie est très élevé. Cela est particulièrement vrai pour les requérants d'asile et les personnes dont la situation de séjour n'est pas réglée.

Le trafic de drogue, activité principale

Le trafic de drogue est l'activité principale des criminels de souche albanaise en Suisse. Le trafic d'héroïne notamment est essentiellement sous le contrôle de groupes issus des Balkans. Certaines procédures d'enquête confirment que des agences de voyage du Kosovo albanaise sont impliquées dans le blanchiment d'argent. Néanmoins, des renseignements complets font défaut.

L'enquête ouverte contre une agence de voyage de Lausanne est caractéristique. Depuis 1999, cette agence aurait transféré huit à dix mil-

Agences de voyage impliquées dans le blanchiment d'argent.

lions de francs par an issus du trafic de drogue vers l'Albanie et le Kosovo. Son activité principale consistait à transférer des fonds vers les Balkans, ce

qui lui permettait de transférer également des fonds issus du trafic de drogue. D'autres agences de voyages, sises dans deux autres villes de Suisse,

semblent également être impliquées dans l'affaire.

La grande criminalité d'origine albanaise a des répercussions sur la sécurité intérieure de la Suisse. La menace principale vient du trafic de drogue, principalement dominé par des personnes de souche albanaise. Par ailleurs, l'ordre public est ponctuellement troublé par la propension à la violence de ces groupes. De même, l'Etat de droit et l'Etat social suisse souffrent de la présence de criminels qui abusent du droit de l'asile.

L'ordre public ponctuellement dérangé.

L'ÉVOLUTION

Risque d'infiltration de l'économie légale

Les informations relatives aux activités et aux réseaux des groupes criminels albanais sont pour l'instant trop sommaires. A en croire différentes sources cantonales, les groupes de souche albanaise sont fortement interconnectés. L'utilisation supposée, mais également en partie confirmée, d'entreprises tenues par des individus de souche albanaise (agences de voyage, entreprises de transport) pour le blanchiment d'argent et le trafic d'armes pourrait mener à une infiltration partielle d'entreprises suisses.

Liens entre les réseaux extrémistes et le crime organisé.

On suppose également que les réseaux extrémistes de souche albanaise ont en Suisse des relations étroites avec le crime organisé, notamment en matière de trafic d'héroïne et de cocaïne, de prostitution, de traite d'êtres humains et de blanchiment d'argent. Certaines de ces relations ont déjà pu être mises en évidence.

Grâce aux nouvelles compétences attribuées aux autorités de poursuite pénale de la Confédération dans le cadre du Projet d'efficacité, la situation devrait se débloquer et des informations plus complètes devraient bientôt être disponibles.

Il est important que les organes frontaliers, les autorités de police et d'instruction cantonales soient associés au processus. Il s'avère en outre

Poursuivre et renforcer la coopération internationale.

nécessaire de poursuivre et de renforcer, aux niveaux bilatéral et multilatéral, la coopération policière et la coopération en matière de sécurité avec les Etats d'Europe du Sud-Est et les organisations internationales qui y sont représentées.

6.3. Groupes de la Communauté des Etats indépendants

LA SITUATION

Luttes de pouvoir autour des médias et des matières premières

La CEI, et tout particulièrement la Russie, sont secouées par des luttes de pouvoir autour de secteurs d'une haute importance stratégique et économique, notamment les médias et les matières premières. Le secteur des matières premières

est essentiellement aux mains de puissantes entreprises. La tendance à la monopolisation se poursuit et les privatisations se font selon des règles peu

claires. Ainsi, l'entreprise Aluminium-Holding Rusal (Rousskii Aluminii), créée en l'an 2000, contrôle actuellement 80% de l'industrie russe de l'aluminium, 30% de la production de cuivre et 40% de la production d'acier. Dans le secteur des médias, l'Etat tente de réunir sous sa coupe les médias majoritairement privés. L'affaire du groupe Media-Most de Vladimir Goussinski a particulièrement attiré l'attention de la communauté internationale.

La Suisse n'est pas un pays d'immigration pour les ressortissants russes ni une plaque tournante ou un pays de destination du trafic de biens. Le risque principal réside dans l'utilisation des

institutions financières suisses aux fins de blanchiment d'argent. De nombreux hommes d'affaires originaires de la

CEI, et principalement de Russie, ont ouvert des entreprises en Suisse et entretiennent de bons contacts avec les banques suisses. Dans la CEI, de nombreuses personnes sont soupçonnées de blanchir de l'argent pour des organisations criminelles. Elles entretiennent de bons contacts avec la Suisse. Dans beaucoup d'affaires, les enquêtes n'ont pas encore débuté, les soupçons fondés faisant défaut.

Quelques affaires récentes:

- Pavel Borodine, l'ancien intendant du Kremlin, est accusé, en Russie, d'avoir reçu d'importantes sommes d'argent en échange de l'attribution de marchés publics juteux aux entreprises suisses Mabetex et Mercata. La



Pavel Borodine. La justice genevoise a décerné un mandat de répression condamnant le Russe à une amende pour blanchiment d'argent. PHOTO KEYSTONE

Suisse a fourni un important travail d'entraide judiciaire dans cette affaire mais, en décembre 2000, suite à un changement au sein du parquet russe, les enquêtes ont été suspendues en Russie. En Suisse, la justice genevoise enquêtait sur Borodine depuis 1999 en raison de soupçons de blanchiment d'argent et d'appartenance à une organisation criminelle. Le chef d'appartenance à une organisation criminelle a par la suite dû être écarté.

Pavel Borodine a été arrêté en janvier 2001 à la frontière des Etats-Unis sur présentation d'un mandat d'arrêt du parquet genevois du début de l'an 2000. Le 7 avril 2001, les autorités américaines l'ont livré à la Suisse. Le 12 avril, il a été libéré contre une caution de cinq millions de francs. Par la suite, Pavel Borodine a été invité à maintes reprises à se présenter devant le juge d'instruction. Il est venu à la plupart des auditions mais a fait usage de son droit de garder le silence. Fin octobre 2001, le dossier a été transmis au parquet genevois. Borodine est accusé de blanchiment d'argent et de gestion déloyale des intérêts publics.

Début mars 2002, la justice genevoise a condamné Pavel Borodine à une amende de 300'000 francs pour blanchiment d'argent. Trois avocats et intermédiaires financiers ont eux aussi été condamnés à des amendes. Le

La tendance à la monopolisation se poursuit.

Le blanchiment d'argent, problème central.

jugement est exécutoire depuis que le délai d'appel est écoulé. Si, comme il l'a annoncé, Pavel Borodine se refuse à payer l'amende, celle-ci doit être déduite de la caution avancée.

Amende de 300'000 francs pour blanchiment d'argent.

Cette affaire montre combien il est difficile de gérer un procès dans le cadre d'une affaire de blanchiment d'argent à l'échelon international lorsque le délit initial (en l'occurrence la corruption) a été commis à l'étranger et que la coopération avec les autorités d'enquête sur place s'avère difficile.

- En l'an 2000, Mikhaïl Tcherny et Oleg Deripaska sont accusés d'avoir repris, par le biais de la violence et au moyen de fonds issus de la corruption, l'entreprise Novokouznetskii Aluminiyevyi Zavod (NKAZ). Le système bancaire américain aurait été utilisé pour le besoin des activités criminelles. Une entreprise suisse a par conséquent porté plainte aux Etats-Unis pour escroquerie, corruption et blanchiment d'argent et exigé qu'on l'indemnisât à hauteur de 2,7 milliards de dollars. En Suisse, deux comptes ont été bloqués en janvier 2001. Mikhaïl Tcherny est frappé d'une interdiction d'entrée de durée indéterminée en Suisse. Une procédure a été ouverte contre lui il y a quelque temps déjà à Genève pour appartenance à une organisation criminelle. Fin mars, Tcherny a été placé en détention provisoire en Israël pour escroquerie, blanchiment d'argent et atteinte aux intérêts stratégiques de l'Etat. La Suisse offre son entraide judiciaire dans cette affaire.

Mikhaïl Tcherny interdit d'entrée en Suisse.

- Boris Berezovsky, le magnat russe des médias et de la finance, est soupçonné en Russie depuis quelques années d'avoir détourné sur des comptes privés des millions de francs destinés au financement de la compagnie aérienne semi-étatique Aeroflot. Il aurait agi par le biais d'une société en Suisse dont il est le cofondateur. Dans le cadre de l'entraide judiciaire internationale, la Suisse a remis des dossiers bien constitués à la Russie et bloqué près de 100 millions de dollars sur des comptes en banque suisses. En octobre 2001, le ministre public général russe a lancé un mandat d'arrêt contre Boris Berezovsky. Il est accusé d'aide à l'escroquerie, de fuite des capitaux et de blanchiment d'argent. Berezovsky fait

l'objet d'une interdiction d'entrée de l'Office fédéral de la police.

- L'enquête ouverte à Genève pour blanchiment d'argent via des comptes de la Bank of New York est toujours en cours. Près de sept milliards de dollars en provenance de Russie auraient été blanchis par le biais de la banque américaine. Des transferts auraient également été effectués par le biais de banques suisses. Aux Etats-Unis, deux personnes ont été condamnées pour blanchiment d'argent. 26 millions de dollars ont été séquestrés en Suisse. La procédure devrait progresser lentement étant donné l'ampleur et la complexité des enquêtes.

L'enquête pour blanchiment d'argent via des comptes de la Bank of New York est toujours en cours.

L'APPRECIATION

Pas de changement profond en vue en Russie

La situation en Russie pousse à penser que la lutte contre les agissements illégaux de l'oligarchie va être complexe et se poursuivre encore longtemps. Il ne faut pas s'attendre à ce que la situation évolue grandement. De grosses sommes d'argent issues de la CEI continueront d'être blanchies et réinvesties à l'étranger.

Les enquêtes avancent souvent à petits pas. D'une part, le blanchiment d'argent est difficile à prouver puisqu'il implique la preuve d'un délit initial, la plupart du temps commis à l'étranger. Comme le montre l'affaire Borodine, les délits initiaux pointés du doigt par la Suisse ne sont pas toujours poursuivis énergiquement par les autorités de poursuite pénale russes. D'autre part, les infractions souvent complexes et nombreuses surchargent les autorités d'enquête.

Les délits initiaux ne sont pas toujours poursuivis énergiquement.

L'EVOLUTION

L'effet dissuasif des condamnations

La condamnation de Pavel Borodine au paiement d'une amende d'un montant du tiers de l'amende la plus élevée pouvant être réclamée pour blanchiment d'argent souligne la volonté de la Suisse de lutter

L'accent est mis sur la volonté de lutter contre le blanchiment d'argent.

contre le blanchiment d'argent, même lorsque les conditions de procédure sont mauvaises. Ainsi, la condamnation devrait avoir un effet dissuasif sur les auteurs potentiels de blanchiment d'argent.

Si les enquêtes contre Boris Berezovsky se poursuivent en Russie, les chances d'aboutissement d'une enquête en Suisse s'accroîtront.

Le Projet d'efficacité, entré en vigueur le 1er janvier 2002, attribue à la Confédération la compétence de poursuivre pénalement le crime organisé transfrontalier de manière centralisée et efficace. Les cantons sont libérés de tâches

Le Projet d'efficacité soulage les cantons.

de coordination et d'information qui leur coûtaient beaucoup de temps. Par ailleurs, la possibilité est donnée de lutter en bloc et de manière stratégique contre le crime organisé et le blanchiment d'argent. Les chances d'aboutissement de procédures complexes, comme celles citées plus haut, devraient donc s'avérer plus grandes.

La Suisse continue de mettre l'accent sur la coopération internationale. Au début de l'année, le Conseil fédéral a approuvé le deuxième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale et en a demandé la signature. Le Parlement doit encore approuver la signature.

6.4. Autres groupes

LA SITUATION

Les groupes chinois, actifs dans le monde entier

Chaque année, près d'un million de ressortissants chinois quittent la République populaire de Chine par des voies légales ou illégales. Leurs destinations les plus fréquentes sont les Etats de l'Asie du Sud-Est, l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. De plus en plus, d'autres pays d'Europe attirent ces immigrants potentiels. La France et les Pays-Bas sont les pays qui, après la Grande-Bretagne, abritent les communautés les plus importantes de Chinois en Europe occidentale. Parmi les illégaux, on trouve des personnes ayant un passé criminel ou appartenant à des groupes criminels nommés triades.

Il existe près de 5'000 triades chinoises dans le monde comptant, en tout, 200'000 à 300'000 membres. Les principaux domaines d'activité des triades sont la traite d'êtres humains, le trafic de drogue, le trafic d'armes et d'armes factices,

la prostitution, la production et la vente de reproductions illégales, les contrefaçons de produits de luxe, de documents et de papiers d'identité,

l'extorsion de fonds en contrepartie d'une protection, les jeux d'argent illégaux, les falsifications de cartes de crédit et l'escroquerie à la carte de crédit.

Près de 5'000 triades actives dans le monde.

L'APPRECIATION

Des structures criminelles surtout dans les grandes communautés

Selon une analyse de la menace préventive du Service d'analyse et de prévention, des structures criminelles ont fait leur apparition dans les grandes communautés chinoises d'Europe occidentale. Néanmoins, ces groupes criminels sont plutôt actifs au niveau local et entretiennent peu de contacts directs avec les triades de Chine et de l'Asie du Sud-Est.

Les restaurants et les commerces asiatiques fleurissent dans certains quartiers des grandes villes et agglomérations de Suisse. Aucun «Chinatown» n'a néanmoins vu le jour, le nombre de Chinois en Suisse restant modeste. Il n'existe pas de communauté chinoise proprement dite.

Comme le montre une enquête menée par le Service d'analyse et de prévention auprès des polices cantonales, les ressortissants chinois vivant en Suisse sont rarement impliqués dans des enquêtes pénales. Les quelques délits enregistrés consistent en des activités criminelles de base, telles que le vol à la tire, de petits délits liés aux stupéfiants, des amendes d'ordre ou des abus de cartes de crédit. Aucune structure criminelle chinoise n'a été mise en évidence en Suisse.

En Europe, les groupes agissent plutôt au niveau local.

Peu d'activités criminelles enregistrées.

L'ÉVOLUTION

La Suisse, pays de transit

La Suisse n'est pas un pays d'immigration pour les ressortissants chinois. Elle est bien plus un pays de transit vers d'autres Etats européens et l'outre-Atlantique. Des mesures de contrôle adaptées devraient permettre de remédier à ce

phénomène. Etant donné que des groupes criminels ne peuvent voir le jour qu'en présence d'une grande communauté d'une ethnie, le risque de voir se former de grands groupes d'origine chinoise relevant du crime organisé est, à moyen terme, peu probable dans notre pays.

Entrée et transit en Suisse: contrôles renforcés.

6.5. Stupéfiants

LA SITUATION

Les tendances de l'an 2000 confirmées

Les tendances de l'an 2000 se sont confirmées en 2001. Le trafic et la consommation d'héroïne restent stables ou sont marqués par une tendance à la baisse. Il n'y a pratiquement plus de vente et de consommation au vu et au su de tout le monde (scènes ouvertes). On trouve par contre quelques scènes semi-ouvertes. Les moyens répressifs mis en œuvre varient d'un canton à l'autre.

Des bandes étrangères tirent les ficelles du trafic d'héroïne et de cocaïne. La plupart des auteurs de délits sont des personnes dont la situation de séjour n'est pas réglée ou des requérants d'asile. Les groupes des Balkans, et tout particulièrement du Kosovo, de l'Albanie et de la Macédoine

Les groupes de délinquants originaires des Balkans tirent les ficelles.

contrôlent surtout le trafic d'héroïne. Récemment, ces groupes se sont également établis dans le trafic de cocaïne, jusque là dominé par les Africains, les Dominicains et les Sud-Américains et contrôlent une part croissante du marché. En 2001, près de 78% des dénonciations pour trafic de stupéfiants ont porté sur des étrangers. Un

Les groupes de dealers sont bien organisés avec des structures suprarégionales.

quart d'entre eux provenait des Balkans. Les ressortissants de souche albanaise constituent le plus grand groupe de délinquants étrangers. Les groupes sont bien organisés avec des structures suprarégionales. Ils s'adaptent très facilement aux nouvelles conditions du marché et aux tactiques policières. Ainsi, on constate une tendance à importer et à vendre de petites quantités de stupéfiants, car la peine encourue est plus faible.

Le trafic de rue est le fait de ressortissants suisses dépendants et de jeunes gens principalement originaires de l'Afrique et des Balkans. Etant donné que la situation de séjour des jeunes trafiquants étrangers n'est souvent pas réglée, l'exécution de la peine est problématique. Il s'avère souvent impossible d'expulser les jeunes délinquants vers leur pays d'origine. Une fois libérés de la garde à vue, ils retournent souvent au trafic de drogue.

Les situations de séjour non clarifiées sont sources de problèmes.

Grosses saisies de cannabis

Par rapport à l'an 2000, les dénonciations pour trafic de stupéfiants sont en léger recul. Cela ne signifie pas pour autant que le marché de la drogue se réduise. La police a en effet plutôt constaté une augmentation de la consommation de drogue. Quoi qu'il en soit, les saisies ont elles aussi diminué. Pour les dérivés du cannabis, le recul apparent s'explique par le fait que de grosses quantités ont été séquestrées sans que le poids effectif n'ait été estimé.

Le marché de la drogue ne recule pas.

Ainsi, de grosses quantités de dérivés du cannabis saisis n'apparaissent pas encore dans les statistiques de 2001. Selon les estimations, les saisies de cannabis pour 2001 seraient en fin de compte nettement plus élevées qu'en 2000.

Tendance à la polytoxicomanie

La tendance à la polytoxicomanie (consommation simultanée de plusieurs stupéfiants) se confirme également. Par exemple, les consommateurs d'héroïne tendent de plus en plus à mélanger cocaïne et héroïne. Parfois, les deux drogues sont



Distillation. Evaporateur rotatif pouvant être utilisé pour la fabrication d'huile de cannabis.

PHOTO DE SOURCE POLICIERE

injectées ou fumées ensemble ou l'une après l'autre. Les adeptes des rave-parties consomment souvent au cours de la même nuit une palette de drogues allant de l'ecstasy à la cocaïne en passant par les métamphétamines, le cannabis et les amphétamines. Dans ce milieu, les petits trafiquants proposent souvent du cannabis et de la cocaïne en plus des drogues de synthèse. Alors que la consommation de crack augmente en Allemagne et aux Pays-Bas, la Suisse n'est pratiquement pas touchée par ce phénomène.

La production, le commerce et la consommation de cannabis sont à la hausse. Les polices cantonales ont constaté que les consommateurs de drogue sont de plus en plus souvent des mineurs et que leur moyenne d'âge ne cesse de baisser. La vente de dérivés du cannabis est organisée par les magasins de chanvre ou directement par les centres de production. Par ailleurs, il existe à Zurich un service de livraison de cannabis à domicile bien organisé. On constate également une utilisation croissante d'entrepôts loués pour la culture du cannabis. Le chiffre d'affaires d'un magasin de chanvre pour la vente de produits cannabiques varie entre 5'000 et 10'000 francs par jour. Les chiffres d'affaires les plus élevés sont réalisés par les magasins de chanvre du canton de Zurich et des cantons frontaliers de Bâle, de Saint-Gall et du Tessin.

Tendance à la polytoxicomanie.

Utilisation croissante d'entrepôts loués pour la culture du chanvre.

Des frontaliers en quête de drogue

En 2001, les cantons frontaliers et le Corps des gardes-frontière ont constaté une augmentation importante du nombre de consommateurs de drogue qui viennent des zones frontalières voisines pour s'approvisionner. En 2001, les autorités douanières ont saisi 90 kg de marijuana, soit trois fois plus qu'en l'an 2000. Les sommes saisies (argent de la drogue) sont également en nette augmentation. En 2001, près de 425'000 francs issus du trafic de drogue ont été saisis; en l'an 2000, ce n'étaient que quelque 120'000 francs. Le nombre d'étrangers domiciliés à l'étranger dénoncés pour consommation de drogue est passé de 1983 personnes en l'an 2000 à 2'999 personnes en 2001, soit une augmentation de 50%.

Les quantités de marijuana saisies par les autorités douanières ont triplé.

Certaines régions suisses proches de la frontière disposent d'un nombre important de magasins de chanvre, ce qui montre l'importance du tourisme de la drogue.

Les pilules thaïes, très répandues dans le milieu de la prostitution

Pour les drogues de synthèse, on distingue deux types de marchés, l'un pour les pilules thaïes et l'autre pour l'ecstasy. Les pilules thaïes proviennent principalement des pays asiatiques. Ces pilules stimulantes contiennent des substances qui rendent leurs consommateurs euphoriques ou hyperactifs. Ces pilules contiennent de la métamphétamine, de la caféine et de la vanilline. Un nouveau mode de consommation est apparu en Europe: les pilules se fument. Les effets durent alors de six à huit heures, parfois même une journée entière. Les effets sont sensiblement les mêmes que ceux ressentis lorsque l'on fume du crack, c'est-à-dire une soudaine hyperactivité pouvant mener à une perte de la réalité et des accès de violence, surtout en cas de consommation d'alcool. Les pilules thaïes, surtout quand elles sont fumées, rendent extrêmement dépendant. Le trafic et la consommation de ces pilules se font surtout par le biais des structures des milieux de la prostitution. Certaines prostituées sont également des consommatrices. Les trafiquants sont surtout des Thaïlandais, des Vietnamiens et quelques Philippins.

Des pilules qui rendent extrêmement dépendant.

L'année 2001 a été celle du plus grand succès jamais connu en Europe dans la lutte contre le

trafic de pilules thaïes. Un réseau criminel asiatique, qui utilisait notre pays à la fois comme plaque tournante et comme marché test pour ces substances, a été démantelé dans le cadre d'une opération de plusieurs mois, à laquelle ont pris part seize cantons, des services de l'Administration fédérale des douanes, l'Office fédéral de la police, ainsi que des organes de police d'Allemagne, d'Autriche, du Liechtenstein et de Thaïlande. 102 personnes ont été arrêtées et 450'000 pilules ont été saisies dans le cadre de l'opération baptisée «WY».

L'ecstasy dans les milieux techno

La composition chimique de l'ecstasy, drogue surtout répandue dans les milieux techno, est très proche de celle des amphétamines et métamphétamines. L'ecstasy fait partie de la nouvelle classe de substances psychotropes des entactogènes. Ces substances favorisent les contacts superficiels et la

Des consommateurs bien intégrés dans la société.

relaxation. Lorsque les effets cessent, le consommateur est épuisé et a besoin de repos. L'ecstasy agit 15 à 60 minutes après absorption et les effets durent de 4 à 12 heures, selon la composition. La dépendance, quoique moins importante que celle ressentie avec les métamphétamines, est importante. L'ecstasy vendue et consommée en Suisse provient essentiellement des Pays-Bas. La vente se fait entre jeunes gens, sans organisation aucune. Les consommateurs de drogue sont principalement de jeunes gens sans histoire, intégrés socialement.

L'APPRECIATION

La grande agglomération zurichoise, plaque tournante de la Suisse

Depuis 1991, les dénonciations pour infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup) ont pratiquement doublé. Dans le même temps, les effectifs des corps de police sont restés pratiquement identiques, ce malgré les besoins croissants en matière d'enquête. Les cantons sont plus ou moins concernés par les infractions à la LStup et la grande agglomération de Zurich demeure la plaque tournante de la drogue en Suisse.

Tous les cantons ne sont pas sollicités de la même manière.

Le trafic de drogue est surtout le fait de requérants d'asile et de jeunes gens dont la situation de

séjour n'est pas réglée. La très bonne organisation des groupes complique le travail des enquêteurs, tout comme le repli sur soi des groupes, souvent constitués de personnes d'une même ethnie. Les mesures telles que l'exécution de la peine ou l'expulsion de criminels étrangers s'avèrent insuffisantes. Ainsi, les auteurs de délits se sentent relativement en sécurité et la poursuite pénale n'a pour ainsi dire pas d'effet dissuasif. Par ailleurs, l'apparition sur le marché de nouveaux groupes ethniques est souvent problématique, les services de lutte contre la drogue n'étant souvent pas habitués à la langue et à la mentalité des ethnies asiatiques ou des groupes d'Afrique occidentale. Les langues des ressortissants d'Afrique occidentale posent particulièrement problème car il est difficile de trouver des interprètes pour leurs différents dialectes.

La langue et la mentalité des délinquants rendent la tâche difficile aux enquêteurs.

Le nombre de jeunes consommateurs de cannabis et de drogues de synthèse a extrêmement augmenté. Les interventions de la police perdent en crédibilité dans la mesure où la consommation de cannabis est de mieux en mieux acceptée dans la société.

Le nombre des jeunes consommateurs a considérablement augmenté.

Une propension à la violence accrue

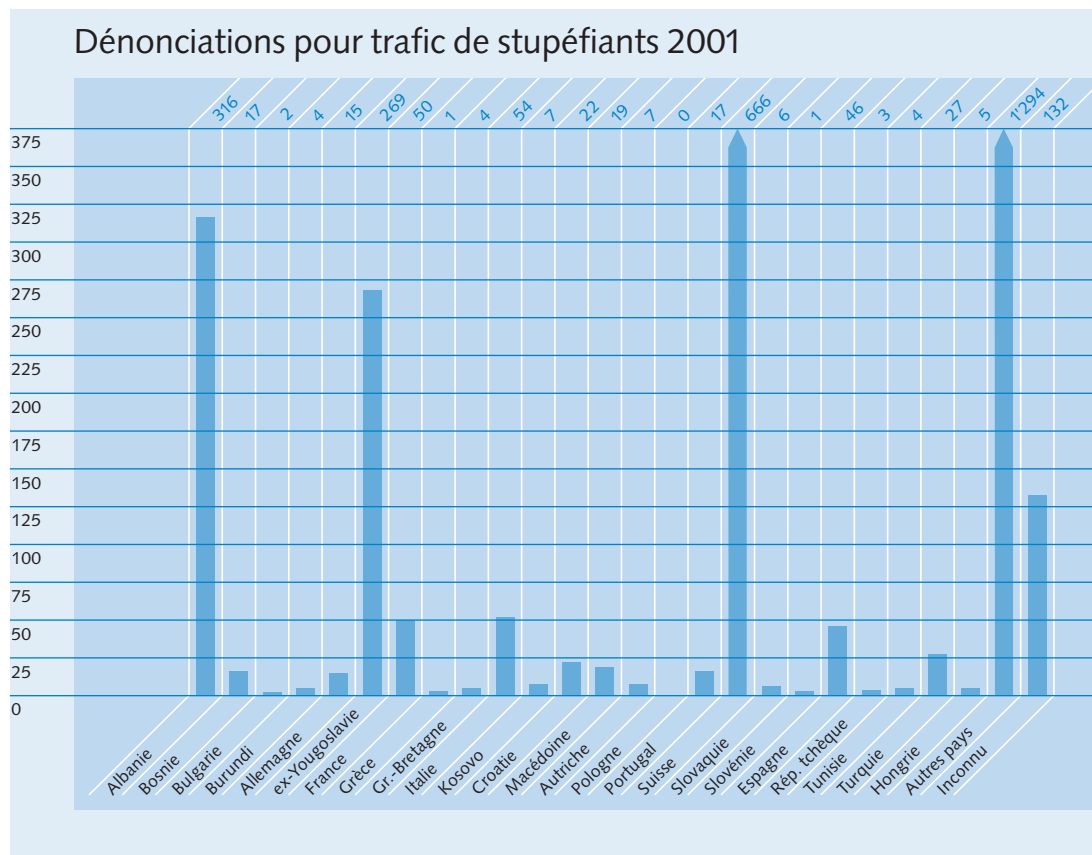
La propension à la violence des consommateurs et des trafiquants de drogue vis à vis de la police et de la concurrence augmente. Au Tessin, des centres de production de cannabis ont été assaillis au cours de l'été 2001. De grandes quantités de cannabis ont été dérobées sous la menace des armes et il y a eu des prises d'otages. Cette tendance est confirmée par le fait que les saisies de cannabis s'accompagnent régulièrement de saisies d'armes.

De grandes quantités de cannabis dérobées sous la menace des armes.

Selon les estimations actuelles, le potentiel de développement du marché des drogues de synthèse est très important. Cette tendance est favorisée par les effets de ces drogues, leur grande disponibilité sur le marché et leur prix relativement bas. Pour l'ecstasy en particulier, la police manque d'informations fondées pour lutter efficacement contre le trafic.

Le marché de l'ecstasy est mal connu.

Le mélange de plusieurs drogues est particulièrement inquiétant et les consommateurs n'ont souvent pas conscience des risques de santé encourus.



Des tendances claires. Dénonciations par nationalité en Suisse.

GRAPHIQUE OFP

Trois milliards de francs de chiffre d'affaires

En Suisse, les besoins annuels estimés en héroïne et en cocaïne sont d'environ onze tonnes. Ce chiffre correspondrait à quelque 30'000 consommateurs. Le prix moyen d'un kilo d'héroïne étant de 30'000 francs et de 60'000 francs pour la cocaïne, le chiffre d'affaires est d'environ un milliard de francs. Selon les estimations, les plantations de cannabis représenteraient au moins 300 hectares. On suppose que le chiffre d'affaires pour ces plantations est à lui seul d'au moins un milliard de francs.

Malgré le manque d'informations sur le marché des drogues de synthèse, on estime qu'il rapporte lui aussi près d'un milliard de francs. Si l'on prend les chiffres moyens pratiqués sur le marché, on arrive ainsi à un chiffre d'affaires annuel, pour le marché illégal des stupéfiants, d'au moins trois milliards de francs.

Le marché des drogues de synthèse représente environ un milliard de francs.

L'ÉVOLUTION

Mettre l'accent sur la prévention

Seules des mesures adaptées pour faciliter l'application de la loi pourront contrer les difficultés rencontrées dans l'exécution de la peine contre de jeunes criminels étrangers.

Il faut mettre un poids tout particulier sur le domaine préventif. Les consommateurs jeunes et étrangers surtout doivent prendre conscience de la dangerosité des drogues et de la dépendance qu'elles créent. Il faut les informer sur les peines encourues pour trafic et consommation de drogue. Cela vaut tout particulièrement pour le domaine des drogues de synthèse.

Malgré le recul de la consommation d'héroïne, elle reste le problème de drogue no 1 en Suisse à cause des effets qu'elle engendre sur la santé des consommateurs et sur leurs relations sociales.

Une meilleure information sur les dangers et la dépendance à la drogue.

L'héroïne reste le problème de drogue no 1.

Les nouvelles compétences fédérales en matière de lutte contre le crime organisé transfrontalier devraient également avoir des conséquences sur la lutte contre le trafic de drogue et sur la col-

laboration entre les corps de police cantonaux. Notamment, elle devrait permettre de mieux intervenir dans les gros trafics et de manière plus ciblée.

6.6. Trafic de migrants

LA SITUATION

Des frontières floues avec la traite d'êtres humains

Le trafic de migrants et la traite d'êtres humains sont des thèmes étroitement liés. A l'origine, le terme de traite d'êtres humains désignait la traite des blanches. Dans sa nouvelle acception, la traite d'êtres humains englobe toutes les actions

Une nouvelle approche face au trafic de migrants et à la traite d'êtres humains.

qui enferment des individus dans une relation d'exploitation contre leur volonté (toutes les formes d'exploitation sexuelle, exploitation de la main d'œuvre, prélèvement d'organes humains). Cette définition est par exemple employée par les Nations Unies. Le trafic de migrants désigne, lui, le transport illégal de personnes dans un pays autre que le leur contre paiement, sans que ces personnes aient par la suite d'autres obligations envers leurs passeurs. Par contre, si les personnes qui font appel à un passeur ont conclu un contrat de remboursement avec leurs passeurs et que ce remboursement consiste en des prestations de travail, les frontières entre ces deux infractions deviennent floues. L'analyse qui suit présente tout d'abord la situation en matière de trafic de migrants, puis celle en matière de traite d'êtres humains (chap. 6.7.).

L'immigration illégale organisée par des passeurs est devenue un phénomène de masse au niveau mondial. Selon les estimations internationales, en 1999, plus de 500'000 personnes sont entrées illégalement dans l'Union européenne avec l'aide d'un passeur. En 1993, ce chiffre n'était

Le chiffre d'affaires mondial du trafic de migrants s'élève à plusieurs milliards d'euros.

que de 50'000. Selon une estimation de l'Organisation internationale du travail (OIT), il y aurait quelque 120 millions de migrants dans le monde. Une bonne partie d'entre eux n'hésitent pas à recourir à des moyens illégaux lorsqu'une immigration légale s'avère impossible. L'Organi-

sation internationale pour les migrations (OIM) estime que le chiffre d'affaires annuel du trafic de migrants oscille entre six et neuf milliards d'euros.

Les grands mouvements de migration s'expliquent en partie par le fait que les groupes du crime organisé, ayant découvert que le trafic de migrants est un marché lucratif comportant peu de risques, encouragent les gens au départ. L'importante demande et le durcissement des conditions d'entrée dans de nombreux pays offrent un terrain favorable à ce type de délit. Souvent, les groupes actifs dans ce domaine sont les mêmes que ceux qui dominent les milieux de la drogue et des stupéfiants. Immigration illégale, trafic de migrants et crime organisé sont aujourd'hui étroitement liés dans tous les pays d'immigration. Ainsi, l'immigration illégale est devenue un problème de politique de sécurité d'envergure internationale.

Les principales régions d'origine de l'émigration illégale à destination de l'Europe sont les suivantes:

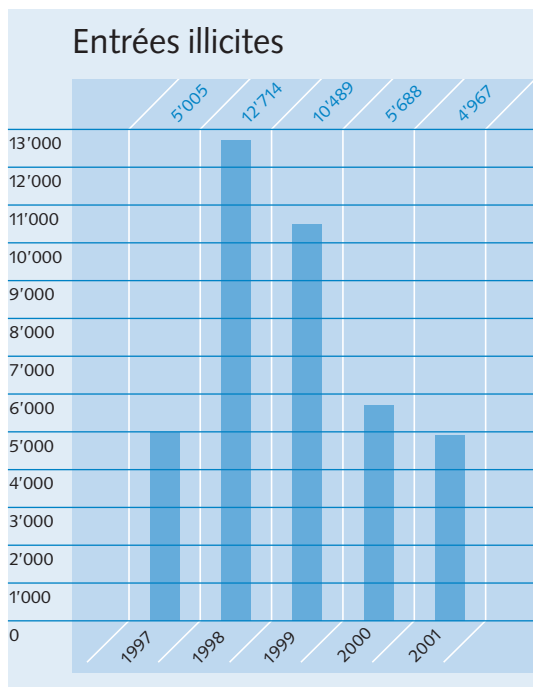
- Europe centrale et du Sud-Est
- Turquie et Proche-Orient
- Asie du Sud-Est.

Influence accrue des réseaux de passeurs

L'essentiel des entrées illégales en Europe est organisé par des passeurs et cette tendance s'accroît. On suppose en outre qu'une grande partie de ces entrées illégales est facilitée par de faux documents d'identité. Or, il devient de plus en plus difficile de détecter les faux documents d'identité, car les faus-

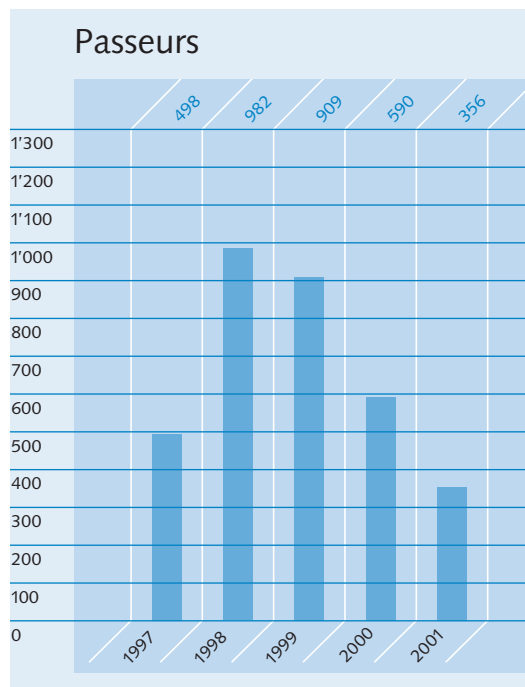
Les groupes criminels encouragent l'immigration de manière ciblée.

Une grande partie des entrées illégales s'opère avec de faux documents d'identité.



4'967 cas en 2001. L'entrée illégale de requérants d'asile et de personnes à la recherche d'un emploi est devenue un phénomène d'ampleur au niveau international.

GRAPHIQUE OFP, SOURCE Cgfr



356 passeurs en 2001. Les immigrants illégaux font de plus en plus souvent appel aux services de passeurs.

GRAPHIQUE OFP, SOURCE Cgfr

saires ne cessent d'améliorer leurs méthodes. Récemment, des experts européens ont prélevé un échantillon de documents d'identité durant deux jours dans un aéroport albanais, pendant la basse saison, et ont découvert près de 40 documents falsifiés.

Les immigrants illégaux font donc de plus en plus souvent appel aux services de passeurs. Ainsi, une enquête suisse menée auprès de 174 requérants d'asile a montré que ceux-ci avaient tous fait appel, pour une partie au moins de leur voyage, aux services de passeurs.

Plusieurs groupes sont spécialisés dans le trafic de migrants.

Au cours des dernières années, on a en outre constaté une forte augmentation du nombre des faux papiers d'identité ou des papiers d'identité falsifiés. Ceux-ci sont fabriqués et vendus par des organisations spécialisées. Les réseaux de passeurs sont actifs partout dans le monde et sont, de par leur structure et leurs activités, proches du crime organisé. Plusieurs groupes se sont spécialisés dans le trafic de migrants. En Europe, y compris en Suisse (quoique nous manquions encore d'informations à ce sujet), la présence des groupes criminels albanais se renforce parallèlement à celle des réseaux italiens et turcs.

L'APPRECIATION

La Suisse intéresse les passeurs

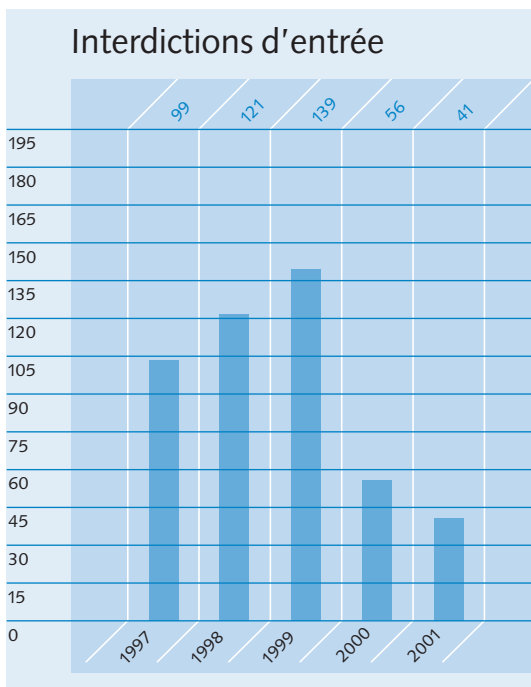
De par sa position géographique et parce qu'elle n'appartient pas à l'Union européenne ni à la Convention de Dublin sur le pays de premier asile, la Suisse constitue une zone attractive pour les passeurs.

L'Europe occidentale est une destination privilégiée pour les émigrants de l'Europe du Sud-Est. Au vu de la situation politique difficile dans de nombreux pays des Balkans, du manque de perspectives économiques, mais aussi d'un sentiment d'insécurité répandu dans toute la population, il est à prévoir qu'à moyen terme, les mouvements migratoires ne perdront pas de leur ampleur.

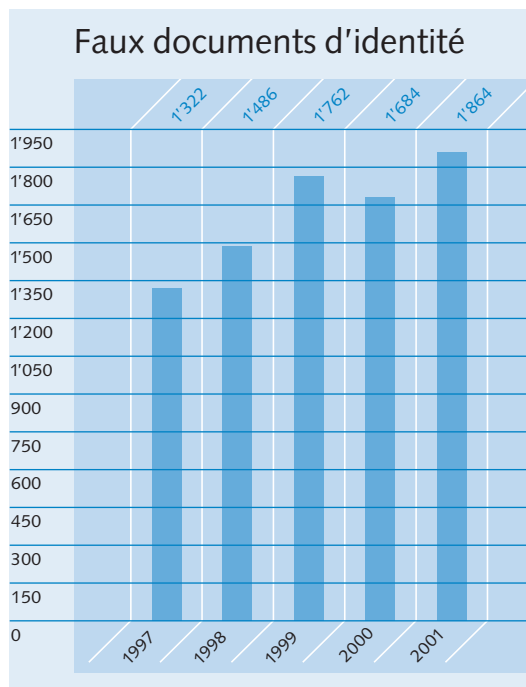
Les immigrés clandestins en provenance du Sud-Est de l'Europe sont nombreux.

Les réseaux de passeurs sont de mieux en mieux organisés et on tend à une importation des structures criminelles. En effet, on assiste à un transfert des structures familiales et sociales des clans et des grandes familles vers la Suisse. Les organisations criminelles des pays d'origine profitent de

Les groupes criminels font passer certains de leurs membres dans les pays d'immigration traditionnels.



41 cas en 2001. Interdictions d'entrée prononcées contre des passeurs pour infractions aux dispositions de la police des étrangers. GRAPHIQUE OFP, SOURCE OFE



Nouveaux chiffres records. 1'864 faux documents d'identité ont été découverts à la frontière en 2001. Les méthodes des faussaires ne cessent de s'améliorer. GRAPHIQUE OFP, SOURCE Cgfr

cet état de faits pour faire entrer des membres de leurs réseaux dans le pays de destination.

L'ÉVOLUTION

La coopération internationale au premier plan

Les mesures administratives et les mesures de plus en plus sévères de surveillance des frontières dans les pays de destination ne suffisent pas à dissuader les passeurs. La coopération internationale constitue la pièce maîtresse du concept de lutte contre ce phénomène. Il s'agit également d'améliorer la collaboration interne en Suisse, entre les cantons et les services concernés.

La collaboration au niveau national doit aussi être améliorée.

Afin de mieux coordonner les mesures de lutte contre le trafic de migrants tant sur le plan national que sur le plan international, le Département fédéral de justice et police a décidé, en octobre 2001, de mettre sur pied un service central de coordination en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Ce Service sera l'interlocuteur unique des partenaires nationaux et internationaux et permet-

tra d'intensifier la coopération internationale, d'améliorer la coordination et de centraliser les informations.

Ce service, rattaché à l'Office fédéral de la police, permettra de d'aborder cette problématique dans un contexte plus large car la mise au jour des réseaux du crime organisé dans ce domaine exige certes une coopération étroite aux niveaux national et international, mais aussi l'engagement d'effectifs substantiels pour l'analyse et la coordination des procédures. Seules la confrontation de données policières issues de différentes sources nationales et internationales, la comparaison, à l'aide de méthodes d'analyse criminelle, des adresses de contact, des routes empruntées et d'autres informations permettront de constituer un réseau de référence qui rendra possible une lutte efficace contre les protagonistes du trafic de migrants.

Nécessité de cerner le phénomène dans son ensemble.

Des dispositions légales plus sévères

Le trafic de migrants est un délit grave. C'est pourquoi, dans le projet de nouvelle loi sur les étrangers, les peines encourues par les passeurs ont été durcies. S'il y a dessein d'enrichissement

ou si les malfaiteurs agissent pour le compte d'une association ou d'un groupe, les peines pourront aller, selon la nouvelle loi, jusqu'à 500'000 francs d'amende ou jusqu'à l'emprisonnement. Le Conseil fédéral a approuvé le message en mars

Durcissement des peines aussi pour le travail au noir.

2002. Les peines seront également durcies dans le domaine du travail au noir. La possibilité de confisquer des valeurs patrimoniales sur la base de l'art. 59 CP demeure. La nouvelle loi sur le travail au noir (LTN), soumise à l'examen du parlement depuis janvier 2002, prévoit la possibilité de refuser tout contrat public aux employeurs pris en faute.

Il s'agira également d'appliquer de manière plus conséquente les dispositions du droit du tra-

vail, notamment de renforcer les contrôles et les sanctions. En général, on constate que les peines les plus lourdes ne sont pas appliquées et que la confiscation de biens patrimoniaux pour travail au noir est relativement exceptionnelle.

A l'avenir, il s'agit également de favoriser les stratégies de prévention. Les représentations suisses dans les pays d'origine des migrants peuvent jouer un grand rôle dans ces stratégies. Les campagnes des organisations internationales ont également de bonnes chances de succès. Elles permettent d'informer les migrants potentiels sur les risques de l'immigration illégale et, partant, d'influer sur leurs décisions.

Rôle déterminant des représentations suisses dans les pays d'origine.

6.7. Traite d'êtres humains

LA SITUATION

De nouvelles infractions à l'étude

Selon des estimations internationales, 100'000 à 200'000 personnes victimes de la traite d'êtres humains arrivent chaque année en Europe occidentale. Parmi elles se trouvent de nombreuses femmes d'Europe de l'Est.

Dans la législation suisse, la traite d'êtres humains au sens étroit est visée à l'art. 196 CP. La traite d'êtres humains au sens large est traitée dans le titre quatrième du CP (Crimes ou délits contre la liberté). On étudie actuellement l'opportunité d'élargir la portée de l'actuel art. 196 CP à des infractions telles que la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de la main d'œuvre ou de trafic d'organes, comme le fait la définition des Nations Unies.

Les informations font certes défaut, mais on estime que quelque 11'500 femmes se prostituent en Suisse. Près de la moitié de ces femmes séjournent légalement en Suisse. Un sixième environ d'entre elles travaillent légalement comme danseuses et se prostituent également en parallèle. Environ un tiers d'entre elles sont venues en Suisse par les réseaux de traite des blanches.

De nombreuses femmes sont victimes de la traite d'êtres humains.

Près de la moitié se prostituent illicitement.

La majorité des prostituées pratiquent dans les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle-Ville, de Genève et du Tessin. Les artistes de cabarets et de dancings sont très souvent des ressortissantes russes, ukrainiennes, dominicaines ou brésiliennes. Les femmes arrivées par les réseaux de traite des blanches proviennent majoritairement d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'Amérique centrale.

Groupes criminels transnationaux actifs dans la traite d'êtres humains

A travers toute l'Europe, des groupes criminels transnationaux se sont établis dans la traite d'êtres humains et ont évincé les groupes locaux. Cela est également valable pour la traite d'êtres humains à destination de la Suisse. Ces groupes criminels ont des structures internationales et sont souvent actifs dans d'autres domaines de la criminalité, comme le trafic d'héroïne et le blanchiment d'argent. Ils recrutent des femmes en fonction des besoins pour des bars, des restaurants, des salons de massages et des clubs et les transportent à destination.

Des groupes plus petits agissent également en parallèle. Ils sont constitués de deux à quatre

Les groupes sont souvent actifs dans d'autres domaines de la criminalité.

membres, souvent de la même famille ou de la même ethnie, qui recrutent des femmes dans leur cercle familial ou parmi leurs proches. Ils ont des liens avec le milieu suisse de la prostitution par le biais de membres de leurs familles ou de proches.

Des groupes plus petits sont aussi actifs dans la traite d'êtres humains.

Outre ces formes «professionnelles» de traite d'êtres humains, il semblerait que les propriétaires de salons de massage et de saunas recrutent eux-mêmes des femmes dans leurs pays d'origine. Ces femmes entrent généralement en Suisse en tant que touristes puis y sont exploitées sexuellement. Ainsi, les propriétaires peuvent agir sans intermédiaires.

Affaires en relation avec la traite d'êtres humains

Les affaires suivantes, survenues en 2001, illustrent la situation en Suisse en matière de traite d'êtres humains:

- En janvier, la justice zurichoise a condamné une Thaïlandaise à quatre ans et six mois de réclusion. Entre 1993 et 1998, elle avait poussé une quinzaine de Thaïlandaises à venir en Suisse pour y pratiquer la prostitution. Les victimes ont dû lui payer 12'000 francs pour le voyage ainsi que des frais supplémentaires. Elles devaient être à la disposition de leur maquerelle jusqu'à seize heures par jour. La condamnée avait en outre corrompu un employé de douane.
- En avril, un ressortissant nigérian a été condamné dans le canton de Vaud à neuf ans de peine privative de liberté pour traite d'êtres humains, blanchiment d'argent et infraction grave à la loi sur les stupéfiants. Avec la complicité de sa mère et de sa sœur restées en Afrique, le condamné avait amené de jeunes Africaines en Europe aux fins de prostitution. La mère s'était occupée du recrutement alors que le condamné s'occupait du placement des jeunes filles en Europe.
- En mai, la cour de cassation et d'appel du tribunal pénal de Lugano a accepté le recours d'un Italien et d'une Lettone qui avaient été condamnés en janvier 2001 pour traite d'êtres humains aux fins de prostitution de l'Europe de l'Est vers le Tessin. La cour a suivi l'argumentation des recourants selon laquelle les

Condamnations de lourdes peines privatives de liberté.

femmes étaient venues en Suisse de leur plein gré pour se prostituer. Les prévenus ont ainsi été condamnés uniquement pour infractions aux dispositions en matière de police des étrangers.

- En décembre, des enquêtes de police dans une affaire encore en cours ont montré que des organisations criminelles internationales sont impliquées dans la traite des blanches à destination de la Suisse. En l'espèce, l'organisation impliquée dispose de structures transnationales et est également active dans d'autres domaines de la criminalité, notamment le trafic d'héroïne et le blanchiment d'argent. Elle fournit des femmes à quelque vingt bars, restaurants, salons de massage et clubs répartis sur six cantons de Suisse alémanique.

Une affaire en cours prouve l'implication d'organisations criminelles internationales.

L'APPRECIATION

Des chiffres mal connus

On admet que chaque année, ce sont 1500 à 3000 femmes qui arrivent en Suisse, victimes de réseaux de traite d'êtres humains. Ces chiffres ont été calculés pour la Suisse sur la base d'une estimation de l'OIM valable pour toute l'Europe.

1'500 à 3'000 victimes estimées.

Les frontières entre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants sont floues. Ainsi, on peut par exemple se demander si l'on peut encore parler de traite d'êtres humains lorsqu'une femme est amenée en Suisse illégalement, sachant pertinemment qu'elle s'y prostituera, et qui se voit ensuite confrontée à des conditions de travail beaucoup plus dures que ce qui était prévu, voit son salaire confisqué ou se voit retenue contre sa volonté.

La police et la justice ne mettent la main que sur une infime proportion de ces quelque 1'500 à 3'000 femmes. Entre 1997 et 2000, les polices ont enregistré 20 à 43 dénonciations pour traite d'êtres humains au sens de l'art. 196 CP. Pour la même période, la statistique des condamnations fait état d'une à sept condamnations par an et en moyenne de 45 affaires par an liées à l'art. 195 CP (Encouragement à la prostitution).

Peu de victimes reconnues.

Ces chiffres modestes s'expliquent par le fait que les victimes de traite d'êtres humains ne sont pas très enclines à procéder à des dénonciations. C'est pourtant là une condition sine qua non pour un travail plus efficace de la police et de la justice. Lorsque les victimes déposent contre les auteurs de traite d'êtres humains, elles devraient être protégées sur la base de réglementations spéciales.

Les contrôles dans les milieux de la prostitution sont insuffisants.

Dans de nombreux cantons, les contrôles dans les milieux de la prostitution sont insuffisants. Il est également difficile de contrôler les activités des

danseuses titulaires d'autorisations de séjour de courte durée étant donné que leurs contrats prévoient qu'elles peuvent changer d'établissement tous les mois. Les services de police cantonaux estiment que, parallèlement à leurs activités légales, une part importante des danseuses se prostituent illégalement.

Difficultés dans l'administration de la preuve

L'office européen de police Europol estime que ce sont des organisations criminelles qui dominent l'essentiel de la traite d'êtres humains à destination de l'Europe occidentale. Or, le faible nombre de dénonciations et de condamnations

Manque de ressources et coopération internationale difficile.

en Suisse pour infractions aux art. 260ter CP (appartenance à une organisation criminelle), 195 et 196 CP, tendrait plutôt à prouver le contraire. Cela

s'explique peut-être par le fait que l'art. 260ter CP est difficile à appliquer. En effet, le manque de moyens et la coopération internationale parfois difficile rendent l'administration de la preuve problématique. Par ailleurs, l'art. 260ter CP ne vise pas les petits groupes criminels mais les dirigeants des organisations criminelles agissant au niveau international. Ainsi, il ne s'applique pas aux petits groupes ou aux individus isolés pratiquant la traite d'êtres humains à destination de la Suisse.

L'ÉVOLUTION

Aucune tendance à la diminution

La traite d'êtres humains suit les fluctuations de l'offre et de la demande. En Suisse, la demande sur le marché de la prostitution semble toujours aussi forte. Par ailleurs, la situation

Le marché est soumis à l'offre et à la demande.

économique et sociale des femmes dans leurs pays d'origine ne semble pas vouée à s'améliorer de façon durable et les victimes potentielles sont toujours aussi nombreuses.

Une coopération intense et efficace avec les autorités de police des pays d'origine des victimes est un élément indispensable de la lutte contre la traite d'êtres humains. Or, la coopération s'avère particulièrement difficile avec les pays d'Europe de l'Est où les employés de la police et des douanes sont largement corrompus. Cette situation semble devoir persister à moyen terme.

Le faible nombre de dénonciations et de condamnations rend la prévention plus difficile.

La traite d'êtres humains à destination de la Suisse implique des risques moindres et peut être porteuse de gains substantiels. Les risques sont réduits du fait notamment que le faible nombre de dénonciations et de condamnations rend la prévention relativement inefficace. Les conditions qui prévalent en Suisse ne devraient pas pousser les auteurs potentiels de traite d'êtres humains à mettre fin à leurs activités.

Application de la Convention des Nations Unies

Mesures à mettre en œuvre afin de lutter efficacement contre la traite d'êtres humains à destination de la Suisse:

- Des campagnes d'information et de prévention pourraient permettre de sensibiliser les clients potentiels en Suisse de même que les victimes potentielles dans leurs pays d'origine.
- Le Service central de coordination en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, prévu au sein de l'Office fédéral de la police, contribuera à faire appliquer de manière consé-

Nécessité de sensibiliser les clients et les victimes.

- Le réexamen et l'adaptation de la législation en matière de traite d'êtres humains sont en cours. Un groupe de travail interdéparte-

mental propose de rendre punissable la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation de la main d'œuvre ou de trafic d'organes au même

titre que la traite d'êtres humains aux fins de prostitution. La protection des témoins doit également être renforcée.

6.8. Blanchiment d'argent

LA SITUATION

Les trois phases du blanchiment

Les organisations criminelles veulent que les gains issus de leurs infractions soient utilisables en dehors de la sphère illégale. C'est pourquoi elles tentent de dissimuler l'origine des fonds incriminés afin de pouvoir les injecter dans le circuit économique et financier légal. On estime que 1'200 à 3'000 milliards de dollars sont blanchis chaque année dans le monde.

De 1'200 à 3'000 milliards de dollars blanchis dans le monde.

Le blanchiment d'argent suit trois grandes phases:

- Au cours de la *phase de placement*, les fonds sont injectés dans le système financier légal, de préférence celui d'un autre pays que celui où a été commise l'infraction initiale. Cette injection dans le circuit financier légal se fait par le biais de versements en liquide auprès d'instituts financiers, d'achat de biens de luxe ou de versements à des entreprises de cartes de crédit.
- La *phase de l'empilement* consiste à masquer l'origine délictueuse des fonds incriminés. Au cours de cette phase, le capital est transféré, par des voies complexes et par le biais de transactions se succédant rapidement, vers des instituts financiers domiciliés dans différents pays. Les investissements dans des entreprises qui ont de gros besoins en liquide sont un autre moyen de maquiller l'origine des fonds.
- La *phase d'intégration* consiste en la réinjection des fonds incriminés dans le circuit économique et financier légal, où il devient très difficile de reconnaître l'origine délictueuse des fonds. Cette phase se caractérise également par des investissements directs dans des entreprises légales. La sous-évaluation est une

autre méthode; elle consiste en l'achat de biens et d'entreprises à un prix inférieur à leur valeur effective, la différence étant payée sous la table. Quelques temps plus tard, ces biens ou entreprises sous-évalués sont revendus légalement au prix du marché. L'intégration peut aussi se faire par le biais de prestations largement surpayées ou de paiements pour des prestations non effectuées.

Renforcement de la lutte au niveau international

Au cours des dernières années, les grandes places financières et la communauté internationale dans son ensemble ont renforcé la lutte contre le blanchiment d'argent. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) joue depuis sa création en 1989 un rôle important dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent. Le GAFI publie régulièrement des listes de pays et de territoires dont le secteur financier est insuffisamment contrôlé, qui ne prennent pas de mesures suffisantes pour lutter contre le blanchiment d'argent et qui sont par conséquent considérés comme non-coopératifs. La Suisse est un membre actif du GAFI. Les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont eux aussi élaboré des conventions et des traités en matière de lutte contre le blanchiment.

Publication régulière de listes de pays et de territoires qui ne coopèrent pas.

La Suisse dispose d'une législation avancée en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Au cours des dernières années, de grosses sommes d'argent ayant appartenu à des dictateurs

ont été bloquées sur des comptes en Suisse en application de sanctions de l'ONU. Le blocage des comptes sur lesquels sont déposés des fonds dont on soupçonne une origine délictueuse est possible dans le cadre d'une procédure pénale ou en relation avec une

Différents moyens de bloquer des fonds suspects.

communication de soupçons au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent de l'Office fédéral de la police, conformément à la loi sur le blanchiment d'argent (LBA). L'intermédiaire financier qui a fait une communication de soupçons au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent doit immédiatement bloquer pendant cinq jours ouvrables les fonds en question qui lui ont été confiés. Si la communication est transmise à l'autorité de poursuite pénale, cette dernière décide de la suite de la procédure.

Une communication de soupçons de blanchiment d'argent est également possible sur la base de l'art. 260ter, ch. 1, CP, particulièrement en ce qui concerne les fonds des groupes terroristes, qui, selon la doctrine juridique actuelle, sont considérés comme ceux d'organisations criminelles.

Par ailleurs, les avoirs peuvent également être bloqués sur la base d'une ordonnance du Conseil fédéral. Les fonds sont automatiquement bloqués dès lors qu'un lien avec des personnes, des entreprises ou des organisations citées en annexe d'une telle ordonnance est établi. Dans ces cas, il n'est pas nécessaire que l'infraction soit prouvée.

Après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, des comptes ont été bloqués aussi bien dans le cadre de procédures d'enquête que sur la base d'ordonnances du Conseil fédéral.

De bonnes communications

95 des 417 communications enregistrées en 2001 par le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent étaient liées aux attentats terroristes aux Etats-Unis. Par ailleurs, les communications de 2001 se caractérisent par leur

qualité: mis à part les 95 communications ayant rapport au terrorisme, 88,5% d'entre elles ont pu être transmises aux autorités de poursuite pénale compétentes. Si la plupart des

communications continuent à provenir de banques, le nombre de communications provenant d'intermédiaires financiers d'autres secteurs tend néanmoins à augmenter. Le total des avoirs se trouvant sur les comptes signalés au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent s'élève à plus de deux milliards de francs. Or, cette forte augmentation est due à cinq différentes affaires totalisant à elles seules près de deux milliards de francs. Comme les années précédentes, la plupart des délits initiaux relèvent de la cri-

Le montant total des fonds sur les comptes signalés s'élève à plus de deux milliards de francs.

minalité économique et du crime organisé. Le rapport d'activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent est disponible sur le site de l'Office fédéral de la police (www.bap.admin.ch).

L'APPRECIATION

Une meilleure application de la loi

Au cours des dernières années, l'application de la LBA aux intermédiaires financiers n'appartenant pas au secteur bancaire s'est avérée problématique. Cependant, la mise en œuvre des recommandations des commissions parlementaires a posé les jalons d'une meilleure application de la loi. Début 2002, les décisions de principe sur la soumission des négociants de matières premières et des sociétés de domicile à la LBA ont également permis d'éclaircir la situation. Les problèmes d'effectifs rencontrés par les différentes autorités fédérales actives dans le domaine du blanchiment d'argent ont pu être réglés.

Les problèmes d'effectifs ont pu être réglés.

L'EVOLUTION

D'importants risques d'abus

En raison de sa taille et de son importance sur le plan international, la place financière suisse risque toujours d'être utilisée aux fins de blanchiment d'argent et de dépôt des fonds incriminés. Le bon fonctionnement du système suisse de lutte contre le blanchiment d'argent permet toutefois de réduire ce risque.

De plus en plus, on constate que différents types de délits sont liés. Par ailleurs, les enquêtes sont souvent complexes et concernent plusieurs pays à la fois. De ce fait, il faut promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment.

Afin d'évaluer la situation actuelle et d'apprécier les risques futurs, le Service d'analyse et de prévention prévoit de réaliser une étude détaillée sur le blanchiment d'argent en Suisse au cours de l'année 2002. Les résultats de cette étude pourront ensuite servir aux personnes et aux entreprises chargées de l'information et de la prévention dans le secteur financier.

Une étude détaillée sur le blanchiment d'argent est prévue.

6.9. Escroquerie

LA SITUATION

Les dommages se comptent en milliards

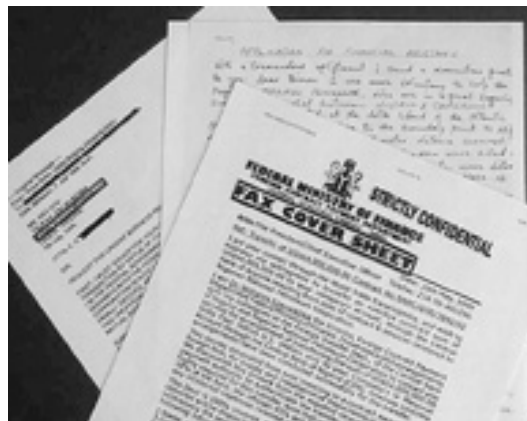
Chaque année dans le monde, les dommages dus à l'escroquerie se comptent en milliards. Selon des sources officielles, les dommages dus à l'escroquerie au sein de l'Union européenne en l'an 2000 étaient estimés à près de deux milliards d'euros. Selon une étude réalisée par une grande entreprise de consulting, dans les années 1999 et 2000, l'escroquerie a coûté 3,6 milliards d'euros aux plus grandes entreprises européennes. Pour la Suisse, aucune estimation fiable n'a été réalisée.

Les estimations provisoires du Service d'analyse et de prévention, basées sur des enquêtes cantonales, indiquent toutefois que le montant annuel des dommages causés par la criminalité économique en Suisse varie entre 1,5 à 5,5 milliards de francs. Les cas rendus publics ont révélé que le montant des dommages peut aller, selon les affaires, de quelques centaines de francs à plusieurs dizaines de millions de francs. Les auteurs d'escroquerie vont du simple arnaqueur au patron de grande entreprise. Les entreprises sont particulièrement menacées par des détournements effectués par leurs employés. Les particuliers sont surtout victimes d'escroquerie au placement; on leur promet des rendements élevés sur l'argent versé ou des gains importants et rapides grâce à des produits financiers miracle.

Les bandes d'escrocs nigériens, qui agissent par le biais de lettres ou d'e-mails, sont depuis longtemps connues en Suisse. Dans leurs courriers, elles demandent aux victimes potentielles de participer à des transactions financières portant sur des dizaines de millions de francs. L'argent en question est censé provenir de malversations ou avoir été mis de côté par d'anciens dirigeants. Au cours des négociations sur l'affaire, on demande aux victimes d'avancer de l'argent, sommes qu'elles ne reverront jamais. Ce type d'escroquerie a coûté près de 10 millions de francs en Suisse en 2001. Selon les victimes, les sommes perdues varient entre quelques milliers et plusieurs centaines de milliers de francs. De nombreuses victimes

Les auteurs d'escroquerie vont du simple arnaqueur au manager.

Des lettres d'escrocs causent près de dix millions de francs de dommages.



Courrier douteux. Les bandes d'escrocs nigériens utilisent les lettres et les e-mails pour tenter de dévaliser leurs victimes potentielles. PHOTO OFP

ne sont en outre pas conscientes que si elles n'avaient pas été victimes d'une escroquerie, leur prétendue aide aurait rempli les éléments constitutifs de l'infraction de blanchiment d'argent.

Exemples récents d'escroqueries

- En mars 2001, deux escrocs allemands ont été arrêtés à Zurich alors qu'ils tentaient de vendre dans la rue des tapis d'une valeur de 600 francs pour la coquette somme de 30'000 francs.
- Le mois d'août 2001 a vu l'arrivée de dénonciations contre la vente de la boisson «Noni», selon le système «boules de neige». Une bouteille d'un litre coûtait entre 75 et 90 francs. Les nouveaux employés de la société de distribution devaient s'engager à acquérir quatre bouteilles par mois pendant un an pour leurs besoins personnels. On leur promettait une commission s'ils arrivaient à recruter d'autres personnes.
- Fin septembre 2001, suite aux attentats sur les Etats-Unis, des bulletins de versement portant la mention «Help for U.S.A.» ont été distribués. L'argent allait sur un compte privé au lieu d'être versé à une organisation d'aide.
- En novembre 2001, une entreprise proposait contre un acompte de 1'800 francs (représentant

Système «boules de neige» dans la vente d'une boisson.

tant la caution, l'assurance et les taxes) la possibilité de conduire gratuitement un véhicule publicitaire Smart. Les clients n'auraient eu à payer que les frais d'entretien. Les clients n'ont jamais reçu leur voiture.

Des clients privés de leurs véhicules publicitaires.

L'APPRECIATION

Corrélation entre escroquerie et situation économique

Entre 1974 et 1997, la statistique suisse des condamnations faisait chaque année état de quelque 2000 condamnations pour escroquerie. Entre 1991 et 2000, la statistique policière de la criminalité a enregistré chaque année entre 7'500 et 12'000 cas d'escroquerie. Il y a une corrélation entre le nombre de cas et la situation économique.

En période de crise économique, les promesses douteuses font recette.

En effet, en période de crise économique, les perspectives de gains rapides et faciles reçoivent un écho plus important. La situation économique actuelle ne favorise pas un recul des délits d'escroquerie. Ainsi, par rapport à l'an 2000, la Statistique policière de la criminalité 2001 fait état d'une augmentation de près de 25%. Cette augmentation est due en grande partie à quelques cas où le nombre de personnes touchées est élevé.

L'ÉVOLUTION

De nouvelles variantes de délits connus

De nouvelles variantes de délits connus ne manqueront pas d'apparaître au cours des prochaines années. Ainsi, les bandes d'escrocs nigériens chercheront certainement de nouvelles

victimes en Suisse, en indiquant cette fois des origines différentes pour l'argent à mettre en dépôt. Dans le domaine de la cybercriminalité, le nombre de victimes d'escroqueries commises à l'aide d'Internet devrait augmenter. Près de 50% des Suisses utilisent l'Internet à titre privé et les ventes et enchères sur Internet remportent un succès croissant.

Nombre de victimes de la cybercriminalité: une hausse en perspective.

Les compétences supplémentaires accordées par l'art. 340bis CP aux autorités de poursuite pénale de la Confédération peuvent aussi s'appliquer aux délits d'escroquerie si l'affaire se déroule au niveau intercantonal ou international, et non pas exclusivement dans un canton, et si les autorités cantonales n'en sont pas déjà saisies.

Poursuivre de manière centralisée les cas importants d'escroquerie.

L'art. 340bis CP donne ainsi la possibilité de poursuivre de manière centralisée les escroqueries intercantionales ou internationales, ce qui peut se révéler un avantage dans les enquêtes sur des affaires compliquées qui exigent des connaissances techniques en matière de finance, et partant, du personnel spécialement formé. Dans certaines affaires internationales, la coopération avec les autorités d'autres pays pose quelques fois des problèmes, qu'il s'agit de surmonter.

La prévention est un élément important de la lutte contre l'escroquerie. Les campagnes d'information touchant un large public constituent un bon moyen d'attirer l'attention des victimes potentielles sur les arnaques courantes. L'Office fédéral de la police participe à une campagne contre l'escroquerie menée par le Centre suisse de prévention de la criminalité. Les nouveaux modus operandi des escrocs sont immédiatement répertoriés sur le site www.stoppbetrug.ch.

La campagne sur le site www.stoppbetrug.ch se poursuit.

6.10. Trafics

LA SITUATION

L'art de contourner les taxes et les interdictions

Le trafic consiste à contourner les taxes sur certains produits ou à importer des produits dans

les pays où ils sont interdits. Étant donné que seuls quelques produits sont aujourd'hui encore concernés par des différences de taxation importantes, les trafiquants sont actifs surtout dans le domaine des marchandises illégales.

Les trafics portent surtout sur des marchandises illégales.



Cigarettes de contrebande. Ces cigarettes, dissimulées sous un plateau de table, devaient être introduites en Europe occidentale.

PHOTO DOUANE AUTRICHIENNE, INTERNET

Contourner les taxes n'est plus réellement avantageux que pour certaines marchandises spécifiques, en particulier celles où la taxation est élevée dans certains pays par exemple pour des motifs de politique de santé publique, notamment les cigarettes.

Le trafic de cigarettes est source de gains élevés car le prix de vente sur le marché varie grandement d'un pays à l'autre. En 2001, ce trafic a fait beaucoup de bruit en Europe occidentale. Chaque année, 5'500 milliards de cigarettes sont mises sur le marché à travers le monde. Selon les estimations, 6,5% d'entre elles seraient des cigarettes de contrebande. L'Union européenne et ses Etats membres perdraient ainsi chaque année des milliards d'euros de recettes fiscales.

Le trafic de cigarettes est surtout le fait de grands groupes criminels, même si des personnes isolées ou de petits groupes introduisent de petites quantités de cigarettes achetées dans des pays à taxation faible vers des pays à taxation élevée. Les grands groupes criminels se servent d'un système d'intermédiaires

Les gains sont en partie blanchis.

et d'entreprises qui se partagent le transport de grandes quantités de marchandises. Les gains illicites issus de la vente de cigarettes de contrebande sont en partie blanchis. Souvent, les cigarettes sont achetées directement chez le fabricant par des sociétés-écrans, puis sont transportées vers le pays de vente via des pays tiers, souvent à l'aide de faux papiers.

De ce point de vue, le trafic de cigarettes doit être considéré comme relevant du crime organisé. Souvent, les cigarettes sont introduites en Europe occidentale et en Europe centrale par la route

des Balkans. Des employés de l'administration et des hommes politiques haut placés dans certains pays des Balkans sont soupçonnés de couvrir le trafic.

L'entraide administrative et judiciaire pose problème

Au cours des siècles passés, les trafiquants utilisaient surtout la Suisse pour sa position centrale qui leur permettait d'éviter de trop nombreux passages de douanes. Aujourd'hui, la Suisse sert de lieu de repli et de séjour à certains dirigeants présumés du trafic de cigarettes. L'entraide administrative et judiciaire internationale pose quelques fois problème car le trafic de cigarettes s'apparente dans certains cas à de la soustraction de l'impôt. Or, la soustraction d'impôt dite «simple» n'est pas, en Suisse, susceptible d'entraide judiciaire.

La Suisse: lieu de séjour des dirigeants présumés de trafics.

Dans la plupart des cas de trafic international de cigarettes, on admet néanmoins une soustraction d'impôt «qualifiée» (soustraction de l'impôt et usage de faux), pour laquelle on utilise également souvent l'expression d'«escroquerie fiscale», si bien que la Suisse peut fournir une entraide administrative et judiciaire au-delà de ses frontières.

L'APPRECIATION

Risque de trafic d'autres marchandises

La Suisse n'est pas touchée uniquement par le trafic de cigarettes. Le danger est grand de voir d'autres marchandises transiter par la Suisse (notamment du matériel de guerre et des biens culturels) du fait de sa position centrale, de la qualité des prestations offertes par son secteur financier et de son infrastructure.

Dans certains cas, il semble qu'il y ait des liens entre des organisations internationales de trafiquants et des groupes terroristes. Ainsi, début mars 2001, un Maltais recherché en Italie pour ses liens avec le trafic international de cigarettes a été arrêté à Malte. Selon les autorités d'enquête italiennes, l'organisation de trafiquants serait dirigée par un fugitif suisse. Les enquêteurs estiment en outre qu'une partie des gains du trafic de cigarettes sert à financer le terrorisme en Irlande du Nord.

Les mesures prises pour juguler le trafic

La Suisse a pris les mesures suivantes pour éviter de servir de pays-cible ou de pays de transit pour des marchandises de contrebande:

- Depuis 1994 déjà, l'Administration fédérale des douanes signale par voie électronique au poste frontière suisse concerné, au poste frontière du pays de destination et à l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) tout convoi de cigarettes qui quitte la Suisse après y avoir transité. La Suisse n'accepte plus que les cautionnements particuliers pour les cigarettes qui transitent sur son territoire. Le montant des cautionnements a en outre augmenté; il est d'environ un million de francs pour un camion avec remorque.
- La Suisse applique l'embargo sur les diamants bruts en provenance de Sierra Leone découlant d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. En 1998, la Suisse avait déjà interdit l'importation de diamants en provenance d'Angola, interdiction qu'elle a étendue à la Sierra Leone en août 2000. Le transit et l'importation en Suisse de diamants issus d'autres pays sont soumis depuis mars 2001 à la présentation d'un certificat d'origine.

Les transports de cigarettes sont signalés.

Embargo sur les diamants bruts en provenance de Sierra Leone.

- Pour lutter contre le trafic de biens culturels, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la ratification de la Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, de même que le projet de loi sur le transfert de biens culturels, qu'il a transmis aux Chambres fédérales. Le projet de loi comprend des mesures contre l'importation et l'exportation de biens culturels volés ou introduits illégalement en Suisse.

L'ÉVOLUTION

La place financière suisse, première menacée

Grâce à des mesures préventives, les trafiquants de cigarettes ne transbordent pour ainsi dire pas leurs marchandises en Suisse. Néanmoins, quelques protagonistes présumés du trafic international de cigarettes utilisent la Suisse comme lieu de repli.

Grâce aux mesures prises par la Suisse, le commerce de diamants bruts s'y déroule sous contrôle. S'agissant du trafic de biens culturels, la nouvelle loi sur le transfert de biens culturels fournira les bases légales nécessaires à la poursuite pénale.

La place financière suisse risque toutefois fortement d'être utilisée pour le blanchiment de l'argent de trafics.

Nécessité de prendre des mesures.

6.11. Fausse monnaie

LA SITUATION

Forte augmentation vers la fin de l'année

Le premier semestre 2001 a vu une diminution des faux francs suisses. Au cours des derniers mois de 2001 et au début de 2002 par contre, des quantités beaucoup plus importantes de faux billets (CHF) ont été écoulés en Suisse. Cette tendance est due à deux types de faux monnayage:

- Le premier type de contrefaçon concerne surtout des billets de 100 et de 200 francs fabriqués avec une imprimante à jet d'encre. Le

Kinegram® (l'élément de sécurité qui se modifie en fonction de la lumière) et la bande argentée ont été rajoutés à la main avec un stylo argenté. Ces billets n'ont pas été écoulés dans une région linguistique spécifique, mais dans toute la Suisse. Les cantons de Zurich et de Genève ont été les plus touchés. Tout semble indiquer que les auteurs du délit disposent d'un bon réseau.

- Dans le deuxième type de contrefaçon, on a affaire à un individu apparemment isolé qui

Billets fabriqués avec une imprimante à jet d'encre.



Pure invention. Les billets de banque d'une valeur d'un million d'euros n'existent pas. PHOTO OFP

arrondit ses fins de mois en contrefaisant de l'argent. Il a écoulé sa fausse monnaie en suivant l'axe nord-sud, de Mulhouse via Bâle, Zurich, Lucerne, Bellinzzone, jusqu'à Chiasso. La valeur des billets écoulés est passée de 100 à 1'000 francs. Le clôtüre provisoire du tunnel du Gothard a obligé le faussaire à changer de voie d'écoulement.

Près d'un demi-million écoulé

En 2001, 133'267 faux billets et pièces de francs suisses ont été saisis contre 70'786 en l'an 2000. La valeur des billets et des pièces saisis en 2001 s'élève à 65 millions de francs. La fausse monnaie saisie provenait essentiellement d'une agence de production qui avait fabriqué des faux d'une valeur de 60 millions de francs pour les besoins d'un film. Ces faux n'ont pas été mis en circulation. Des fac-simile d'une valeur de 4,7 millions de francs n'ont eux non plus pas été mis en circulation. Ainsi, de fausses pièces et de faux billets d'une valeur d'un demi-million de francs suisses ont été écoulés, soit 0,15% des 32 milliards de francs en circulation.

La pièce d'un rouble peut être utilisée de manière abusive.

Des inconnus ont introduit en Suisse des pièces d'un rouble. Une fois les deux faces de ces pièces poncées, elles présentent les caractéris-

tiques techniques d'une pièce de cinq francs et peuvent être utilisées dans des distributeurs.

L'APPRECIATION

Les saisies de faux réalisés par copie diminuent

En 2001, l'essentiel des faux étaient, comme les années précédentes, des D-Mark, des francs français, des liras et des dollars américains. Les faux de bonne qualité réalisés par copie et issus d'anciens stocks ont cependant diminué en nombre, non seulement en Suisse, mais dans toute l'Europe. En 2001, les saisies de faux ont diminué de moitié par rapport à l'an 2000.

Plus de faux en provenance des pays d'Europe de l'Est.

Les faux réalisés à l'aide d'imprimantes à jet d'encre proviennent de plus en plus souvent des pays d'Europe de l'Est et des pays émergents. Cela est vraisemblablement dû à la situation économique de ces pays où le matériel informatique est devenu plus accessible et moins coûteux.

L'ÉVOLUTION

Pas encore de faux euros

Avant que l'euro ne soit introduit dans la plupart des Etats membres de l'Union européenne et ainsi dans certains des pays voisins de la Suisse, on avait beaucoup spéculé sur les risques de contrefaçon. Néanmoins, contrairement à ces craintes, les autorités fédérales compétentes en Suisse ne se sont pas vu remettre de faux de la nouvelle monnaie avant la mi-février 2002. Dans le même temps, seuls quelque 200 faux réalisés avec une imprimante à jet d'encre ont été signalés aux services européens compétents. Ces faux étaient de très mauvaise qualité. Les éléments de sécurité de l'euro semblent donc probants et il n'y a pas pour l'instant de problème de contrefaçon. ■

Les faux euros trouvés à ce jour sont de très mauvaise qualité.

7. Autres aspects relevant de la sécurité intérieure

Ce chapitre traite des autres domaines relevant de la sécurité intérieure de la Suisse. Il met entre autres en lumière le phénomène de la violence, notamment entre jeunes, la lutte contre la cybercriminalité ainsi que la lutte contre les abus sexuels commis sur des mineurs.

| | | |
|------|---|----|
| 7.1. | Le phénomène de la violence | 78 |
| 7.2. | Armes, explosifs et pyrotechnie | 79 |
| 7.3. | Cybercriminalité et Information Assurance | 81 |
| 7.4. | Pédophilie | 84 |

7.1. Le phénomène de la violence

LA SITUATION

La violence, un thème controversé

Le phénomène de la violence et, en particulier, celui de la violence juvénile ont donné lieu à plusieurs reprises à des débats nourris en 2001. Les spécialistes qui étudient le comportement des jeunes estiment cependant que la violence entre jeunes du même âge n'est pas un phénomène foncièrement nouveau. Les statistiques dont on dispose à ce sujet démontrent bien une montée de la violence dans la criminalité générale, mais la tendance est moins nette en ce qui concerne la délinquance juvénile.

Le phénomène de la violence entre jeunes n'est pas nouveau.

Dans les cas de violence, on distingue des catégories d'agresseurs, de victimes et de cibles. Les agresseurs impliqués dans des actes de violence sont parfois des personnes issues de groupes spécifiques tels que les jeunes étrangers (de la deuxième génération), les extrémistes de droite ou de gauche (skinheads ou autonomes) ou les bandes de jeunes. Relevons-en quelques exemples: en été 2001, de jeunes étrangers s'en prennent à des personnes dans le camping d'Yverdon; le 3 novembre, des rixes éclatent entre des hooligans bâlois et des membres des milieux autonomes bernois; plusieurs groupes prennent part aux débordements qui se produisent en marge du défilé du 1er mai à Zurich. Des minorités ethniques, des personnes affichant des opinions différentes, des militaires, des employés des transports publics ou des membres de la police étaient la cible de ces agressions.

Parmi les agresseurs, certains groupes apparaissent plus souvent que d'autres.

La violence est d'une part exprimée en fonction de l'image que se fait un groupe déterminé de l'adversaire; ses représentants s'en prennent à des bâtiments et à des lieux de rendez-vous de membres du camp opposé. D'autre part, la violence se manifeste contre des endroits neutres, comme les infrastructures des transports publics ou des commerces choisis au hasard.

Les actes de violence se manifestent également contre des endroits neutres.

A la suite des discussions menées à divers niveaux, de nouvelles recherches ont été lancées en 2001 et la palette des mesures de prévention a été élargie dans les secteurs tant public que privé.

L'APPRECIATION

Une perception tronquée par des affaires spectaculaires

La violence en général et la violence des jeunes en particulier n'ont cessé de faire parler d'elles dans les médias ces dernières années. Cette sensibilisation est plus le résultat – en matière de violence juvénile tout spécialement – de quelques affaires spectaculaires qui ont marqué les esprits que celui de la réalité reflétée par les statistiques. Néanmoins, les incidents en question prennent une nouvelle dimension au regard de la violence exercée et de l'absurdité qui en émane.

Le problème de la violence qui va en s'aggravant se traduit par une énorme énergie destructrice déployée gratuitement contre les biens et, parfois même, contre autrui. Le phénomène touche les écoles, les manifestations sportives, les transports en commun et les espaces publics. Les motifs et les éléments déclencheurs de cette propension à la violence sont de natures diverses et exigent, pour cette raison, des contre-mesures adaptées aux différentes circonstances. Plusieurs études et rapports soulignent que le manque d'intégration des étrangers a des conséquences graves sur les chiffres de la criminalité. Une étude du procureur des mineurs de Zurich, publiée en janvier 2002, met en regard la propension à la violence et les mauvais résultats scolaires chez les jeunes. Même si la grande majorité de ces contre-mesures doivent être prises à l'échelle locale, ou éventuellement cantonale, des voix se sont régulièrement élevées pour demander un engagement de la Confédération.

Les motifs et les éléments déclencheurs de la violence sont des plus divers.

L'ÉVOLUTION

Aborder la problématique sous divers angles

A l'échelon fédéral, plusieurs instances sont penchées depuis un certains temps déjà sur le phénomène de la violence juvénile:

- La Commission fédérale pour la jeunesse (CFJ), qui est chargée d'observer et d'analyser l'évolution des rapports entre les jeunes et la société, examine le problème fondamental que représente la violence juvénile. En août

1998, la CFJ a publié un rapport intitulé «Les jeunes: cogneurs ou souffre-douleur?», consacré à la violence chez les jeunes. Un chapitre de ce document porte sur la criminalité juvénile et les minorités d'immigrés dans le canton de Zurich.

- La recherche en sciences sociales se penche sur la violence au quotidien et sur le crime organisé depuis 1997, dans le cadre d'un programme national de recherche (PNR 40). Les aspects controversés de ces études qui s'intéressent en particulier à la violence chez les jeunes ont été abordés dans la dernière publication de ce programme. En juin 2001, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer un crédit supplémentaire de quatre millions de francs pour la recherche sur les causes de l'extrémisme de droite menée dans le cadre du PNR 40.
- Le groupe de travail interdépartemental «Coordination et mise en oeuvre de mesures dans le domaine de l'extrémisme de droite» a rédigé un rapport qu'il a soumis au Conseil fédéral en octobre 2001.
- Un groupe de travail de l'Office fédéral du sport (OFSP) se réunit depuis la mi-juillet 2001 afin de dresser une analyse sur la violence dans les stades. Fin février 2002, il a proposé de prendre des mesures, notamment en matière de hooliganisme. Il appartient maintenant à un groupe d'experts d'examiner quelles sont les mesures à mettre en oeuvre et de quelle manière elles doivent l'être.
- Le 3 juillet 2001, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport du groupe de travail «Criminalité des étrangers» (AGAK), composé de représentants de la Confédération, des cantons et des villes. Outre diverses lacunes relevées sur le plan des contrôles, notamment à la frontière, en rapport aux mesures d'éloignement de personnes, aux visas, ou à l'exécution des renvois, ce document met l'ac-



Casseurs. Samedi 31 mars 2001, des hooligans attaquent des policiers à Zurich à la suite d'une manifestation sportive.

PHOTO KEYSTONE

cent sur l'importance de l'intégration à cet égard. L'AGAK estime que les mesures destinées à promouvoir l'intégration des étrangers dans la société sont très importantes. Cet avis rejoint celui des spécialistes consultés qui, tous sans exception, voient dans le manque d'intégration des étrangers la cause principale du taux élevé de la criminalité dans cette partie de la population.

Pas d'autres mesures au niveau fédéral

Pour l'heure, il n'est prévu de mettre en oeuvre aucune autre mesure puisque, premièrement, des démarches à caractère préventif ont été entreprises aux échelons fédéral et cantonal et que, deuxièmement, les mesures de sécurité, comme au demeurant la promotion de l'intégration, relèvent en principe de la compétence des cantons. Comme le conclut le Conseil fédéral dans sa réponse à un interpellateur qui s'inquiétait de la recrudescence des actes de violence commis par des étrangers (01.3445), il convient maintenant d'attendre les résultats des différents projets et études en gestation, ainsi que les propositions concrètes qui y seront formulées.

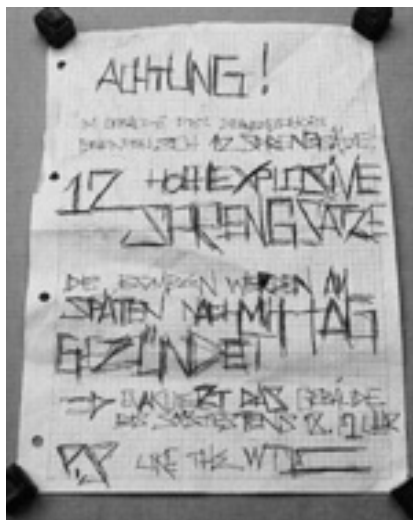
7.2. Armes, explosifs et pyrotechnie

LA SITUATION

Entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les armes

Les travaux de révision de l'ordonnance sur les armes (OArm), décidés en 1999 par le Dépar-

tement fédéral de justice et police (DFJP), se sont achevés en 2001. Le Conseil fédéral a mis en vigueur la nouvelle mouture de l'ordonnance le 1er mai 2001. Dans le cadre de la révision, il est apparu que tous les points soulevés par les autorités ou les autres institutions concernées ne pou-



Plus de menaces. Lettre de menace saisie en même temps qu'une grenade à main d'exercice de l'armée en état de fonctionner à l'Hôtel «Schweizerhof» de Berne.

PHOTO DE SOURCE POLICIERE

vaient être introduits dans la réglementation parce que ceux-ci étaient déjà réglés dans la loi sur armes (LArm). C'est pourquoi, au printemps

Mieux réglementer le commerce d'armes entre particuliers.

2001, le Conseil fédéral a donné mandat au DFJP de rédiger un message concernant la révision de cette loi.

Il a expliqué que ces travaux étaient justifiés d'un côté par les expériences faites lors de la révision de l'ordonnance et, de l'autre, par diverses interventions parlementaires invitant le Conseil fédéral à procéder à l'adaptation de la LArm,

- en renforçant les dispositions sur le commerce d'armes entre particuliers,
- et
- en réglementant les «soft air guns» et les armes factices.

Un groupe de travail, placé sous la houlette du Service d'analyse et de prévention et composé de représentants de la Confédération et des cantons,

Réglementer les «soft air guns» et les armes factices.

ainsi que des principales associations professionnelles et organisations intéressées, a présenté ses propositions à la

direction du DFJP au printemps 2002 et demandé le lancement de la procédure de consultation.

Le nombre des dommages matériels causés par des engins explosifs ou pyrotechniques a aug-

menté de façon exponentielle en 2001: 336 affaires ont été enregistrées pour un dommage total avoisinant les 700'000 francs. Si ces chiffres s'étaient maintenus entre 140 et 150 cas dans les années 1996 à 1999, une hausse des incidents mineurs (208) avait déjà été observée en l'an 2000. Lors de ces incidents, on a constaté à plusieurs reprises que les engins utilisés étaient des pièces d'artifice détonantes («Flashing Thunder», fusées à charges détonantes, «Mega Thunder», «Thunder King»); les pièces d'artifice détonant au sol, introduites illicitement en Suisse par des voyageurs, étaient en revanche moins nombreuses.

Une autre tendance s'est confirmée l'an dernier: des biens irremplaçables tels que d'anciennes fontaines de village ont été endommagés au moyen de pièces d'artifice. En 2001, ce sont quatorze cas de dommages causés à des fontaines qui ont été signalés à l'Office central pour les explosifs et la pyrotechnie du Service d'analyse et de prévention.

De plus en plus de biens irremplaçables endommagés.

Presque deux fois plus d'actes de violence commis avec des explosifs

Les actes de violence commis au moyen d'explosifs, avec dessein délictueux ou pour des motifs politiques, ont pratiquement doublé l'an dernier (32 contre 17 en 2000). Si un seul délinquant a pu être identifié en 2000, ils étaient au nombre de sept l'an dernier. Ces actes ont été perpétrés avec des explosifs, des grenades à main ou des engins de confection artisanale communément appelés «dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels» (DEINC).

Un plus grand nombre de délinquants identifiés qu'en l'an 2000.

L'APPRECIATION

Le problème des «soft air guns» et des armes factices

Les «soft air guns» et les armes factices demeurent sources de problèmes, surtout lorsque ces objets sont portés en public. En 2001, à l'instar des années précédentes, des «soft air guns» et des armes factices ont servi à commettre des attaques à main armée et à exercer des menaces.

Les «soft air guns» et les armes factices, utilisés pour commettre des attaques à main armée et exercer des menaces.

Pour ce qui est des dommages matériels commis au moyen de pièces d'artifice, l'augmentation significative des affaires et le nombre accru des déprédations contre des constructions de valeur témoignent d'un changement de tendance. Alors que tout au long des années 90, les objets visés par les vandales étaient essentiellement des boîtes aux lettres, des installations «Robidog» ou des objets similaires, une nouvelle tendance s'est dessinée dès 2000, au travers de l'augmentation des dégâts commis sur les cabines téléphoniques, les parcmètres, et les distributeurs de billets de banque ou de marchandises. L'argent qui se trouvait dans ces appareils a été à plusieurs reprises volé.

La multiplication presque par deux du nombre des attaques à l'explosif par rapport à l'année précédente constitue également un indicateur d'une montée généralisée de la violence.

L'ÉVOLUTION

La campagne a reçu un écho positif

La révision en cours de la loi sur les armes apportera davantage de clarté, notamment dans le domaine des «soft air guns» et des armes factices.

La campagne se poursuit sur le site www.softairguns.ch.

Par ailleurs, la campagne de prévention lancée à ce sujet en 2001 se verra prolongée. La campagne menée sur Internet (www.softairguns.ch) et par voie d'affiches a reçu un écho positif. Chapeauté par la Confédération, elle a été menée en concertation avec le Centre suisse de prévention



Pas un simple fait mineur. L'explosion d'une pièce d'artifice a détruit cette fontaine à Bertschikon.

PHOTO DE SOURCE POLICIERE

de la criminalité, la police municipale zurichoise, divers organismes liés à l'école et aux parents d'élèves, ainsi qu'avec les associations professionnelles concernées des armuriers et des forains.

Il est impératif de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un frein à la multiplication des actes de vandalisme commis au moyen de feux d'artifice détonants contre des pièces de valeur ou des biens irremplaçables. Il serait par exemple envisageable de limiter le marché des feux d'artifice, de réduire la proportion des composants amorçables dans les pièces d'artifice (poids de la charge) et d'élever l'âge minimum des jeunes acheteurs de pétards.

limiter le marché des feux d'artifice?

7.3. Cybercriminalité et Information Assurance

LA SITUATION

Vulnérabilité de la société de l'information

La technologie informatique évolue très rapidement et le réseau Internet se développe à une vitesse fulgurante. Aujourd'hui en effet, il est possible d'accéder à des informations de toutes sortes de manière rapide, facile et peu coûteuse, et ce quasiment tout le temps et partout. Cette évolution a permis de grandes avancées techniques et

économiques et a favorisé la mondialisation de l'économie. Mais elle a par contre un revers: la société de l'information actuelle n'en devient que plus vulnérable. Les structures de l'information, par exemple les réseaux de télécommunication, ou l'alimentation en électricité peuvent être la cible d'attaques physiques conventionnelles, comme la destruction de lignes de données ou le sabotage de poteaux téléphoniques.

L'évolution rapide dans le domaine informatique, source de progrès et de menaces.

Les attaques électroniques (virus informatiques, chevaux de Troie, piratage informatique, attaques dites «par déni de service»), constituent une autre forme spécifique de menace pour les infrastructures de l'information.

Le concept d'*Information Assurance* englobe d'une part les mesures de protection contre les atteintes aux infrastructures vitales de la société moderne, comme l'énergie, les transports, la logistique, l'approvisionnement en eau, la santé et les secours. Il inclut, d'autre part, les parades contre le vol de données électroniques ou la modification non autorisée de données, c'est-à-dire contre les formes de cybercriminalité. Les deux autres catégories d'agression électronique que sont le *cyberterrorisme* et la guerre informatique (*Information Warfare*) font référence aux activités de groupes, voire d'Etats, animés par des motivations terroristes, qui ont recours à ces moyens. Si les cas de cyberterrorisme sont rares et qu'aucune affaire de guerre informatique n'est connue à ce jour, il n'en demeure pas moins

Distinction entre cyberterrorisme et guerre informatique.

que des moyens relevant de la guerre informatique ont déjà été employés dans des conflits de type conventionnel. Enfin, le système d'interception des communications à l'étranger ECHELON, chapeauté par les Etats-Unis, qui retransmet les informations politiques et économiques interceptées aux institutions politiques et probablement aux industries nationales du réseau, est assimilé à une agression de ce type (voir également à ce sujet chap. 4).

La cybercriminalité, un vaste domaine

La *cybercriminalité* concerne le large domaine des activités criminelles visant les infrastructures de l'information. Elle regroupe deux formes d'infractions différentes: premièrement, les délits «classiques» commis par le truchement de la tech-

Internet, principal moyen de commission des délits.

nologie moderne, comme la propagation de thèses racistes et extrémistes, l'incitation à la violence, la mise en circulation de supports mettant en scène des actes de pornographie infantile, les escroqueries et le blanchiment d'argent par Internet et, deuxièmement, les délits «nouveaux», comme la soustraction de données, l'accès indu à un système informatique, la détérioration de données et l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur. Les délits constatés

dans le domaine de la cybercriminalité sont principalement commis par le biais du réseau Internet, lequel est utilisé comme outil de transmission de données et comme moyen d'accès à l'information.

Il est relativement difficile d'empêcher et de poursuivre les délits dirigés contre les infrastructures de l'information. Internet, qui est un réseau ouvert basé sur la coopération, est facilement attaquant: le lieu et l'heure n'ont guère d'importance et le système permet un degré très élevé d'anonymat.

Voici quelques exemples sélectionnés en 2001 pour illustrer la menace émanant de la cybercriminalité:

- A partir de février, un pirate a envoyé des Etats-Unis des millions de messages électroniques de nature publicitaire, en donnant sous la rubrique «expéditeur» l'adresse fictive d'une haute école suisse. Comme les adresses des destinataires étaient, pour la grande majorité d'entre elles, fausses ou périmées, les messages non délivrés ont été renvoyés automatiquement à l'expéditeur supposé. Le serveur de la haute école s'est écroulé sous la masse de messages en retour. Qui plus est, certains fournisseurs de prestations Internet ont interrompu la transmission des e-mails provenant de l'établissement d'enseignement supérieur suisse; suspecté de s'être servi de fausses adresses, l'établissement avait été placé sur une liste noire. Cette affaire a mobilisé durant plusieurs mois les autorités suisses chargées de l'enquête, auxquelles la police fédérale américaine (Federal Bureau of Investigation; FBI) a prêté main-forte, et a causé d'immenses préjudices à la haute école prise pour cible.
- En juillet, en l'espace de dix jours, le virus «SirCam» a été responsable de plus de 50'000 incidents en Europe et a touché quelque 140'000 ordinateurs uniquement aux Etats-Unis. Le virus créait de lui-même un message sur l'ordinateur infecté en lui adjoignant un fichier-joint choisi au hasard dans la mémoire de l'appareil. Des données confidentielles ont ainsi été envoyées, sans l'intervention de leur détenteur, à des personnes auxquelles elles n'étaient nullement destinées. Cet acte a notamment affecté les secrétariats de deux partis politiques suisses.

Les adresses d'une haute école suisse utilisées pour faire du «spamming».

- En juillet toujours, un pirate est parvenu à s'introduire dans le serveur du fournisseur d'accès Internet Swissonline et à accéder aux données de ses 250'000 clients. Ce faisant, l'individu baptisé «White Hat», qui voulait démontrer les déficiences en matière de sécurité sans pour autant causer de dommages, a transmis les données à la presse.

Le pirate «White Hat» accède aux données de 250'000 clients.

- En juillet et août, le virus «CodeRed» a infecté en une semaine quelque 300'000 sites Web, dont des pages Internet de l'administration américaine. Le virus s'est répandu en déployant un fichier s'auto-exécutant systématiquement au début de chaque mois. Son successeur, le virus «CodeRed II», mis en circulation quelques semaines plus tard, s'est multiplié sur le même mode.

Le virus «Nimda» infecte plusieurs secteurs de l'administration fédérale.

- En septembre, c'est le virus «Nimda» qui a mis en alerte la planète entière. Le virus a pu contaminer directement des serveurs d'entreprises et l'ensemble des ordinateurs qui leur étaient connectés. Il a également infecté des sites Web en se multipliant à chaque consultation de pages Internet. Le palindrome «Nimda» – «Admin» est fréquemment employé par les administrateurs de serveurs pour désigner les utilisateurs. En Suisse, le virus a infecté les portails Web de la Poste et de plusieurs secteurs de l'administration fédérale.

L'APPRECIATION

Un énorme potentiel destructeur

De par leur nature, les menaces qui pèsent sur les infrastructures de l'information font fi des frontières. Bon nombre d'agressions relevant de la cybercriminalité restent cachées, en ce sens qu'elles ne sont pas connues ou pas signalées aux instances compétentes. Le potentiel de risques qui se dégage de ce phénomène n'en demeure pas moins très élevé. Le maillage formé par les infrastructures de l'information permet dans les temps les plus brefs de créer sur la planète entière des perturbations susceptibles de provoquer des millions, voire des milliards de francs de dégâts. Or la complexité de

De nombreuses agressions restent cachées.

la poursuite pénale au niveau international, la faiblesse des ressources humaines assignées à cette tâche et parfois les carences en formation dont souffrent certaines autorités répressives n'améliorent en rien la situation. L'arsenal classique de l'entraide judiciaire internationale est impuissant face à des affaires pour la plupart de dimension internationale, en sachant par exemple que la durée de conservation des fichiers de journalisation («log-files») est plus courte que celle des demandes d'assistance judiciaire, ces procédures pouvant s'étendre sur plusieurs années.

L'ÉVOLUTION

Un code pénal adapté à l'évolution des technologies de l'information

Le code pénal suisse renferme les principales dispositions permettant de réprimer les éléments constitutifs des délits commis par le biais de l'informatique. Néanmoins, la question de la responsabilité pénale des fournisseurs d'accès à Internet se doit par exemple d'être clarifiée, notamment en cas de cybercriminalité liée à l'extrémisme violent ou au racisme. L'Office fédéral de la justice a été chargé d'examiner cette question sous l'impulsion d'une motion relative à la cybercriminalité (00.3714). L'ouverture à la signature, en novembre 2001, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité constitue une grande étape dans la lutte contre cette forme de criminalité. Les Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que le Canada, les Etats-Unis, le Japon et l'Afrique du Sud ont participé à l'élaboration de ce texte qui vise à harmoniser les législations pénales et les procédures pénales en la matière. La convention prévoit différentes mesures, dont la mise en place d'un réseau de contacts disponibles 24 heures sur 24 en vue de la conservation provisoire des preuves, qui permettront de prêter une assistance immédiate pour les investigations en cours. Le 23 novembre 2001, la Suisse a signé la convention, qui doit encore être approuvée par le Parlement.

La question de la responsabilité des fournisseurs d'accès demeure ouverte.

Un centre de monitoring et de clearing dès 2003

Une série de mesures destinées à améliorer la lutte contre la cybercriminalité, élaborées par un groupe de travail réunissant des représentants de

la Confédération et des cantons (groupe de travail BEMIK, lutte contre les abus dans le domaine des techniques d'information et de communication), seront mises en œuvre en vue d'une meilleure

Un centre national de coordination pour améliorer la poursuite pénale.

coordination de la poursuite pénale dans ce domaine. La Confédération s'associera aux cantons, d'une part, pour créer un réseau de spécialistes de la poursuite pénale et améliorer la coordination sur les plans de la formation et du perfectionnement professionnel et, d'autre part, pour exploiter un centre de monitoring et de clearing, à compter du 1er janvier 2003. Cette unité rattachée à l'Office fédéral de la police recherchera de manière systématique les contenus punissables diffusés sur la Toile (monitoring) et coordonnera les dénonciations et les procédures dans le domaine de la cybercriminalité (clearing). Cette solution s'impose parce que, même si la grande majorité des procé-

dures en la matière relèvent de la compétence des cantons, la plupart de ces affaires ont des ramifications au niveau national ou international.

Coopération entre la Confédération et le secteur privé

La Confédération prend une part active à la fondation InfoSurance créée fin 1999 par des entreprises de divers horizons (télécommunications, informatique, banques, fiduciaires, industrie) et par l'administration fédérale. Le Département fédéral des finances abritera un organe de coordination et un état-major de crise liés au domaine de la sécurité de l'information (Information Assurance). Ces organismes veilleront à donner rapidement l'alerte en cas de risques informatiques et à réduire, avec l'aide de Confédération et de l'économie privée, les dommages que pourraient causer des incidents majeurs.

7.4. Pédophilie

LA SITUATION

Infractions contre l'intégrité sexuelle des mineurs

Le terme «pédophilie» ne figure pas dans le code pénal suisse (CP). Mais une série d'infractions énumérées sous le titre cinquième du CP ont trait aux infractions contre l'intégrité sexuelle des mineurs. Suite aux échanges de représentations relevant de la pornographie enfantine effectués par des pédophiles sur Internet, ce phénomène a reçu un immense écho médiatique ces dernières années.

Un important écho médiatique.

En se fondant sur les statistiques des polices cantonales et des tribunaux dressées sur la base respectivement des dénonciations et des condamnations en relation avec l'art. 187 CP (mise en danger du développement de mineurs, actes d'ordre sexuel avec des enfants), ainsi que sur deux enquêtes sur les victimes, il est possible de dire:

Les abus sexuels intra-familiaux ne sont pas les plus nombreux.

- que la pédophilie fait des victimes parmi les enfants de tous les âges, mais surtout parmi les enfants de douze à seize ans;

- que la pédophilie fait des victimes parmi les enfants des deux sexes, mais surtout parmi les filles;
- que les abus sexuels intra-familiaux ne sont pas les plus nombreux, mais les plus graves;
- que les auteurs d'actes sexuels sur des enfants sont de façon générale des hommes, mais que la proportion de femmes est statistiquement significative et
- qu'une partie considérable des auteurs sont des mineurs.

On distingue trois types plus ou moins organisés d'agresseurs d'enfants. Le premier type est celui des agresseurs en réseaux, très bien organisés, qui se caractérisent par leur capacité à recruter des enfants, à produire de la pornographie enfantine, à distribuer cette pornographie à un grand nombre de clients à travers le monde et à réaliser un profit important. La plupart de ces réseaux s'étendent sur la planète entière. Jusqu'à présent, la police en Suisse n'a pas

Selon l'état actuel des connaissances, il n'y a pas de groupe international agissant à partir de la Suisse.

enregistré de cas relevant de ce type de réseaux. Les deux autres types d'agresseurs se retrouvent dans des regroupements peu organisés, ou sont des individus isolés.

Le tourisme sexuel impliquant des enfants est sous-estimé

Une des formes de la pédophilie est le tourisme sexuel impliquant des enfants. Il y a tout lieu d'admettre que les agresseurs suisses, tout comme ceux des autres pays industrialisés, peuvent voyager sans problème dans des pays plus pauvres pour assouvir leur penchant pédophile. A ce jour, les polices cantonales ont enregistré très peu de cas d'actes d'ordre sexuel avec des enfants commis à l'étranger. Mais les huit dénonciations déposées en 2000 doivent être considérées comme la pointe de l'iceberg. Les principales destinations de ce tourisme sexuel sont la Thaïlande, la Roumanie et le Brésil. Diverses organisations non gouvernementales se consacrent à la lutte contre ce phénomène. L'OFP, des délégués cantonaux et plusieurs organisations non gouvernementales ont scellé leur collaboration dans ce domaine en signant un « memorandum of understanding ».

En droit suisse, la simple représentation d'enfants nus n'est pas considérée comme de la pornographie dure. Il faudrait pour cela qu'il y ait un acte sexuel ou qu'un organe sexuel soit représenté de façon évidente. Le nombre des jugements rendus en rapport avec la pornographie (art. 197 CP) est en constante augmentation depuis 1993.

Les affaires survenues en 2001 concernant la Suisse:

- En mars, une affaire a été enregistrée qui impliquait principalement la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis. Des enfants de la rue ou provenant de familles de niveau socio-économique peu élevé ont été enlevés par des ressortissants russes dans une petite ville de Russie pour ensuite être amenés à Moscou,

où ils ont été sexuellement exploités et filmés. Les films ont été distribués et vendus à travers le monde par le biais d'Internet. L'OFP reste en contact avec les autorités russes et américaines dans la perspective d'éventuels liens avec la Suisse.

Un grand nombre de cas inconnus.

Des films mettant en scène des actes sexuels commis sur des enfants diffusés sur Internet.

- En mai, à Neuchâtel, un homme de 66 ans a été condamné à six ans de réclusion pour avoir abusé sexuellement d'une fillette malienne de huit ans; il a dû verser une somme de 3'000 francs à la victime. Le pédophile avait fait la connaissance de la fillette lors d'un voyage au Mali.

- En août, aux Etats-Unis, un couple a été condamné à une longue peine de réclusion pour diffusion par le biais d'Internet de supports de pornographie infantile. L'enquête policière a mené à une centaine d'arrestations aux Etats-Unis; quelque 300'000 clients ont été dénombrés à travers le monde.

- En septembre, un tribunal de Mannheim a condamné un ressortissant suisse à trois ans et neuf mois de réclusion pour avoir réalisé un film de nature pornographique avec une enfant de treize ans. Le ressortissant suisse a récidivé en Allemagne après avoir purgé une peine de prison en Suisse pour des actes d'ordre sexuel avec des mineurs.

Un récidiviste suisse condamné en Allemagne.

- En novembre, le BKA de Wiesbaden, l'office fédéral allemand de la police judiciaire, a démantelé un réseau international de pédophiles. La police a saisi quelque 16'000 photos et 300 petits films vidéo de pornographie infantile sur l'ordinateur du principal prévenu. Ce matériel était proposé sur Internet en vue de l'échange de photos dans le cadre de groupes d'utilisateurs fermés. Les investigations menées dans 23 pays ont donné lieu à l'ouverture de nombreuses procédures impliquant 2'200 personnes. En Suisse, des perquisitions ont été menées dans les cantons de Bâle et de Berne.

Un réseau international découvert, 16'000 photos et 300 petits films vidéo saisis.

L'APPRECIATION

Disparition des tabous

Selon les statistiques des autorités suisses de poursuite pénale, les infractions contre l'intégrité sexuelle des mineurs sont en augmentation depuis quelques années. On peut voir d'une part dans cette tendance le reflet d'un changement de la façon de travailler des polices et des tribunaux,

changement dû à une pression médiatique et à l'accroissement des dénonciations. Il ne fait aucun doute que le thème de la pédophilie est devenu de moins en moins tabou. Des campagnes de pré-

Le nombre d'abus sexuels sur les enfants a augmenté.

vention et d'information ont été organisées notamment dans les écoles. Il faut admettre d'autre part que non seulement la propen-

sion à contacter la police est plus grande, mais aussi que le nombre des abus d'ordre sexuel sur les mineurs a réellement augmenté.

L'ÉVOLUTION

L'acquisition et la possession de pornographie dure passibles de sanctions

Le Conseil fédéral a fixé au 1er avril 2002 l'entrée en vigueur d'une révision du code pénal permettant de punir l'acquisition et la possession de matériel de pornographie dure. La Suisse suit ainsi l'exemple de nombreux Etats occidentaux comme

Un nombre d'affaires en nette progression.

l'Allemagne, l'Autriche et les Etats-Unis. Désormais, celui qui acquiert, obtient ou possède des supports de pornographie dure sera puni de l'emprisonnement pour un an au plus ou de l'amende. S'agissant de la pornographie dure sur Internet, la possession est définie par le législateur comme l'acte concret de télécharger («downloading») des supports de pornographie dure proposés sur la Toile ou comme la possibilité de revenir sur une page Internet

de cette nature. En revanche, la consultation de sites de pornographie dure sur Internet n'est pas passible de sanctions, en dépit de l'enregistrement automatique et temporaire du fichier sur le disque dur de l'ordinateur. La criminalisation de la possession de supports de pornographie dure place les autorités de poursuite pénale face à un immense défi. Elle entraînera une augmentation significative du nombre et du genre des affaires confiées à la police.

La lutte contre les infractions commises avec des mineurs doit se poursuivre à tous les niveaux. Il est impératif, pour ce faire, de s'associer le concours de toutes les institutions et organisations qui ont un rapport direct avec les enfants. Des campagnes de prévention et d'information doivent être organisées régulièrement et l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre les autorités de poursuite pénale et les organisations non gouvernementales doit continuer.

Néanmoins, mettre l'accent sur la prévention et la répression peut conduire à des changements de comportement chez les agresseurs. Dans le cas du tourisme sexuel par exemple, la pression des autorités pourrait inciter les agresseurs à se montrer plus prudents ou à déplacer leurs activités dans des régions moins bien protégées. Par ailleurs, le réseau Internet offre mille possibilités de rendre anonyme ou de verrouiller les contenus diffusés et complique ainsi beaucoup l'action des autorités pénales. Enfin, un autre risque est de voir les individus s'organiser davantage entre eux et mettre sur pied des réseaux.

Le verrouillage des sites rend la poursuite pénale plus compliquée.

■

SWISS INTERNAL
SECURITY
REPORT 2001

Summary

Although the overall crime rate has slightly risen in 2001 for the first time since 1997 and the level of violent crime is increasing, Switzerland is still one of the safest countries in Europe. Nevertheless, terrorist and extremist violence as well as organised and economic crime affect the internal security of Switzerland.

| | |
|-----------------------|----|
| Introduction | 90 |
| Overall assessment | 90 |
| Main features of 2001 | 91 |

Introduction

The Swiss Internal Security Report 2001 is a new publication of the Federal Office of Police, in which all police functions on the federal level were combined into a single organisation. The report was developed by the Service for Analysis and Prevention as a successor to the State Protection Report and the situation report “Szene Schweiz”. As such, it is an integral report on the internal security situation in Switzerland.

For the time being, this federal report can only partially meet the high expectations implied by its title. A major share of policing responsibilities still lies with the individual cantons, as national structures such as a federal situation centre and comprehensive criminal statistics are still being developed.

New federal powers from January 2002

The time frame of the report does not yet take into account new federal powers to deal with organised crime, economic crime, money laundering and corruption (Article 340bis of the Swiss Criminal Code – the so-called Efficiency Bill) which came into force only on January 1, 2002. Therefore the present report cannot be a complete one and can only sketch an overall picture of the internal security situation in Switzerland. However, with the powers granted by Article 340bis the Confederation will be able to gain much more intelligence. This should enable us to paint a much clearer picture of interior security in Switzerland.

Overall assessment

Switzerland is still one of the safest countries in Europe. National crime statistics (NCS) show that in 2001 overall criminality rose slightly (+1.8 %) for the first time since 1997. Nevertheless, this figure is still far from the record number of 359,201 crimes registered in 1991. The main reason for the decline is a sharp drop in cases of crimes involving property, especially theft.

Continuing increase in violent crimes

Nevertheless, the level of violence is increasing in Switzerland, too. This is reflected in the number of violent crimes that, since the introduction of NCS in 1982, has shown a continual increase and is a particular source of concern. This phenomenon does not include homicide, which has levelled off since the beginning of the 1990s. In 2001, the number of reported cases of assault rose by 6.7 %; violence and threats of violence against officials were up by 11.4 %.

In certain cantons, following the terrorist attacks of September 11, 2001, in the United States and the mass homicide in Zug, there was an increase in threats and attacks on officials. The number of bomb threats also sharply increased between September and November.

Violent crimes affect the foreign population as well as Swiss citizens. The percentage of foreigners involved in resolved cases of assault was 48.6 %, slightly lower than the overall figure of 49.7 %. Compared with the rest of Europe, the number of violent crimes is still low. A 1999 study by the Council of Europe shows Switzerland to be in the bottom third of European countries.

Switzerland as a safe haven and point of propaganda

Regardless of the comparatively high security standards in Switzerland, terrorist and extremist violence as well as transnational organised crime and economic crime nevertheless affect the country. Members of international criminal and extremist organisations use Switzerland as a safe haven and dissemination point of propaganda. In addition, money is raised to support the violent activities of extremist groups and organisations in other countries. This applies particularly to the conflict areas in the Balkans and in Sri Lanka.

Attractive financial centre

Switzerland is also being misused as a residence and logistics centre for transnational orga-

nised crime groups and economic criminals. The country's reputation as a financial centre with high-quality services is an attraction not only for fund raising, but also for money laundering and the placement of illegal funds in Swiss accounts. For example, in the case of tax evasion and other fiscal crimes in the European Union, criminals use Switzerland as a haven because under Swiss law fiscal offences are not considered generally eligible for international legal assistance.

Mostly repercussions

Generally, internal security in Switzerland is less affected by organised and economic crime as well as terrorist and extremist activities directly than by its indirect repercussions. On the national level, Switzerland has taken several steps to deal with these risks. These include the so-called Efficiency Bill, which came into effect on January 1, 2002. This measure gives the federal judicial

authorities new powers in the fight against organised crime, economic crimes, money laundering and corruption.

Intensive international co-operation

Bilateral agreements in the fields of justice and law enforcement connect Switzerland closely with its neighbouring countries. In the field of intelligence co-operation, Switzerland traditionally has worked closely with domestic intelligence services in West European countries. It also has regular contacts with similar services in Central and Eastern Europe and overseas. In addition, Switzerland has signed and ratified most pertinent multinational treaties concluded by international organisations such as the United Nations and the Council of Europe in matters dealing with the fight against organised crime and terrorism.

Main features of 2001

The attacks of September 11 in the United States were the most striking events of 2001. They demonstrated in a dramatic fashion that terrorist violence is still a serious threat to individual countries and the international community as a whole. The attacks in New York, which included two Swiss citizens among the dead, made it clear how vulnerable modern industrial societies are. They also showed that the threat of terrorism on the international level can be countered only through intensive co-operation between governments.

Switzerland as a transit country for terrorists

Based on current information, Switzerland was not used by the suspected perpetrators of the attacks either as a logistical base or for training. However, this country was used as a transit point to other European destinations and to the United States. So far, no networks have been uncovered in Switzerland, which could be linked with Usama Bin Laden's Al Qaida terrorist organisation. On November 7, 2001, the Federal Council decided to ban Al Qaida as well as any successor organisations and associated groups from Swiss territory,

mainly as preventative action. This ban remains in force provisionally until the end of 2003.

In 2001, Swiss citizens abroad as well as foreign facilities in Switzerland were the target of terrorist acts in several instances. Even if in the foreseeable future Switzerland cannot be considered as a primary target of terrorist activities, attacks against foreign institutions in this country or against places and transportation facilities abroad which are frequented or used by Swiss are possible at any time.

Fewer incidents by right-wing extremists

There were fewer incidents involving right-wing extremists in 2001. However, in several cantons the number of people active in right-wing circles has risen drastically. A clear sign of this increase were skinhead concerts attended by up to 800 people. A considerable number of those attending came from outside Switzerland. There were no attacks against shelters for asylum seekers in 2001, but there were several confrontations between skinheads and young foreigners. The cold-blooded murder of a 19-year-old

member of an “Aryan” group in Unterseen (Canton of Bern) seems to have been committed with right-wing extremist motives but has so far remained an isolated incident. In general, there is a decline of activities intended to cause provocative publicity. Various groups are aiming to establish themselves as a political force.

Stable hard core of the left-wing extremist movement

In the field of left-wing extremism, the number of incidents connected with the anti-globalisation movement as well as with anti-Fascist demonstrations has increased. Depending on the occasion, it was possible for a hard core of several hundred people to mobilise more than a thousand participants drawn from a circle of sympathisers. The violent demonstrations around the World Economic Forum at the end of January 2001 in Davos clearly demonstrated the potential for violence by left-wing extremists. In other parts of the world, protests against globalisation sometimes took an even more dramatic turn.

Persons associated with the Revolutionary Organisation of Zurich (Revolutionärer Aufbau Zürich) conducted several fireworks attacks against foreign property. A total lack of willingness to enter into discussions as well as serious aggressions against the police remains typical of violence-prone left-wing extremists. Protests against globalisation should continue to draw an increasing number of sympathisers in the short term and are likely to continue to have violent repercussions. There is also a tendency in left-wing extremist circles to create new networks, in particular against the supposed repression of state authorities.

Measures against representatives of ethnic Albanian groups

A number of ethnic Albanian political groups continue to use Switzerland as a logistical and fund-raising centre as well as a base for recruiting and propaganda. Switzerland is also affected by the smouldering conflicts in the Balkans because of illegal trades in weapons. The Federal Council has initiated a number of steps against representatives of ethnic Albanian groups to prevent them from using Switzerland as a staging point in support of their activities. These support activities could increase should the situation in Macedonia and southern Serbia deteriorate again.

A ban on fund-raising activities of Tamil groups

Also in 2001, Tamil groups were active raising funds and spreading propaganda at major events. To prevent Switzerland from being used as a base for material and moral support in the violent conflict between the Sri Lankan government and the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE), the Federal Council imposed a ban on fund raising and all incitement to violence during the celebration of so-called “Heroes Day” at the beginning of December 2001.

Little criminal infiltration in Switzerland

Because of its transnational character, organised crime presents a threat to the international community and thus to Switzerland. Switzerland has no tradition of indigenous organised crime, but because of its central geographical location, its well-developed financial sector and its modern communications network, the country is attractive to transnational organised crime. At present, there are no indications that Swiss political institutions and its economic sector have been infiltrated by international criminal organisations. Nevertheless, recent cases underline the constant threat of such infiltration. They include several money-laundering affairs and the conviction of a former president of the criminal court of the Canton of Ticino for accepting bribes and the violation of the confidentiality of the court.

Sometimes difficult international co-operation

There is a constantly high risk that criminals could take advantage of the high quality of services provided by Swiss financial institutions. This can for example be seen in cases involving people suspected of being the kingpins in international cigarette smuggling. They set up their bases in Switzerland and profit from the lack of legal conformity between the European Union and Switzerland concerning fiscal offences. International co-operation among justice officials is in many cases very complex and sometimes problematic. Therefore, investigations into suspected organised crime originating in the Commonwealth of Independent States (CIS) and particularly in Russia will probably continue to be complicated

partly because of a lack of enthusiasm among Russian prosecutors.

The Efficiency Bill leads to improvements

The so-called Efficiency Bill, which went into force on January 1, 2002, gives federal justice authorities in Switzerland new powers in the fight against organised crime, economic crime, money laundering and corruption. Expedited investigative work and closer international co-operation should lead to improvements in investigating complex cases.

Trends in illegal drugs confirmed

In the field of illegal drugs, the trends established in 2000 were confirmed in 2001. Trading and consumption of heroin showed a slight decline. Criminal groups of foreigners are in control of both heroin and cocaine trade. Large parts of the perpetrators have no legal residence status in Switzerland or are asylum seekers. Criminal groups from the Balkans, especially from Kosovo, Albania and Macedonia dominate the heroin trade and are gaining an increasing market share in cocaine dealing. Groups from West Africa are

also heavily involved in cocaine dealing. Both consumers and dealers are showing an increasing readiness to resort to violence against competitors and the police. Production, trade and consumption of cannabis products continue to increase sharply. In addition, in 2001 a drastic rise in foreigners from neighbouring countries entering Switzerland to obtain illegal drugs was recorded. The amount of marijuana confiscated by border guards in 2001 tripled compared with the previous year. The market for synthetic drugs, such as the so-called Thai Pills and Ecstasy, the latter favoured in the Techno scene, continues to have a huge potential for development.

A continually high level of security

The September 11 attacks in the United States and the mass murder in Zug had a marked impact on the Swiss security situation. However, the general level of security continues to be high, Swiss live a secure life also compared to the European average. In addition, because of the new federal powers of investigation instituted in January 2002, this country has now an even better opportunity to prosecute criminal cases also in complex environments. ■

IMPRESSUM

RÉDACTION

Service d'analyse et de prévention,
Division Analyse

CLÔTURE DE LA RÉDACTION

Avril 2002

CONTACT

Office fédéral de la police
Bundesrain 20
CH-3003 Berne
E-mail: info@bap.admin.ch
Téléphone 031 323 11 23
www.bap.admin.ch

CONCEPT, MISE EN PAGE, FORMATAGE

Martin Sommer, Romano Hänni,
Bâle

DIFFUSION

Office fédéral des constructions et de la logistique
CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch

RAPPORTS ET INFORMATIONS

COMPLÉMENTAIRES

Site Internet de l'Office fédéral de la police:
www.bap.admin.ch

COPYRIGHT

Office fédéral de la police 2002.
Reproduction du texte autorisée avec mention
de la source.
